



CHARENTE
LIMOUSINE



JUIN 2023

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Adresse : 8 rue fontaines des jardins 16500 Confolens
Tel : 0545841408
Mail : contact@charente-limousine.fr
Web : www.charente-limousine.fr

TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE	4
1.1	Objectifs et contenu du PCAET	4
1.1.1	Les objectifs du PCAET de la Communauté de Communes de Charente Limousine	4
1.1.2	Le contenu du PCAET de la Communauté de Communes de Charente Limousine	4
1.1.3	Les objectifs chiffrés.....	8
1.2	Articulation du PCAET avec les autres plans, schémas et programmes	9
1.2.1	L'articulation des objectifs stratégiques.....	10
1.2.2	Articulation SDAGE, SAGE et PCAET	12
2	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	14
2.1	Présentation synthétique de la Communauté de Commune de Charente Limousine	14
2.1.1	Le climat, le changement climatique et son évolution	14
2.1.2	Synthèse AFOM et enjeux environnementaux.....	20
2.2	Les milieux physique, naturel, paysage et patrimoine	21
2.2.1	Le milieu physique	21
2.2.2	Le relief.....	21
2.2.3	Les sols.....	21
2.2.4	Le réseau hydrographique	23
2.3	Le milieu naturel et biodiversité	24
2.3.1	Principales caractéristiques des milieux bocagers.....	24
2.3.2	Principales caractéristiques des espaces forestiers.....	25
2.3.3	Principales pressions	27
2.3.4	Principales caractéristiques des zones humides et aquatiques	28
2.3.5	Principales pressions	36
2.3.6	Les milieux inventoriés et réglementés remarquables de la cccl	36
2.3.7	Les continuités écologiques.....	44
2.3.8	Le patrimoine paysager	48
2.3.9	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	50
2.3.10	Synthèse AFOM et enjeux environnementaux.....	54
2.4	Milieu humain	56
2.4.1	Santé.....	56
2.4.2	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	57
2.4.3	Sites et sols pollués	62
	Les énergies renouvelables en Charente Limousine et les IRVE	64
2.4.4	64	
2.4.5	Généralité sur la qualité de l'air	65

2.4.6	Santé et qualité de l'air	66
2.4.7	Bilan des émissions de polluants.....	69
2.4.8	Bruit	75
2.4.9	Synthèse sur la qualité de l'air	75
2.4.10	Déchets	76
2.4.11	Risques naturels et technologiques	79
2.4.12	Synthèse AFOM et enjeux environnementaux.....	90
2.5	Synthèse de l'état initial de l'environnement	91
2.5.1	Synthèse des enjeux d'un point de vue environnemental.....	91
2.5.2	Hierarchisation des enjeux.....	92
3	EFFETS PROBABLES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE.....	94
3.1	Guide de la lecture de l'analyse des incidences.....	94
3.2	Mesures d'évitement, réduction, compensation	95
3.3	Tableau synthèse des impacts du programme d'actions de la CCCL suivi des mesures ERC .	96
3.3.1	Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050	96
3.3.2	Mesures ERC des actions de l'ambition 1.....	99
3.3.3	AMBITION 2 : Construire un territoire résilient au changement climatique et améliorant la qualité de l'air	104
3.3.4	Mesures ERC des actions de l'ambition 2.....	107
3.3.5	Ambition 3 : Un territoire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique.....	114
3.3.6	Mesures ERC des actions de l'ambition 3.....	116
3.3.7	Bilan des effets probablement positifs, négatifs, incertains et des points de vigilance.....	119
3.4	Analyse des incidences Natura 2000	119
3.4.1	Présentation du réseau Natura 2000	119
3.4.2	Natura 2000 de la Vallée l'Issoire, FR5400403	120
3.4.3	Natura 2000 RÉGION DE PRESSAC ET ÉTANGS DE COMBOURG, FR5412019	124
3.4.4	Natura 2000 VALLEE DE LA TARDOIRE, FR5400408	128
3.4.5	Incidences du PCAET sur les zones Natura 2000	132
3.4.6	Conclusion.....	134
4	DISPOSITIF DE SUIVI DES EFFETS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	135
4.1	Objectif du suivi environnemental	135
4.2	Indicateurs et modalités de suivi environnemental du PCAET	135
5	METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DU PLAN	139
5.1	Méthodologie de réalisation de l'état initial de l'environnement	139
5.1.1	Analyse des thématiques.....	139
5.1.2	Identification et hiérarchisation des enjeux	139

5.2	Méthodologie de réalisation de l'évaluation environnementale.....	141
5.2.1	Objectif de la démarche d'évaluation environnementale.....	141
5.2.2	Méthode d'évaluation environnementale du PCAET	141
5.2.3	Mesures d'évitement, réduction, compensation	141

1 PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE

1.1 Objectifs et contenu du PCAET

1.1.1 Les objectifs du PCAET de la Communauté de Communes de Charente Limousine

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a élargi le domaine d'actions des plans climat, énergie territoriaux (PCET) en y intégrant les enjeux liés à la qualité de l'air. Ainsi, les PCET sont devenus des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET). Ils constituent la stratégie et la feuille de route à suivre pour la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique, et la préservation de la qualité de l'air à l'échelle des intercommunalités.

Selon l'article L.229-26 du Code de l'environnement, le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique. »

L'élaboration et la mise en œuvre des PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. A ce titre, la Communauté de Communes de Charente Limousine (avec près de 36 000 habitants) élabore son PCAET.

1.1.2 Le contenu du PCAET de la Communauté de Communes de Charente Limousine

La démarche d'élaboration du PCAET s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation qui valident et finalisent la démarche (Cf. fig. 1).

FIGURE 1 : DEMARCHE D'ELABORATION DU PCAET DE LA CCCL



1.1.2.1 Le diagnostic

Le diagnostic du PCAET établit le profil climat-air-énergie du territoire ainsi que les enjeux de la transition énergétique et climatique par secteur. Il constitue un premier socle de connaissances pour alimenter la démarche du PCAET. Les différentes conclusions du diagnostic du PCAET ont été actualisées en fonction des nouvelles données fournies par l'AREC et des études d'ACCLIMATERRA NA.

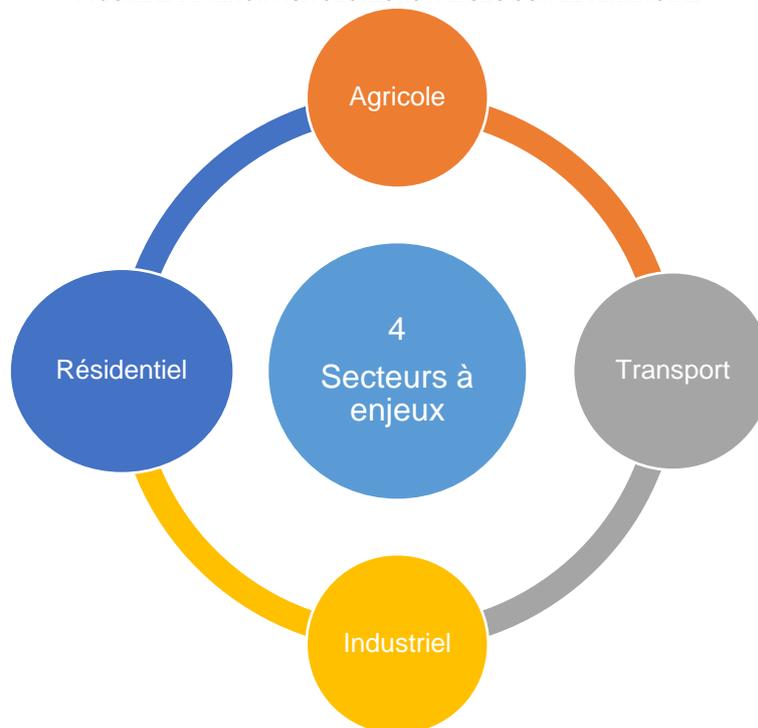
Elles indiquent :

- un climat qui a déjà évolué ;

- une prévision d'augmentation de la température locale ;
- la réduction des débits des cours d'eau ;
- des étiages sévères en période estivale ;
- une possible augmentation des phénomènes extrêmes ;
- des émissions de polluants atmosphériques : dioxyde de soufre, composés organiques volatiles, oxydes d'azote, particules fines (PM2.5 et PM10), ammoniac, etc. ;
- des émissions de gaz à effet de serre s'élevant à 675 kteq.CO2 en 2019, soit 0,9 teq.CO2/hab. ;
- un stock de carbone dans les milieux naturels estimé à 237 kteq.CO2, du fait des caractéristiques du territoire (63 % de forêts, 25% des prairies et 10% de haies) ;
- des consommations énergétiques de 1504 GWh, soit une moyenne annuelle de 45,2 MWh/habitant. (82 % d'électricité est importée et d'origine fossile) ;
- une production d'énergie renouvelable couvrant faiblement les besoins en énergie finale (20,3 % de la consommation totale), avec des potentiels importants de développement.

Sur la base de cet état des lieux, les principaux secteurs à enjeux ont été identifiés pour faciliter les leviers à mobiliser sur le territoire (Cf. fig. 2).

FIGURE 2 : PRINCIPAUX SECTEURS A ENJEU SUR LE TERRITOIRE



1.1.2.2 La stratégie

Sur la base de l'analyse thématique (consommation d'énergie, réductions des émissions de GES et production des EnR), la stratégie vise à définir les ambitions du territoire, les axes stratégiques du PCAET, le programmes d'actions, ainsi que les objectifs chiffrés sur le territoire.

Le territoire de la CCCL s'est fixé trois ambitions pour sa politique Climat-Air-Energie territoriale :

- Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050
- Ambition 2 : Construire un territoire résilient au changement climatique et améliorant la qualité de l'air

- **Ambition 3 : Un territoire solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique**

Un ensemble de sept axes stratégiques ont été identifiés avec les élus et serviront de base à l'articulation de 34 actions. Les actions qui ont été retenues au sein de ces différents axes agiront sur chacun d'eux :

1. Parc bâti et cadre de vie
2. Transport
3. Energies renouvelables
4. Agriculture et sylviculture
5. Déchets
6. Industrie
7. Transversal

Le programme d'action qui en découle est un ensemble de 34 actions réparties suivant les trois ambitions de la CCCL.

Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050

AXE PARC BATI ET CADRE DE VIE

- **BAT01. Réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements via un dispositif d'amélioration de l'habitat**
- **BAT03. Appuyer la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux**
- **BAT04. Réduire les impacts de l'éclairage public en soutenant les communes dans l'obtention du label « Villes et villages étoilés »**

AXE TRANSPORT

- **TR02. Créer une plateforme de covoiturage solidaire**
- **TR03. Promouvoir la pratique du vélo à travers la valorisation d'itinéraires favorables et la diffusion de la culture cyclable**
- **TR04. Renforcer les tiers-lieux sur le territoire et communiquer autour des espaces de co-working existant**

AXE ENERGIES RENOUVELABLES

- **ENR01. Intégrer les enjeux de production d'énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme**
- **ENR02 Encourager le financement participatif des énergies renouvelables**
- **ENR03. Soutenir le développement d'ENR (photovoltaïque et réseau de chaleur) sur le patrimoine public (communal et communautaire)**
- **ENR04. Informer les propriétaires sur les possibilités de développement du photovoltaïque-cadastre solaire**
- **ENR05. Bois pour tous**
- **ENR06. Favoriser l'installation de centrale photovoltaïque au sol sur site dégradé**

Ambition 2 : Construire un territoire résilient au changement climatique et améliorant la qualité de l'air

AXE AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

- AGR01. Développer la marque territoriale « Charente Limousine, ici, on mange local »
- AGR02. Encourager et soutenir les initiatives engagées par les communes pour un approvisionnement local et de qualité dans les cantines scolaires
- AGR03. Renforcer les productions issues de l'élevage par le maintien du centre d'abattage local et la création d'un atelier de découpe pour les producteurs locaux
- AGR04. Initier une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale à l'échelle du SCOT
- AGR05. Préserver le Bocage et favoriser, accompagner les projets de plantation
- AGR06. Encourager le développement et la gestion durable des espaces boisés.
- AGR07. Valoriser les pratiques agricoles en faveur du développement durable

AXE DECHETS

- DE01. Développer le plan de prévention en Charente Limousine
- DE02. Accompagner la création d'un éco-lieu / recyclerie
- DE03. Valoriser des déchets verts par la fabrication de broyat à disposition des communes

AXE ACTIONS TRANSVERSALES

- AT01. Installer une instance de concertation sur l'adaptation au changement climatique
- AT02. Informer et communiquer sur la qualité de l'air extérieur et intérieur

AXE INDUSTRIE

- IND01. Valoriser les pratiques des entreprises en faveur du développement durable

AXE PARC BATI ET CADRE DE VIE

- BAT06. Accompagner les opérateurs GEMAPI dans la prise en compte des conséquences du changement climatique
- BAT07. Intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement des espaces publics

Ambition 3 : Un territoire solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

AXE PARC BATI ET CRE DE VIE

- BAT02. Contribuer à l'animation de l'espace Conseil France Renov' porté par le CAUE 16 en Charente Limousine
- BAT05. Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le SCOT

AXE ACTIONS TRANSVERSALES

- AT03. Bonus « PCAET » sur les financements (coup de pouces, subventions ...)
- AT04. Sensibilisation et mobilisation des habitants et des acteurs du territoire
- AT05. Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité

AXE INDUSTRIE

- IND02. Créer et animer un réseau de responsable environnement du secteur industriel

AXE TRANSPORT

- TR01. Soutenir la ligne TER en proposant un cadencement adapté à la demande
- TR05. Veiller au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire

1.1.2.3 Le dispositif de suivi et d'évaluation

Afin de suivre la mise en œuvre du PCAET, un dispositif de suivi et d'évaluation est intégré. Il est composé d'un protocole d'évaluation, d'indicateurs clés qui permettent de suivre la réalisation des actions ainsi que des outils de suivi.

Les indicateurs définis lors de la réalisation du rapport environnemental du PCAET sont également intégrés à ce dispositif. Ce sont ainsi 99 indicateurs de suivi et de résultat qui permettront de suivre la mise en œuvre du PCAET de la Communauté de Communes de Charente Limousine.

1.1.3 Les objectifs chiffrés

1.1.3.1 Objectifs de réduction des consommations, des émissions et de production des EnR

	Etat 2015	2028	2030	2050
Emission de GES en GWh (scopes 1 et 2)	219	138 (-37%)	125 (-43%)	0 (Neutralité)
Empreinte carbone en Kteq.CO ₂ (scopes 1,2 et 3)	727	448 (-38%)	389 (-46%)	0 (Neutralité)
Par rapport à 1990				
Consommations d'énergie en GWh	1493	1261 (-16%)	1203 (-19%)	902 (-40%)
Production d'EnR (GWh)	98	533,3	612,59	1185,5
Part d'EnR produites localement dans la consommation finale	18,2%	35%	38%	74%

1.1.3.2 Objectifs de réduction des polluants atmosphériques

Plan PREPA appliqué à la CCCL	NOX	PM10	PM2,5	COVNM	S02	NH3
Objectif de réduction CCCL 2028	-67%	-22%	-49%	-50%	-73%	-11%
Objectif national 2030	-69%	-30%	-57%	-52%	-77%	-13%

1.2 Articulation du PCAET avec les autres plans, schémas et programmes

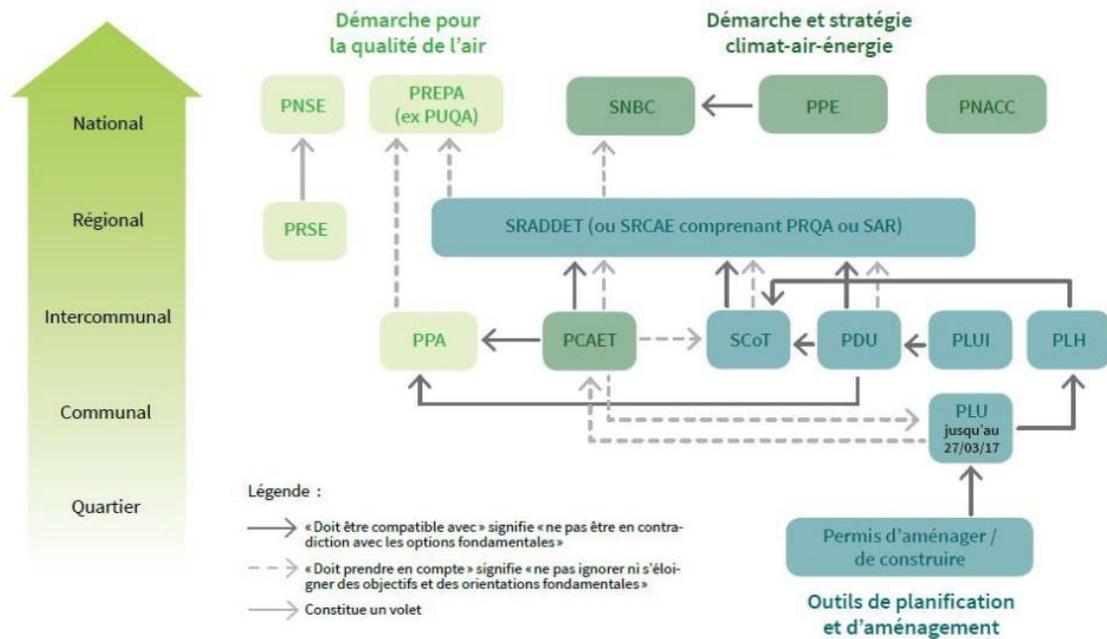
Le PCAET s'intègre dans une démarche plus large de prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique. Il s'articule avec de nombreux documents supra-territoriaux et territoriaux. Pour expliciter l'articulation sur le territoire de la CCCL, deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte. 'Être compatible avec' signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » alors que 'Prendre en compte' signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Le PCAET de la CCCL prend en compte la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Si ce n'est pas le cas, le PCAET décrit comment ses objectifs et priorités s'articulent avec eux. Il prend également en compte les objectifs de plusieurs autres documents stratégiques et dans certains cas, il se limite à être compatible avec certains documents :

- il doit à la fois prendre en compte et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Nouvelle Aquitaine ;
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) devrait être pris en compte mais étant en cours d'élaboration entre la Communauté de Communes de Charente Limousine, la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et la Communauté de Communes Ouest-Limousin, il n'a pas été retenu et ;
- il doit également prendre en compte les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) : d'une part le PLUi du Confolentais approuvé par le Conseil Communautaire en date du 9 mars 2020, et d'autre part le PLUi Haute Charente arrêté par le conseil communautaire le 23 mai 2019.

Le PCAET s'articule dans un sens global avec beaucoup plus de documents selon chaque territoire. Les relations entre ces différents outils de planification restent les notions de « compatibilité » et de « prise en compte » (Cf. fig. 3).

FIGURE 3: SCHEMA GLOBAL DE L'ARTICULATION DU PCAET AVEC OUTILS DE PLANIFICATION



SOURCE : ADEME

1.2.1 L'articulation des objectifs stratégiques

La stratégie territoriale de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables est la déclinaison des objectifs fixés aux échelles régionale et nationale.

La Stratégie Nationale Bas Carbone :

La Stratégie Nationale Bas-Carbone fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

- -40% des émissions totales en 2030 (par rapport à 1990) ;
- la neutralité carbone à l'horizon 2050 par rapport à 2012 ;
- réduire de 16,5% la consommation d'énergie finale à l'horizon 2028 par rapport à sa valeur en 2012 et ;
- porter la part des énergies renouvelables à plus de 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2028.

La Loi de Transition Énergétique :

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) précise les ambitions de la France :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012 et ;

- porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030 sachant que les données provisoires de l'AREC en 2020 indiquent 26,6%.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :

La Région Nouvelle-Aquitaine a fixé le cap des engagements régionaux pour répondre aux enjeux climat-air-énergie :

- réduction de 20% en 2020, 45% en 2030 et de 75% en 2050 des émissions de gaz à effet de serre en région Nouvelle-Aquitaine par rapport à sa valeur en 2010 ;
- réduire de 30% la consommation d'énergie finale en région Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030 par rapport à sa valeur en 2010 et ;
- porter la part des énergies renouvelables en région Nouvelle-Aquitaine à plus de 50% de la consommation d'énergie finale en 2030 et 100% en 2050

La Région s'engage également pour la réduction de la pollution atmosphérique et l'adaptation au changement climatique.

La stratégie territoriale de la Communauté de Communes de Charente Limousine

La stratégie territoriale de la CCCL définit des trajectoires qu'elle a retenu au sujet de la réduction des GES, de la consommation d'énergies et de la production des énergies renouvelables (Cf. tableau 1).

TABLEAU 1: ARTICULATION STRATEGIQUE DU PCAET AVEC LES OBJECTIFS CHIFFRES

	Réduction de GES	Consommation d'énergies	Energies renouvelables
PCAET CCCL	-38% de ses émissions totales en 2028 par rapport à 2015	-16% des consommations énergétiques finales d'ici 2028 par rapport à celles de 2015	35% de la consommation énergétique finale en 2028
	-46% de ses émissions totales en 2030 par rapport à 2015	-19% des consommations énergétiques finales d'ici 2030 par rapport à celles de 2015	38% de la consommation énergétique finale en 2030
	Neutralité carbone en 2050	-40% des consommations énergétiques finales d'ici 2050 par rapport à celles de 2015	Plus de 70% de la consommation énergétique finale en 2050

L'analyse comparée des objectifs chiffrés de la SNBC, du SRADDET et de la CCCL est un moyen qui permet de justifier la bonne articulation des objectifs chiffrés du PCAET. Elle est faite aux horizons 2030 et 2050 sur la réduction de GES, la consommation d'énergies et la production d'énergies renouvelables.

La stratégie territoriale de la CCCL respecte aussi bien la SNBC que le SRADDET dans son ambition de réduction des GES aux horizons 2030 et 2050. La stratégie locale permettra de baisser de 46% les GES en 2030 par rapport à 2015. Elle est compatible avec les objectifs de la SNBC (-40%) et du SRADDET (- 45%). Le PCAET affiche également un objectif ambitieux de réduction des émissions à l'horizon 2050

dans le respect de la SNBC et du SRADDET. La trajectoire locale de la CCCL reste cohérente avec la SNBC en termes de Consommation d'énergies et de production d'énergies renouvelables. Toutefois, elle ne porte pas au même niveau ses ambitions en termes de Consommation d'énergies et de production d'énergies renouvelables que le SRADDET de la Nouvelle Aquitaine.

En termes de réduction de polluants atmosphériques, la stratégie locale de réduction des polluants rejoint les orientations du plan PREPA qui cadre bien avec la durée du PCAET de la CCCL. Ces orientations ont été déclinées à l'horizon 2028 pour la CCCL.

1.2.2 Articulation SDAGE, SAGE et PCAET

Le PCAET et notamment le cadre d'adaptation du territoire se basant sur les SDAGE et SAGE a tenu compte des orientations et dispositions approuvées dans les SDAGE et SAGE du territoire. Certaines actions du PCAET ont intégrées entièrement ou partiellement les orientations et dispositions des différents schémas en vue de territorialiser l'approche d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Ces actions agiront directement ou indirectement sur plusieurs axes du PCAET dans le but de contribuer à l'atteinte des trajectoires admises par le territoire en termes de consommation d'énergies, des émissions de GES, d'amélioration de la qualité de l'air, de protection de la santé humaine pour renforcer la résilience du territoire.

Les SDAGE dont relève le territoire de la Charente Limousine ont un cadre d'orientations très similaire avec de moindres particularités. Les SAGE également prescrivent à l'échelle de chaque sous-bassin des orientations qui ne diffèrent pas réellement. Nous avons tenté de regrouper toutes les orientations qui traduisent les mêmes directives aussi bien pour les SDAGE que les SAGE. Les orientations spécifiques à chaque schéma ont été maintenues. Cette démarche nous a permis de préciser de façon générale les orientations que prescrivent les différents schémas sur le territoire pour faciliter leur prise en compte dans le PCAET et construire la politique d'adaptation aux changements climatiques.

Les actions du PCAET qui intègrent lesdites orientations ont été précisées pour mettre en évidence la contribution du programme d'actions dans l'atteinte des dispositions des différents schémas d'aménagement des eaux du territoire. Notons que les actions retenues à cet effet se sont plus ajustées à la capacité de l'EPCI de les conduire et de les accompagner. Ces actions sont donc réalisables et atteignables pour éviter de multiplier des actions qui ne pourront pas être mises en œuvre.

Dans un premier temps, toutes les orientations ont fait l'objet de comparaison et d'analyse pour sortir les orientations similaires et spécifiques. Le résultat de cette analyse est apporté dans le tableau ci-dessous.

Orientations SDAGE Loire-Bretagne	Orientations SDAGE Adour-Garonne	Orientations SAGE Vienne	Orientations SAGE Clain	Orientations SAGE Charente	Stratégie d'adaptation PCAET
1 : Repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant				2. AMENAGEMENT ET GESTION SUR LES VERSANTS	L'EPCI est membre des syndicats de gestion de bassins versants délégataires de la compétence GEMAPI et, à ce titre, une action d'accompagnement des opérateurs GEMAPI (BAT06), est programmée pour adapter l'aménagement et la gestion des cours d'eau dans leur bassin versant au contexte du réchauffement climatique.
6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau des pollutions [par nitrates (2), organiques, phosphorées et microbiologiques (3), des pesticides (4) et par micropolluants (5)]	2- RÉDUIRE LES POLLUTIONS	GESTION DE LA QUALITE DE L'EAU	3 : GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE	6. GESTION ET PREVENTION DES INTRANTS ET REJETS POLLUANTS	Les fiches action AGRO2, AGRO4, AGRO7, AT01, AT02 et AT05 visent dans leur mise en œuvre de renforcer la sensibilisation autour de la santé humaine notamment en promouvant les bonnes pratiques pour réduire voire éviter les pollutions dans les secteurs de l'agriculture, du transport et du résidentiel ; inscrire tous les acteurs dans des réflexions pour l'amélioration de la qualité de l'air et des ressources en eau ; et animer une instance de concertation sur l'adaptation au changement climatique
7 : Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable.	3- AGIR POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	2 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN PERIODE D'ETIAGE	5. Aménagement, GESTION ET PREVENTION DU MANQUE D'EAU A L'ETIAGE	Les fiches action BAT06, INDO1, AGRO7, AT01 et AT04 ont été inscrites dans le PCAET, dans tous les secteurs très prégnants sur la ressource en eau dans le but de mieux connaître les besoins et de raisonner les prélèvements de la ressource afin d'assurer l'équilibre des prélèvements et la résilience du territoire.
8 : Préserver et restaurer les zones humides.	4- PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	GESTION DES PAYSAGES ET DES ESPECES	4- FONCTIONNALITE ET CARACTERE PATRIMONIALE DES MILIEUX AQUATIQUES		Conscient du rôle écologique assuré par les zones humides, de leur richesse et de leur importance sur le territoire, les fiches action BAT06, AGRO5, AGRO7, AT04 et AT05 s'articulent dans le but de limiter les pressions sur la biodiversité et les zones humides via les activités de GEMAPI et l'animation territoriale autour de l'adaptation au changement climatique
9 : Préserver la biodiversité aquatique					
10 : Préserver le littoral					
11 : Préserver les têtes de bassin versant					
12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques.	1- CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE	GESTION DES COURS D'EAU	6- GOUVERNANCE DE LA GESTION INTEGREE DE L'EAU	1. ORGANISATION, PARTICIPATION DES ACTEURS ET COMMUNICATION	Les fiches action BAT06, AT01 et AT04 permettront via la GEMAPI d'organiser cette gouvernance en travaillant avec tous les acteurs intervenant sur les bassins d'eau du territoire et en veillant à l'atteinte des objectifs des SAGE et SDAGE sur le territoire
13 : Mettre en place des outils réglementaires et financiers.		GESTION DES CRISES	5- GESTION DES CRUES ET RISQUES ASSOCIES	4. PREVENTION DES INONDATIONS	Plusieurs outils existent sur le territoire et ils sont pilotés par le GEMAPI (BAT06) et le SPANC en cas de risques. Les actions des syndicats de bassins s'inscrivent dans des outils financiers actualisés au fur et à mesure par les Agences de l'eau.
14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges			1 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE		Les fiches action AT01, AT04 et AT05 participent de cette logique de sensibilisation grand public sur le changement climatique et ses impacts.

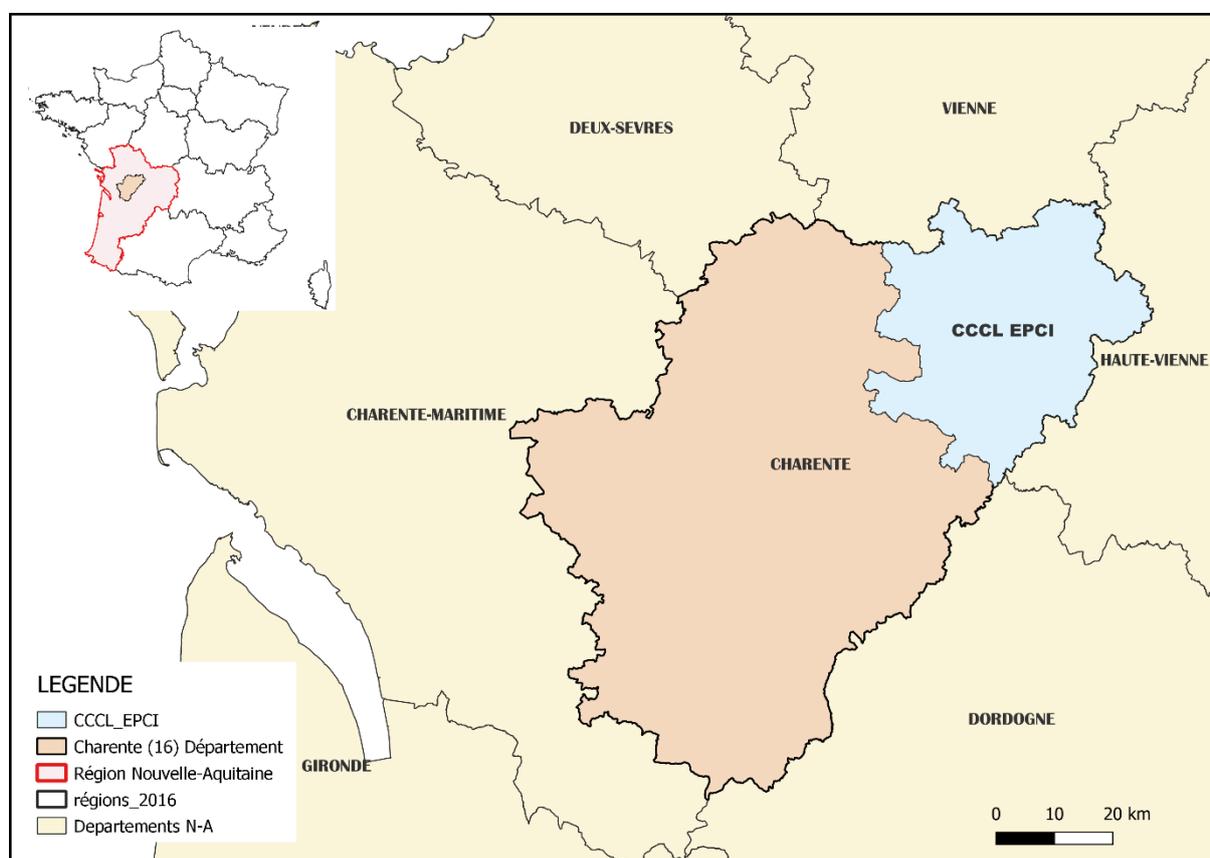
2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Présentation synthétique de la Communauté de Commune de Charente Limousine

La Communauté de Communes de Charente Limousine a été créée le 20 décembre 2016 avec effet le 1er janvier 2017. Elle s'est formée à la suite de la fusion des communautés du Confolentais (25 communes) et de Haute-Charente (37 communes). Ce territoire se compose au total de 58 communes pour environ 36000 habitants et s'étend sur 1394,9 km² (INSEE, 2022). Le territoire est en grande partie rural et la densité sur celui-ci est d'environ 26 habitants/km². La majorité des communes comptent moins de 1500 habitants et seules celle de Confolens, Chabanais, Chasseneuil-sur-Bonnieure et Terres-de-Haute-Charente comptent plus de 1500 habitants sur le territoire. Les principaux cours d'eau qui traversent le territoire sont : la Charente, la Vienne, le Goire, le Clain et l'Issoire.

Elle est une intercommunalité de la région Nouvelle-Aquitaine (NA) et se localise au nord-est du département de la Charente (Cf. fig. 4).

FIGURE 4 : LOCALISATION DE LA CCCL DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



SOURCE : CCCL, 2022

2.1.1 Le climat, le changement climatique et son évolution

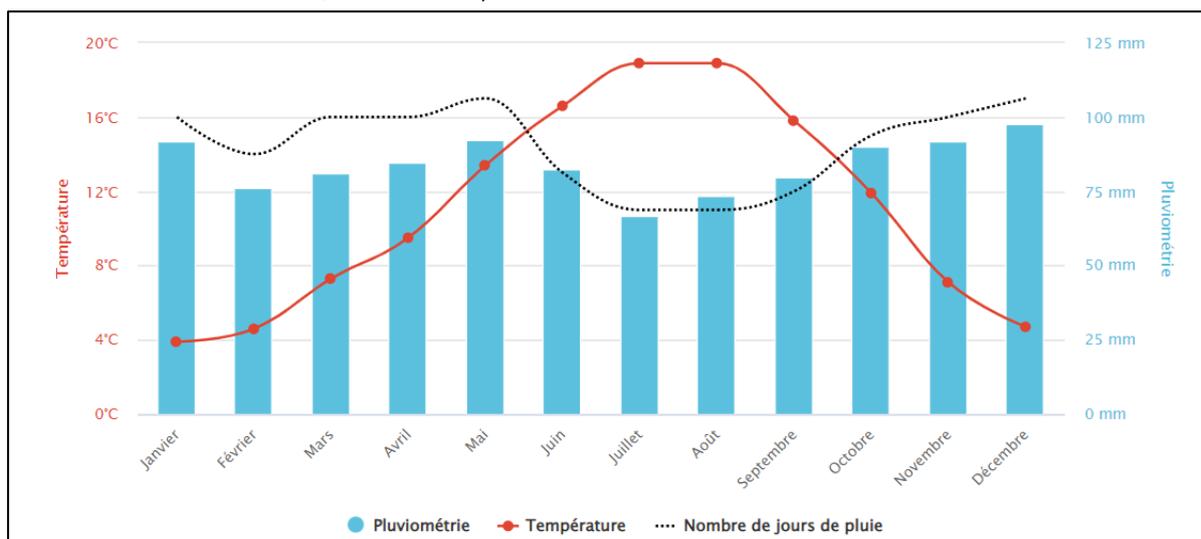
2.1.1.1 Un climat océanique aquitain

Le territoire de la Communauté de Communes de Charente Limousine est soumis à un climat de type océanique aquitain avec des hivers doux et des étés ensoleillés et assez chauds. Situé sur les marges orientales du département, à proximité du département de la Haute-Vienne, il enregistre des précipitations plus abondantes et des températures plus fraîches que le reste de la Charente. Sur l'année 2022, la moyenne des températures à

Saulgond est de 11.1°C et les précipitations sont en moyenne de 1008,4 mm (Cf. fig. 5). Les relevés météorologiques à Saulgond, commune située au nord-est du territoire se présentent comme suit :

- une température moyenne annuelle de 11,1 °C, avec une amplitude thermique importante : température moyenne mensuelle minimale de 3,9 °C en janvier et température moyenne mensuelle maximale de 18,9°C en juillet et août.
- un nombre de jours de gel moyen de 62,4 par an.
- des précipitations assez abondantes, avec un total de 1008,4 mm par an et un contraste saisonnier peu marqué. Ainsi le minima mensuel est de 66,6 mm en juillet et le maxima mensuel est de 97,7 mm en décembre.

FIGURE 5 : DIAGRAMME CLIMATIQUE A SAULGOND, 2022



SOURCE : METEO ET CLIMAT A SAULGOND EN FRANCE, 2022

2.1.1.2 Le Changement Climatique

2.1.1.2.1 Les émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du changement climatique

Le changement climatique est un phénomène global provoqué par une augmentation trop importante de la concentration dans l'atmosphère des Gaz à Effet de Serre (GES) liée à des activités humaines. Les trois principaux GES, représentant plus de 95 % des émissions, sont le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Trois autres GES sont réglementés par le protocole de Kyoto 9 : il s'agit de trois gaz fluorés (le chlorofluorocarbure (CFC), l'hydrofluorocarbure (HFC), l'hexafluorure de Soufre (SF₆)).

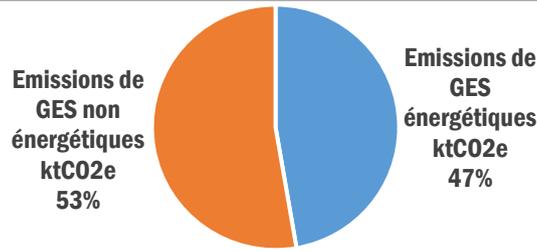
Ces gaz à effet de serre proviennent essentiellement de la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Les autres sources d'émission de GES sont liées à l'agriculture (protoxyde d'azote, lié à l'utilisation des engrais azotés, méthane provenant de l'élevage de ruminants), au traitement des déchets, aux procédés industriels et à l'utilisation de gaz fluorés et de solvants.

2.1.1.2.2 Des émissions de gaz à effet de serre portées par les secteurs agricole, du transport et de l'industrie sur la CCCL

En 2019, sur le territoire de la CCCL, les émissions de GES ont été estimées à 675 Kt eq.CO₂, soit environ 1,38% des émissions régionales. Ce pourcentage d'émissions ne se révèle pas cohérent avec le poids de la population de la CCCL au niveau régional (0,6% de la population régionale).

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont d'origine énergétique et non énergétique. En effet, plus de la moitié des émissions (non énergétique) sont du méthane et le reste du dioxyde de carbone, principalement dues à la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel).

FIGURE 6 : PART DES EMISSIONS GES ENERGETIQUE ET NON ENERGETIQUE



SOURCE : AREC, 2019

54% des GES proviennent essentiellement de l'agriculture (fermentation entérique des ruminants, gestion des déjections animales et épandage des champs). Les autres secteurs émetteurs sont le transport (24%) et l'industrie (16%), le résidentiel (4%), le tertiaire (2%) et les déchets sensiblement nuls.

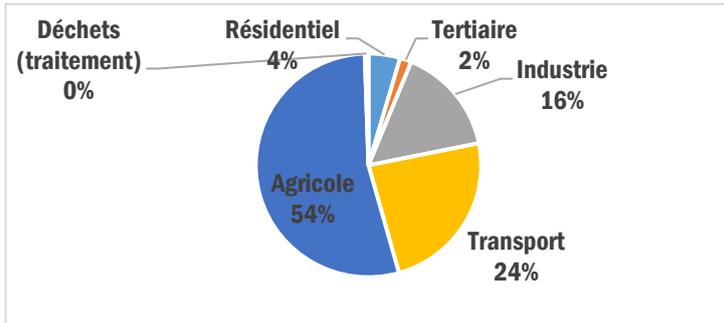


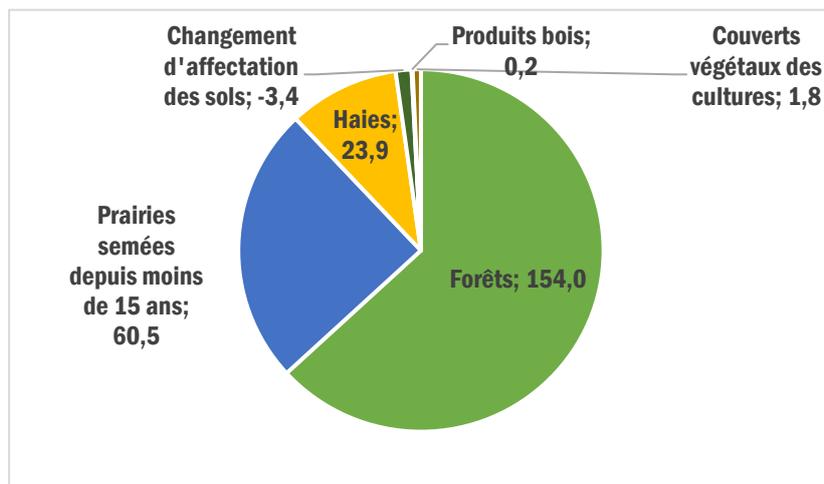
FIGURE 7 : REPARTITION DES EMISSIONS GES PAR SECTEUR

(SOURCE : AREC, 2019)

2.1.1.2.3 Potentiel de séquestration des gaz à effet de serre

Le carbone est également stocké ou émis via les modifications (ou changements d'affectation des sols) réalisées dans les puits de carbone : océan, sols et biomasse aérienne (forêt, prairies, zones humides, cultures...)

Sur le territoire de la CCCL, le stock total de carbone séquestré au sein des différents types de réservoirs (sols, litière, biomasse vivante : aérienne et racinaire) est estimé à 237 kt eq.CO₂.



Les forêts sont le premier puits de carbone du territoire (63 % du stock global), suivi par les prairies semées depuis moins de 15 ans (25 %) et les haies (10%). La capacité de stockage des forêts étant plus élevée que celle des surfaces agricoles, elles sont à préserver et à valoriser.

Par ailleurs, on note un déstockage de carbone de (1%) expliqué par le changement d'affectation des sols.

FIGURE 8 : POTENTIEL DE STOCKAGE DE CARBONE SUR LA CCCL (SOURCE : AREC, 2019)

2.1.1.3 Evolution du climat attendue

Les observations de température disponibles depuis la fin du XIX^e siècle indiquent que le climat de la Nouvelle-Aquitaine s'est déjà réchauffé d'environ +1,4 °C (+1,0 °C à +1,8 °C) au cours de la période 1959-2016 (Cf. fig. 9). La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises qui sera la plus impactée, dès l'horizon 2050, (i) par la baisse du débit des cours d'eau avec des étiages et des assecs plus sévères qu'aujourd'hui et des précipitations pluvieuses ponctuellement plus importantes, (ii) par l'augmentation de la température des eaux de surface, (iii) par une baisse significative de la recharge des nappes de surface dans certaines zones et (iv) par une élévation importante du niveau de l'océan.

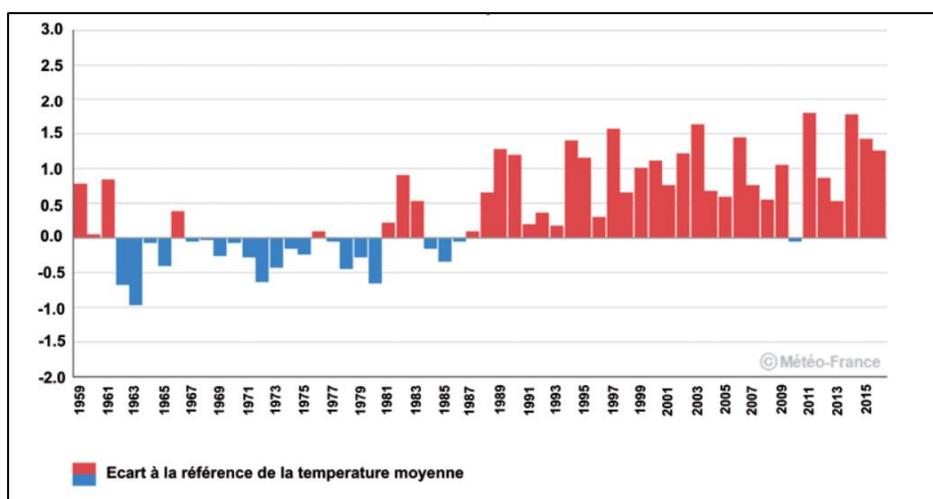
Plusieurs points de vigilances aux enjeux climatiques ont été identifiés si aucune action n'est menée pour atténuer et anticiper l'évolution climatique. Selon le GIEC (Groupe d'experts international sur l'évolution du climat) qui a réalisé plusieurs simulations sur l'évolution climatique potentielle de la région Nouvelle-Aquitaine, indépendamment du scénario d'émissions, à l'horizon 2050, le réchauffement en Nouvelle-Aquitaine pourrait atteindre environ 1 degré par rapport à la fin du XX^e siècle, soit un réchauffement deux fois plus rapide qu'au siècle dernier. Mais à l'horizon 2100, le réchauffement pourrait être jusqu'à 3 fois plus rapide avec le scénario du « laisser-faire » (RCP8.5) comparé au scénario le plus optimiste (RCP2.6). Cela se traduit par une augmentation du nombre de jours de fortes chaleurs suivant le même facteur.

Les sécheresses agricoles seraient aussi beaucoup plus sévères avec le scénario RCP8.5 avec des conditions moyennes d'humidité du sol à la fin de ce siècle correspondant aux extrêmes les plus secs de la période actuelle. Avec le réchauffement, on s'attend aussi à une augmentation des extrêmes de pluies de quelques pour cents par degré de réchauffement supplémentaire. Par contre, en l'état actuel des connaissances, les simulations du climat futur de la Nouvelle-Aquitaine ne montrent pas d'évolution importante du risque de vents forts.

D'après cette tendance, pour un changement de 2 degrés à l'échelle globale, le sud de l'Europe subirait un réchauffement plus important, de près de 2,5 degrés, plus particulièrement en été. Cette conclusion est valable pour la Nouvelle-Aquitaine. Ce qui induirait :

- Une hausse des températures et avec des périodes de fortes chaleurs en été, apparaissant dès 2050 allant jusqu'à +5°C des moyennes saisonnières en 2080 ;
- une pluviométrie réduite de 10 à 25% selon les zones du territoire d'ici 2080 ;
- Des sécheresses plus présentes et plus longues notamment en zones montagneuses ;
- Une augmentation de la fréquence d'aléas climatiques .

FIGURE 9 : ÉVOLUTION DE LA TEMPERATURE MOYENNE ANNUELLE SUR LA NOUVELLE-AQUITAINE AU COURS DE LA PERIODE 1959-2016



SOURCE : METEO-FRANCE

2.1.1.3.1 La ressource en eau

La tendance des prélèvements est à la baisse mais des problèmes persistent en période estivale sur certaines parties du territoire. La coïncidence des étiages (période de plus basse eau des rivières et des nappes) avec l'importance des besoins en eau (irrigation agricole et usages domestiques en particulier) peuvent susciter des problèmes structurels (déficit chronique de la quantité d'eau). Tout ceci étant dû à un ensemble de facteurs dont :

- la décroissance globale des précipitations, surtout en période estivale et beaucoup moins nette en hiver, où se dessine toutefois une tendance à une concentration des précipitations hivernales ;
- l'augmentation de l'évapotranspiration, assortie d'un assèchement des sols ;
- un signal marqué du changement climatique plus robuste sur l'évolution de la température que sur celle des précipitations ;
- Les études menées sur la Charente confirment bien ces tendances : augmentation du cumul annuel d'évapotranspiration de l'ordre de 200 mm sur 40 ans.

Les tendances actuelles d'évolution des débits des cours d'eau en Nouvelle-Aquitaine révèlent :

- une baisse des moyennes annuelles des débits de la quasi-totalité des cours d'eau notamment pour la Vienne, la Charente et la Sèvre ;
- peu d'évolution nette concernant les phases de crue, tant pour leurs intensités que leurs fréquences ;
- des étiages plus sévères en intensité et en durée.

Sous l'effet de l'augmentation de la température de l'eau de nombreux processus naturels physico-chimiques et biologiques seront pour certains légèrement, voire significativement, augmentés et/ou accélérés (solubilité des micropolluants organiques et minéraux, réactions d'hydrolyse, photolyse, désorption, complexation, biodégradation, coagulation, sédimentation), ou diminués et/ou ralentis pour d'autres (sorption, solubilité des gaz,...)

2.1.1.3.2 Agriculture et sylviculture

2.1.1.3.2.1 Culture végétale

Sur le territoire de Charente-Limousine, la réduction des précipitations annuelles et l'augmentation des épisodes de sécheresses risquent d'impacter le secteur agricole. La vulnérabilité du secteur agricole devrait s'accroître durant les prochaines années. Les effets attendus sur les cultures seraient :

- le décalage des périodes de productions ;
- la tendance à l'augmentation de l'étendue des sécheresses agricoles à l'échelle du territoire ;
- la diminution de la quantité d'eau dans le sol superficiel (de 6 à 7 % depuis 1959) ;
- la modification du cycle de croissance et l'évolution des rendements ;
- la sensibilité des cultures, et l'impact sur la qualité de la production ;
- le bouleversement des dates de floraisons ;
- la perturbation du calendrier dans l'année ;
- la baisse considérable des productions végétales pour l'alimentation des animaux ;
- le développement des pathogènes ;
- la vulnérabilité des variétés cultivées ;
- une vulnérabilité plus marquée des cultures céréalières et fourragères à l'Ouest du territoire de Charente-Limousine.

Le territoire de Charente-Limousine étant très rural et largement composé de maison individuelle avec jardin, les productions individuelles seront également touchées par le changement climatique.

2.1.1.3.2.2 L'élevage

Tout comme pour les productions maraichères ou céréalières, l'augmentation des températures annuelles moyennes pourraient induire une baisse de productivités des exploitations d'élevages. Le stress thermique pourrait induire chez les animaux une augmentation des maladies parasitaires, eux même potentiellement favorisées par l'augmentation moyenne des températures. Cela affecterait directement la santé des animaux et par conséquent la productivité des exploitations. Les animaux tel que les bovins pourraient restés dans les pâturages plus longtemps grâce aux températures plus douces sur l'année. L'été sera cependant plus dur à surmonter pour les animaux dont la consommation en eau va croître considérablement pendant les vagues de chaleurs, favorisant les restrictions d'eau associées pendant ces périodes. La surmortalité de l'élevage par coup de chaud, également dans des bâtiments agricoles non adaptés est à prévoir. De plus, la dépendance de l'élevage vis-à-vis des productions végétales pour l'alimentation des animaux portera probablement atteinte à la durabilité des exploitations d'élevage.

2.1.1.3.2.3 La sylviculture / Forêt

La modification rapide des conditions climatiques ne permettra pas aux espèces de s'adapter ainsi, les besoins en eau de la forêt ne pourront plus être satisfaits ce qui entrainera un amoindrissement de la diversité des espèces affaiblissant fortement cet écosystème. Les arbres fruitiers et pousses de fleurs se verront également impactés par un risque de gel plus important.

2.1.1.3.3 Industrie

L'impact prévu sur la réduction des précipitations et l'augmentation des périodes de sécheresses sur l'approvisionnement en eau pourra entrainer un certain conflit entre usagers et les activités des industries du territoire.

2.1.1.3.4 Tourisme

L'attractivité du territoire pourrait considérablement baissée et le patrimoine culturel proche des zones sensibles pourraient devenir inaccessibles ou disparaître dans des intempéries extrêmes. Certaines activités pourraient également être retirées dans l'offre touristique en raison des risques encourus.

2.1.1.3.5 Administration et services

L'augmentation de la température et des périodes de fortes chaleurs estivales impactera la demande en climatisation, la chaîne du froid et le bon fonctionnement des outils informatiques. Les risques naturels seront potentiellement accrus notamment face aux inondations (et mouvement de terrain). L'augmentation des aléas climatiques pourra entrainer une hausse des prix d'assurances.

2.1.1.3.6 Transport

Les infrastructures seront exposées aux risques naturels (inondations, mouvements de terrain) et pourront être impactées par l'augmentation des températures et la pluviométrie notamment sur la durabilité des matériaux.

2.1.1.3.7 Biodiversité et les écosystèmes (qualité des milieux naturels)

Avec la réduction des précipitations, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques locales se verront menacées et pourront laisser place au développement d'espèces invasives plus résistantes, affaiblissant la biodiversité.

2.1.1.3.8 Santé humaine

Etant un territoire avec prédominance de personnes âgées, la hausse des températures et les périodes de canicules vont avoir des conséquences sur la santé et le bien-être de la population durant la période estivale.

2.1.2 Synthèse AFOM et enjeux environnementaux

Synthèse actuelle (atouts/faiblesses)		Tendances (opportunités/menaces)	
-	Un climat qui a déjà évolué depuis plusieurs années, dont les conséquences commencent à apparaître sur le territoire et les écosystèmes	↘	Un dérèglement climatique qui se poursuit et des impacts qui s'intensifient
-	Un secteur agricole fortement émetteur et qui subit en les conséquences de multiples manières	↘	Une tendance à s'aggraver
-	Les secteurs du transport et de l'industrie fortement émetteurs et consommateur de ressources fossiles	↘	Tendance à s'aggraver
-	Un risque croissant d'artificialisation à prévenir	+	Taux d'artificialisation en deçà de la moyenne en Nouvelle-Aquitaine
+	Prise en compte des enjeux dans les politiques publiques et par la société	↗	Augmentation de la prise en compte du changement climatique dans toutes les politiques de développement (agriculture, industrie, transport, urbanisme, gestion de l'eau, etc.)
+/-	Une connaissance sur le phénomène climatique. Mais quelques incertitudes toujours présentes sur les conséquences à plus ou moins long terme	↗	Augmentation des connaissances sur le phénomène climatique à l'échelle locale et internationale (causes et conséquences) et de la prise de conscience du public.

Enjeux environnementaux
<p>La lutte contre le changement climatique, par la baisse des émissions de gaz à effet de serre et le bon fonctionnement des puits de carbone ;</p> <p>L'adaptation du territoire au changement climatique.</p> <p>L'artificialisation des sols</p>

2.2 Les milieux physique, naturel, paysage et patrimoine

Le paysage se compose d'une partie objective (relief, occupation du sol et son agencement spatial) et d'une partie subjective, fondée sur la sensibilité de l'observateur, qui dépend d'influences culturelles, historiques, esthétiques et morales. La mise en commun de ses composantes permet de mieux comprendre le paysage et de le lire selon ces paramètres naturels et les activités humaines qui s'y développent.

2.2.1 Le milieu physique

La CdC de Charente-Limousine a un cadre physique relativement diversifié. On note deux blocs communaux qui délimitent le territoire actuel. L'un des blocs est adossé aux premiers contreforts du massif central et l'autre bloc est constitué par une avancée du socle cristallin du même massif, qui émerge au-dessus des sédiments du secondaire. Les deux blocs constituent des territoires de transition d'une part entre les plateaux cristallins du Limousin à l'Est et les « Terres Rouges et Argiles à Silex » et d'autres part avec les plaines calcaires de la Charente à l'Ouest. Sur la partie Ouest, on constate d'importantes couvertures argileuses alors que sur la partie Est, les schistes sont nettement présents. La vallée de la Charente forme approximativement la limite entre ces deux régions naturelles. Dans cette zone, le relief est assez vallonné, avec une altitude moyenne supérieure à 150 m (en dehors des vallées comme la Vienne, la Graine, ou le Goire). Les hautes surfaces du socle cristallin avoisinent quant à elles 300 m, dominées par les hauteurs de la forêt de Brigueuil (340 m). Les fonds de vallées sont étroits (sauf pour la Vienne) et tapissés d'alluvions modernes, constituées d'argile sableuse avec une couverture limoneuse.

2.2.2 Le relief

Sans grands reliefs majeurs, la Charente Limousine se distingue cependant du reste du Poitou-Charentes, par des plateaux généralement plus élevés que le reste de la Région. Ainsi le territoire possède le point culminant du Poitou-Charentes, situé à Montrollet et adossé aux Monts de Blond.

« Dans les terres froides, les hautes surfaces des socles cristallins avoisinent les 300m d'altitude, dominés par les hauteurs de la forêt de Brigueuil (341 m) et de Montrollet (368 m) à l'est, et par le massif de l'Arbre (345 m) au sud. La roche granitique apparaît parfois, durcissant les coteaux en falaises abruptes au flanc des vallées, tapissant le lit des rivières, comme aux portes de l'enfer, ou affleurant à la surface des prés. »

Dans la partie calcaire, « le relief est globalement peu marqué, ce qui renforce l'intensité « paysagère » des secteurs de vallée, grandes ou petites, qui entaillent le secteur. Les petits mouvements, notamment, révèlent l'organisation des plateaux (cultures et motifs végétaux arborés), sans pour autant produire la configuration spécifique des vallées. »

2.2.3 Les sols

La Charente Limousine est une terre de contact entre granite et calcaire. Elle est adossée aux premiers contreforts du massif Central et recouvre un territoire de transition entre les plateaux cristallins du Limousin sur sa moitié est et les plaines et plateaux calcaires charentais sur sa moitié ouest, dont l'importante couverture argileuse fait le trait d'union.

Deux ensembles caractérisent ce territoire, dont seule la couverture superficielle argileuse consacre l'unité (Cf. fig. 10)

2.2.3.1 Les Terres Rouges

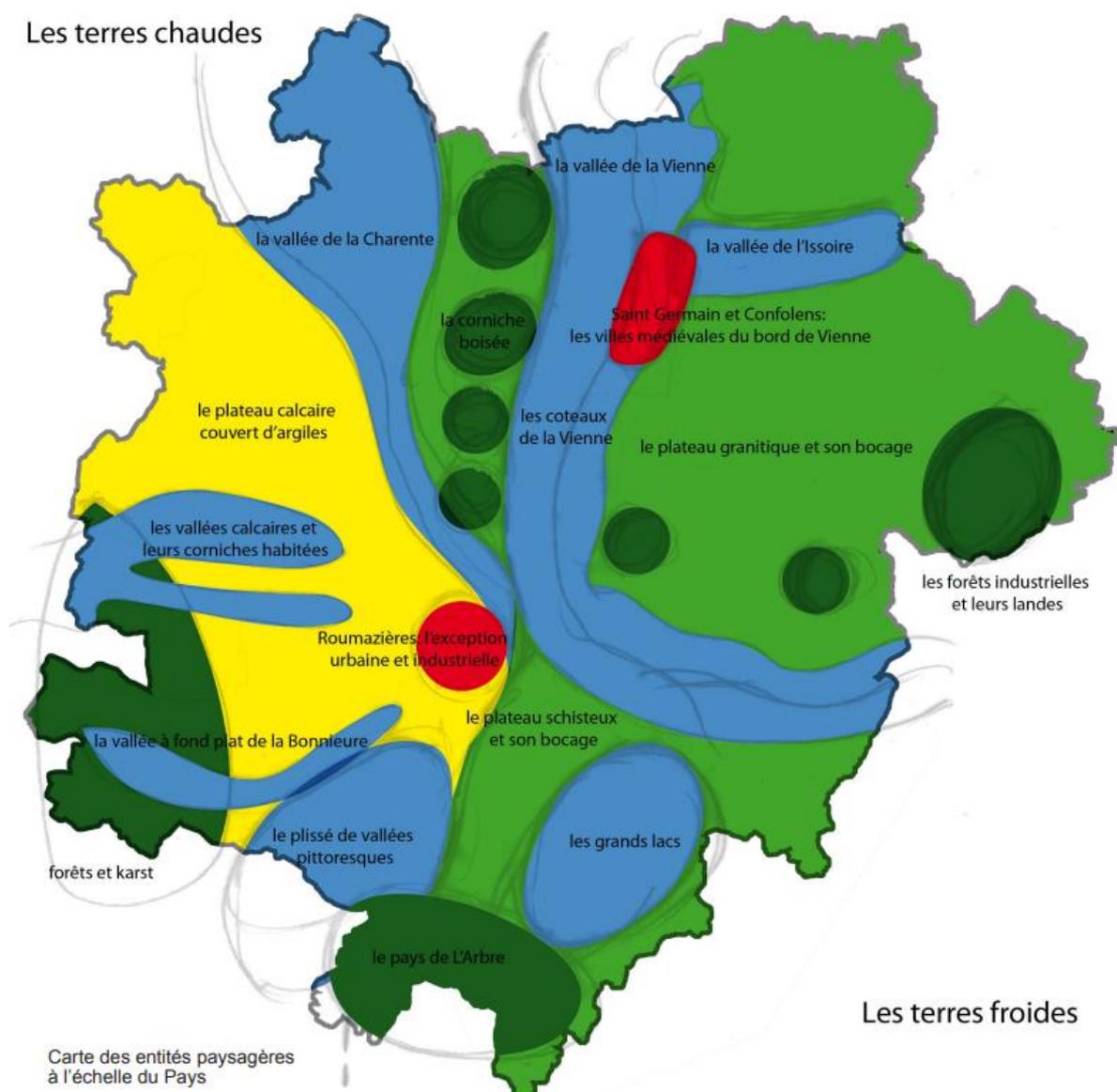
L'assise géologique de ce secteur se compose de calcaires du Jurassique moyen et supérieur, souvent altérés à une grande profondeur, qui affleurent principalement à flanc de vallées. L'altération des roches calcaires a donné naissance à des sols argileux et limono-argileux, appelés « Argiles à silex ». Les argiles peuvent également provenir de dépôts continentaux d'âge Sidérolithique. Les sols présentent une acidité moindre que sur le socle cristallin, et, grâce à leur texture à dominante argileuse, ils disposent d'une meilleure réserve en eau. Cependant, la proportion

d'éléments grossiers (silex) peut constituer un facteur limitant. On y rencontre également en marge, des sols franchement calcaires, appelés « terres de groies ». Il s'agit de sols argilo-calcaires superficiels, non acides, à faible réserve hydrique, et donc peu productifs. Les fonds de vallées sont ici plus larges, et tapissés d'argile sableuse avec une couverture limoneuse.

2.2.3.2 Les terres froides granitiques

Située à l'extrémité occidentale du Massif Central, cette région naturelle se caractérise par ses terrains acides, qui reposent sur des assises géologiques métamorphiques très variées : granites, diorites, gneiss, ou schistes. Il existe même aux alentours de Chassenon et Pressignac une formation géologique particulière résultant de l'impact d'une immense météorite, qui a donné naissance à une roche issue de la fusion des roches en place, appelée impactite. D'un point de vue pédologique, les sols sont le plus souvent de type lessivé, à texture sableuse ou sablo-limoneuse. La profondeur utile des sols est extrêmement variable, en fonction de la profondeur d'apparition de l'arène granitique, ou d'un horizon argileux ou limoneux souvent très compact, qui génère localement des phénomènes d'hydromorphie temporaire.

FIGURE 10 : ENTITES PAYSAGERES A L'ECHELLE DU PAYS DE CHARENTE LIMOUSINE



Source : Charte paysagère du pays de Charente Limousine, 2011

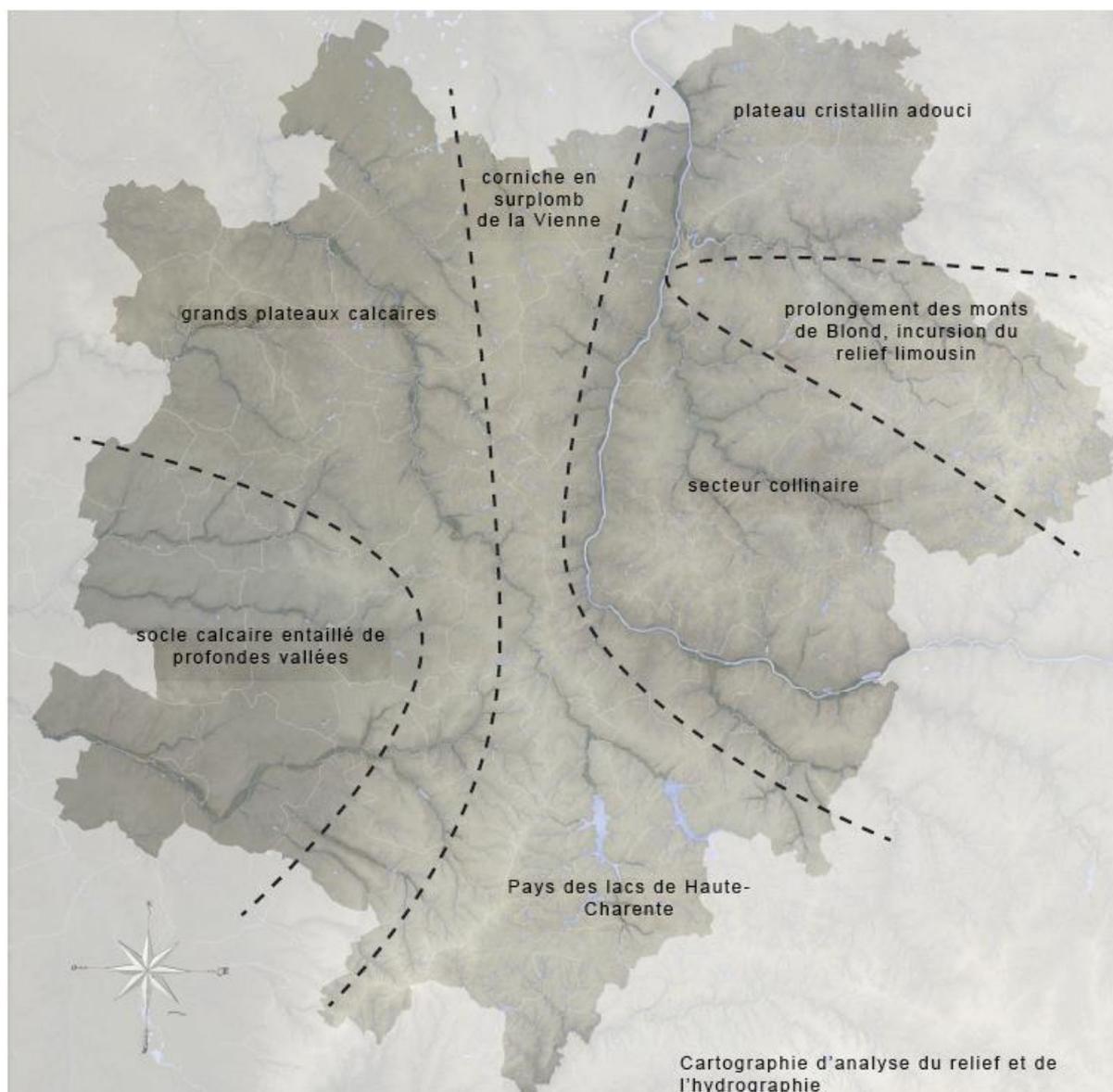
2.2.4 Le réseau hydrographique

Sous forme de ruisseaux, de rivières, de lacs, d'étangs, ou simplement de mouillères, l'eau est omniprésente. De nombreuses rivières charentaises et poitevines prennent leur source en Charente Limousine. La Charente et la Vienne entrent en Poitou-Charentes par la Charente Limousine avant d'irriguer celle-ci.

Les réserves d'eau des Lacs de Haute-Charente permettent le maintien de l'étiage du fleuve Charente. Cette situation vaut à la Charente Limousine le surnom de « Château d'eau de la Charente ». Le réseau hydrographique très dense en raison des pentes et des terrains imperméables, est à la rencontre de deux bassins hydrographiques :

- le bassin hydrographique de la Loire, avec la Vienne, les sources du Clain, le Goire et l'Issoire.
 - La Vienne traverse le territoire avant de quitter le Massif Central et remonter vers la Loire par le Seuil du Poitou, dans un lit large, pierreux mais peu profond.
 - L'Issoire, ruisseau affluent de la Vienne, traversant chaos granitiques et sous-bois, est classée en Zone Natura 2000 en raison de sa faune et de sa flore exceptionnelle.
 - Le Clain, rivière poitevine, prend sa source à Hiesse, avant de rejoindre le département de la Vienne.
- Le bassin hydrographique de la Charente, avec ses affluents (Argentor, Son-Sonnette, Bonnieure, Tardoire)
 - La Charente, fleuve côtier, prend sa source sur la commune limousine voisine de Chéronnac (87), puis traverse le territoire du sud au nord, après le Barrage de Lavaud.
 - Les affluents du fleuve (Argentor, Son-Sonnette, Bonnieure, Bellonne, Moulde, Transon) prennent leur source sur le territoire.
 - Les Lacs de Haute Charente (Lavaud et Mas Chaban) constitués sur la Charente et la Moulde, forment les deux plus grandes retenues d'eau douce de Poitou-Charentes et permettent de soutenir l'étiage du fleuve Charente en période sèche.

FIGURE 11 : CARTOGRAPHIE D'ANALYSE DE L'HYDROGRAPHIE



Source : Charte paysagère du pays de Charente Limousine, 2011

2.3 Le milieu naturel et biodiversité

Le territoire de la Communauté de Communes de Charente-Limousine est marqué par une richesse environnementale mise en avant par la présence des zones Natura 2000, de nombreux espaces naturels reconnus d'intérêt écologique, qui figurent dans les inventaires du patrimoine naturel des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique). Les espaces naturels concernent pour la plus grande partie d'entre eux des espaces forestiers, des milieux bocagers, des zones humides et des milieux aquatiques. Plusieurs cœurs de nature identifiés et complétés par un maillage dense de continuités écologiques.

2.3.1 Principales caractéristiques des milieux bocagers

Le bocage est la structure végétale dominante sur l'ensemble des plateaux de la Charente Limousine (Cf. fig. 13). Le terme de bocage désigne un type de paysage agraire, résultant des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale. Domaine de l'herbe, la Charente Limousine maintient encore des hectares de pâturages

extensifs pour ovins ou bovins, encadrés de haies de chênes, si caractéristiques de cette région et du Haut-Limousin. Les plus beaux ensembles de bocages se situent sur la moitié est des Terres Froides. Les zones bocagères ne figurent pas à l'inventaire ZNIEFF. En effet, plus que la présence d'espèces rares, le bocage est surtout intéressant par sa diversité en espèces animales et végétales. Les haies constituées d'essences variées d'arbres, d'arbustes, et de plantes herbacées, représentent pour les animaux qui les fréquentent des structures :

- riches en disponibilités alimentaires ;
- riches en abris variés permettant la reproduction et le refuge contre les prédateurs ; et
- qui favorisent le déplacement des individus.

Outre son intérêt biologique, le bocage présente de nombreuses fonctions pour la protection du milieu physique, et utiles à l'activité agricole :

- Régulation climatique : fonction brise vent, protection du bétail lors des intempéries,
- Protection des sols, surtout dans les zones de pente, grâce à la couverture végétale permanente,
- Régulation hydrologique, les haies ralentissent le ruissellement des eaux pluviales, surtout lorsqu'elles sont implantées perpendiculairement au sens de la pente,
- Fonction de production : bois de chauffage, cueillette,
- Élément structurant du paysage.

FIGURE 13 : MILIEU BOCAGER



Source : Charte paysagère du pays de Charente Limousine, 2011

2.3.2 Principales caractéristiques des espaces forestiers

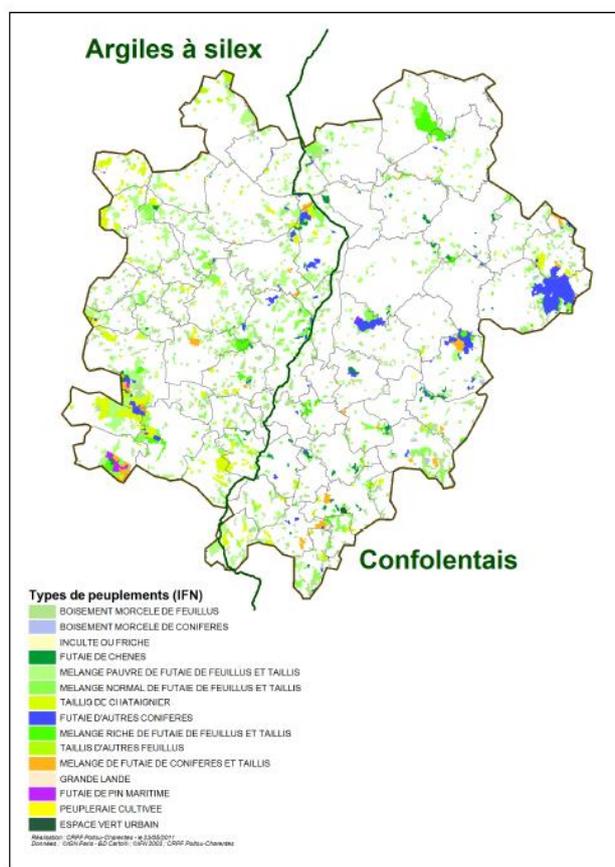
Le terme de forêt concerne des massifs boisés d'un seul tenant de plus de 4 ha excluant les peupleraies. Cela exclut les arbres isolés, les arbres d'alignement, les haies et les ripisylves, les bosquets et les boqueteaux de moins de 4 ha. Ce sont là des éléments structurants du paysage qui sont déclarés par ailleurs très importants. La Communauté de Commune de Charente-Limousine comprend plusieurs grands massifs forestiers allant de 500 à près de

2 000 ha, ainsi que de nombreux boisements de taille plus modeste, atteignant toutefois plusieurs dizaines d'hectares. On remarque la présence des forêts feuillues, conifères, mélangées et des forêts et végétation arbustives en mutation de tailles plus ou moins importantes. Ils sont principalement localisés sur la partie Ouest du territoire et sur les points hauts de la partie Est. Les bois et forêts proprement dits occupent réellement 25 000 ha. Les peuplements forestiers naturels sont essentiellement composés de chêne pédonculé, châtaignier, associés à divers feuillues tels que tremble, bouleau, robinier ou merisier. Les feuillues représentent 92 % de la surface boisée. Les peuplements résineux résultent tous d'une implantation artificielle et demeurent en Terres Froides.

Deux régions forestières sont recensées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (Cf. fig. 14).

- **La Chataigneraie Limousine (terres froides)** sur les terrains primaires : si le taux de boisement peut paraître faible (14,3%), cette région détient néanmoins un potentiel de production élevé car elle possède la moitié du peuplement régional en sapin douglas (1 600 ha), sa productivité est la meilleure de Poitou-Charentes (13m³/ha/an). Sur les plateaux cristallins, au nord de la Vienne se trouvent de grands massifs (forêt de Brigueuil, forêt d'Etagnac, bois du Chambon), tandis qu'au sud, les massifs sont de plus petite taille (bois des Besses, bois des Places, forêt du Poirier...).
- **Les Terres Rouges (terres chaudes)** à l'ouest du territoire : il s'agit d'une veine argileuse qui s'étire depuis la Rochefoucauld en Charente jusqu'au Mellois et au Civraisien. Ce secteur est considéré comme une région de production de bois ayant les meilleures potentialités en Poitou-Charentes, notamment pour le châtaignier (7,5m³/ha/an). C'est donc une région de forte potentialité forestière. Les grands massifs sont disposés à l'extrémité ouest du territoire (bois de Bel Air, forêt de Chasseneuil, forêt des Quatre Vaux, bois de Breteuil), tandis qu'à l'est d'une ligne Chasseneuil-Saint-Claud, les boisements sont nombreux mais de moins grande taille (le Bois Brun, bois de la Brémanchie, bois de Lavergne...).

FIGURE 14 : OCCUPATION FORESTIERE DE LA CCCL



Source : Stratégie locale de développement forestier et bocager du pays de la Charente, 2011

Ces massifs forestiers constituent d'importants supports de biodiversité accueillant un grand nombre d'espèces sylvoicoles, dont certaines sont patrimoniales du fait de leur caractère emblématique et de rareté.

La flore y est encore relativement méconnue, mais on y trouve plusieurs espèces rares, qui ont pu justifier leur classement en Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique : Campanule étalée (*Campanula patula*), Grande luzule (*Luzula sylvatica*), Androsème officinal (*Hypericum androsaemum*), Aspérule odorante (*Gallium odoratum*), Genêt poilu (*Genista pillosa*), Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*), fougère à affinité montagnarde.

La faune est intéressante par :

- Le cortège remarquable d'oiseaux forestiers nicheurs, qui comprend des rapaces comme le Circaète Jean le Blanc, l'Autour des palombes, le Faucon hobereau, et des passereaux tels que le Pouillot siffleur le Rouge-queue à front blanc, le Gros-bec casse-noyaux, le Pic mar ;
- Les nombreux chiroptères arboricoles qui trouvent leurs gîtes dans les vieux arbres ;
- Les coléoptères qui se nourrissent de bois mort ou sénescents : Grand capricorne, Lucane cerf-volant.

Outre leur intérêt biologique, les massifs forestiers présentent de nombreuses fonctions :

- Régulation climatique,
- Protection des sols,
- Régulation hydrologique,
- Fonction économique de production,
- Support d'activités de loisirs (chasse, randonnées...)

2.3.3 Principales pressions

- Les problèmes sanitaires

Touchant essentiellement les chênes et châtaigniers, qui sont les essences emblématiques du territoire : cette question inquiète tous les publics, avec une confusion de taille entre les problèmes de dépérissement et les maladies des arbres.

- L'exploitation forestière

L'évolution des techniques d'exploitation et le développement de la mécanisation impactent les chemins et les paysages. On note également un défaut de reboisement qui ne favorise pas le stockage de carbone.

- Agriculture et espaces boisés

Les espaces boisés présents sur et autour des exploitations agricoles constituent un réel atout du territoire tant en termes de biodiversité, de protection des exploitations et de paysage, même si leur gestion et leur entretien posent de nombreux problèmes aux agriculteurs. Par endroit, l'extension de certaines exploitations fait disparaître des espaces boisés. Bien qu'étant des acteurs qui jouent un rôle essentiel dans l'aménagement et le développement du territoire, les agriculteurs comme tous les acteurs locaux côtoyant ces espaces devraient bénéficier d'un appui technique pour mieux gérer et valoriser les espaces boisés.

- Gestion forestière

La gestion du patrimoine forestier doit davantage intégrer la participation de tous les acteurs et accompagner les projets visant l'exploitation du bois à l'échelle du territoire. La gestion forestière pourra proposer des techniques, formations et vulgariser des informations disponibles (thèmes et publics visés très variés), organiser l'exploitation pour inscrire le territoire dans une exploitation durable de ces ressources. Dans une démarche où priorité sera donnée à une gestion patrimoniale, les besoins de diagnostics et d'états des lieux, partenaires techniques permettront d'aménager plus durablement.

- **Éducation à l'environnement**

A l'échelle de la CCCL, les moyens de sensibilisation et de communication sur les enjeux environnementaux ne sont pas encore à la hauteur des ambitions politiques qu'elle envisage. Plusieurs acteurs ont une compréhension superficielle des vrais enjeux qui minent le territoire. On note d'une part une absence d'initiative grand public et scolaires sur l'éducation environnementale, et d'autre part un manque de concertation entre gestionnaires forestiers, agriculteurs, professionnels malgré l'envie de mieux connaître les spécificités des espaces boisés.

- **L'artificialisation des sols**

Tout comme bien d'autres ressources naturelles, le sol est une ressource finie. L'artificialisation désigne le phénomène anthropique par lequel des espaces naturels, agricoles et forestiers sont transformés au profit d'implantations artificielles : constructions à usage d'habitation, commerciales, industrielles ou de services, de loisirs, de bâtiments agricoles et d'infrastructures de transport (voies ferrées, routes, ronds-points, aéroports).

Limiter l'artificialisation des sols est une priorité qui s'est déclinée au travers des lois Grenelle, de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche et qui s'affirme comme un objectif essentiel de la transition écologique. En 2013, le territoire néo-aquitain est constitué de 8,9 % de surfaces artificialisées, soit moins qu'en moyenne au niveau de la France métropolitaine (9,5 %). La région se situe au 7^{ème} rang avec un taux équivalent à ceux du Grand Est et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Toutefois, ce taux moyen régional recouvre des disparités importantes entre les territoires, y compris entre les départements. Le taux d'artificialisation varie de 6,5 % dans les Landes, à 11,6 % en Gironde et en Charente-Maritime. Sur le territoire de la Charente Limousine, le taux d'artificialisation est de 5,68% et équivaut à une consommation 7913 ha selon le référentiel néo-aquitain d'occupation des sols à grande échelle 2020, 2021. On remarque de plus en plus une régression de la structure bocagère et avec cette régression une perte considérable des espaces boisés, de la biodiversité, des habitats et la dégradation du paysage.

2.3.4 Principales caractéristiques des zones humides et aquatiques

2.3.4.1 Définition

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, lorsqu'elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les zones humides se rapportent aux marais et autres milieux de type marécageux et humides sur lesquels se développent une végétation adaptée aux sols humides et détrempés, voire immergés. Le code de l'Environnement précise que « la préservation et la gestion durable des zones humides est d'intérêt général ». Les zones peuvent apparaître clairement humides en hiver et bien plus sèches en été. Ces milieux sont dynamiques dans le temps et l'espace : leur surface peut varier en fonction de l'évolution des apports et des pertes en eau. La faune qui fréquente les zones humides est également particulière, avec des espèces parfois rares et patrimoniales.

2.3.4.2 Principales caractéristiques des milieux aquatiques

Au niveau européen, la Directive Cadre sur l'Eau, n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établit la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Cette directive est transposée en France par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) qui institue les objectifs nationaux de gestion de l'eau. Sont issus de cette loi des documents de planification :

DOCUMENTS DE PLANIFICATION	
(2) SDAGE	L'objectif poursuivi est donc une gestion équilibrée de la ressource en eau. Pour cela la loi du 3 janvier 1992 crée les SDAGE et la loi du 30 décembre 2006 fixe également l'objectif du bon état écologique des eaux en 2015.
(4) SAGE	
CONTRATS TERRITORIAUX	

2.3.4.2.1 Les bassins versants et sous bassins en Charente

Le département de la Charente est couvert par deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui sont des outils de planification à l'échelle des bassins hydrographiques (Adour-Garonne et Loire-Bretagne) et quatre schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) associés, qui sont des outils de planification à l'échelle des sous-bassins (Charente et Isle Dronne dans le bassin Adour-Garonne et le Clain et la Vienne dans le bassin de Loire-Bretagne).

2.3.4.2.2 Zoom sur les SDAGE (Orientations et état des eaux)

Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 se fixe 4 catégories d'objectifs majeurs :

1. créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
2. réduire les pollutions ;
3. agir pour assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau et ;
4. préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

L'état des eaux en Adour-Garonne

L'état des lieux 2019 montre une amélioration de l'état des eaux démontrant l'efficacité des plans d'actions engagés et de la mobilisation de tous les acteurs de l'eau pour la reconquête de la qualité des eaux du bassin.

- 50% de masses d'eau superficielles sont en bon état écologique (contre 43 % lors du dernier exercice en 2013). Toutefois, l'état des lieux révèle aussi les problématiques prégnantes du bassin ;
- les masses d'eaux souterraines dégradées représentent près de 35% de sa surface ;
- 3 [sources](#) de pression encore importantes : les pollutions diffuses liées à l'utilisation des pesticides et l'excès d'azote, et leur impact notamment sur les eaux souterraines, la performance insuffisante des réseaux et de certaines stations d'épuration, ainsi que les altérations de l'[hydromorphologie](#) des cours d'eau.

Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 concernent :

1. Préservation et restauration du bassin versant
2. Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux
3. Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques
4. Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau
5. Limiter et encadrer la création de plans d'eau
6. Limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur
7. Favoriser la prise de conscience
8. Améliorer la connaissance
9. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines

L'état des eaux en Loire-Bretagne

Les chiffres sont issus de l'évaluation des eaux réalisée en 2019, à partir des mesures de la qualité des eaux effectuées jusqu'en 2017.

- 24 % des cours d'eau sont en bon et très bon état écologique selon les nouvelles règles de 2018 ;
- 88 % des nappes souterraines sont en bon état quantitatif ;
- 80 % des eaux côtières du bassin Loire-Bretagne sont en bon état écologique.

A règle constante, on note une progression de 8 % de bon état de nos rivières entre 2013 et 2018 :

- en 30 ans, le phosphore en rivière a été divisé par 4 sur le bassin ;
- depuis 10 ans, plus de 75 % de nos cours d'eau sont en bon état pour les invertébrés et la macro-flore aquatiques ;
- mais la moitié des masses d'eau cours d'eau ont un état biologique insuffisant pour les poissons et les diatomées.

2.3.4.2.3 Zoom sur les SAGE (objectifs et enjeux)

Le territoire de la Communauté de Communes de Charente Limousine est concerné par le SAGE Charente, le SAGE, Le SAGE Vienne et le SAGE du Clain. Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont élaborés au niveau d'un sous bassin par une commission locale de l'eau. Ils fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines. Un SAGE est un outil de planification, initié par la loi sur l'eau qui vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. IL précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire, il énonce des priorités d'actions et édicte des règles particulières d'usage.

Les objectifs de chaque SAGE sont déclinés de la façon suivante :

Le SAGE de la Charente

Objectifs prioritaires généraux :

- La préservation et la restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques
- Réduction durable des risques d'inondations et de submersions
- Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau
- Bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire)
- Projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente

Source : ETPB Charente – PAGD, 2019

Le SAGE de la Vienne

Objectifs prioritaires généraux :

- Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses ;
- Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles ;
- Restaurer la qualité hydro morphologique des cours d'eau du bassin ;
- Contrôler l'expansion des espèces envahissantes, autochtones et introduites ;
- Gérer les déchets flottants à l'échelle du bassin ;
- Assurer la continuité écologique ;
- Gérer les étangs et leur création.

Objectifs prioritaires territoriaux

- Stabiliser ou réduire les concentrations de nitrates (Vienne aval) ;
- Poursuivre la diminution des flux ponctuels de matières organiques et de phosphore ;
- Sécuriser les ressources en eau sur la zone cristalline (Vienne amont/médiane) ;
- Préserver les têtes de bassin.

Source : ETPB vienne – PAGD, 2013

Le SAGE du Clain

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides
- Réduction de la pollution organique
- Maitrise de la pollution par les substances dangereuses

- Partage de la ressource et atteinte de l'équilibre entre besoins et ressources
- Réduction de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
- Restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin pour maintenir leurs fonctionnalités
- Réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant
- Assurer la mise en œuvre du SAGE et l'accompagnement des acteurs
- Sensibilisation et information des acteurs de l'eau et des citoyens

Source : ETPB vienne – PAGD, 2021

Les enjeux identifiés par les différents SAGE

VIENNE	CHARENTE
Enjeux généraux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les activités et les usages 2. La sécurité des personnes et des biens 3. La disponibilité des ressources en eau 4. L'état des milieux 5. L'état des eaux 6. La gouvernance de bassin
<ol style="list-style-type: none"> 1. Bon état des eaux du bassin de la Vienne 2. Valorisation et développement de l'attractivité du bassin 	
Enjeux particuliers du SAGE du bassin de la Vienne	CLAIN
<ol style="list-style-type: none"> 1. Bonne qualité des eaux superficielles et souterraines 2. Préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin 3. Restauration des cours d'eau du bassin 4. Optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alimentation en eau potable 2. Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage 3. Gestion qualitative de la ressource 4. Fonctionnalité et caractère patrimonial des milieux aquatiques 5. Gestion des crues et risques associés 6. Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau

Source : SAGE Vienne, Charente et Clain

2.3.4.3 Eaux souterraines et eaux destinées à la consommation humaine

2.3.4.3.1 Eaux superficielles

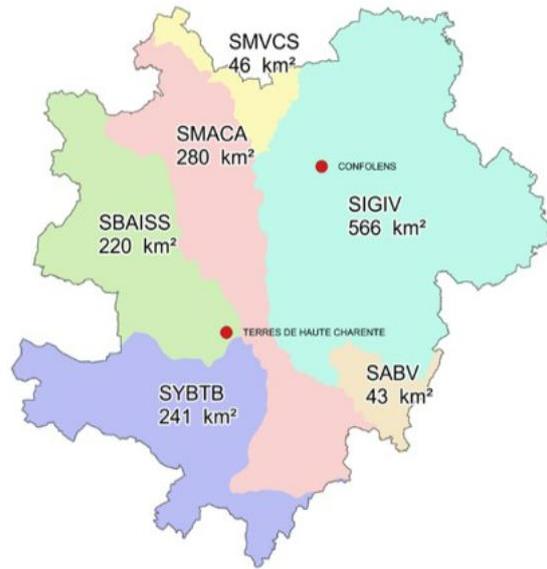
Le territoire de la Communauté de Communes de Charente-Limousine est découpé en deux régions hydrographiques : la Loire de la Vienne (comprise) à la Maine (non-comprise) et la Charente. Au sein de ces deux régions hydrographiques, deux bassins versants concernent le territoire : Adour-Garonne et Loire-Bretagne (Cf. fig.15). C'est un territoire qui présente en tête de bassin le Clain et le fleuve Charente puis la Vienne médiane. Le réseau hydrographique est un ensemble de 46 cours d'eau représentant 1400 km linéaires. Les zones humides potentielles sur le territoire représentent 21567 ha avec 2 PPRI et 10 AZI. On note également 3 barrages sur le territoire respectivement à St Germain, Lavaud et Mas Chaban, ces 2 derniers soutenant particulièrement l'étiage de la Charente et les besoins en irrigation. La vallée de l'Issoire est un site Natura 2000 et la plage de la Guerlie représente une zone de baignade. Le découpage administratif est tel que deux agences de l'eau administrent le territoire sur la base de deux SDAGE (Loire Bretagne et Adour-Garonne). Deux EPTB sont actifs sur le territoire : Vienne et Charente et la compétence GEMAPI est mise en œuvre en partenariat avec 6 syndicats de bassin (Cf. fig. 16)

FIGURE 15 : CARTOGRAPHIE DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE POITOU-CHARENTES



Source : SIGES Poitou-Charentes-Limousin, 2022

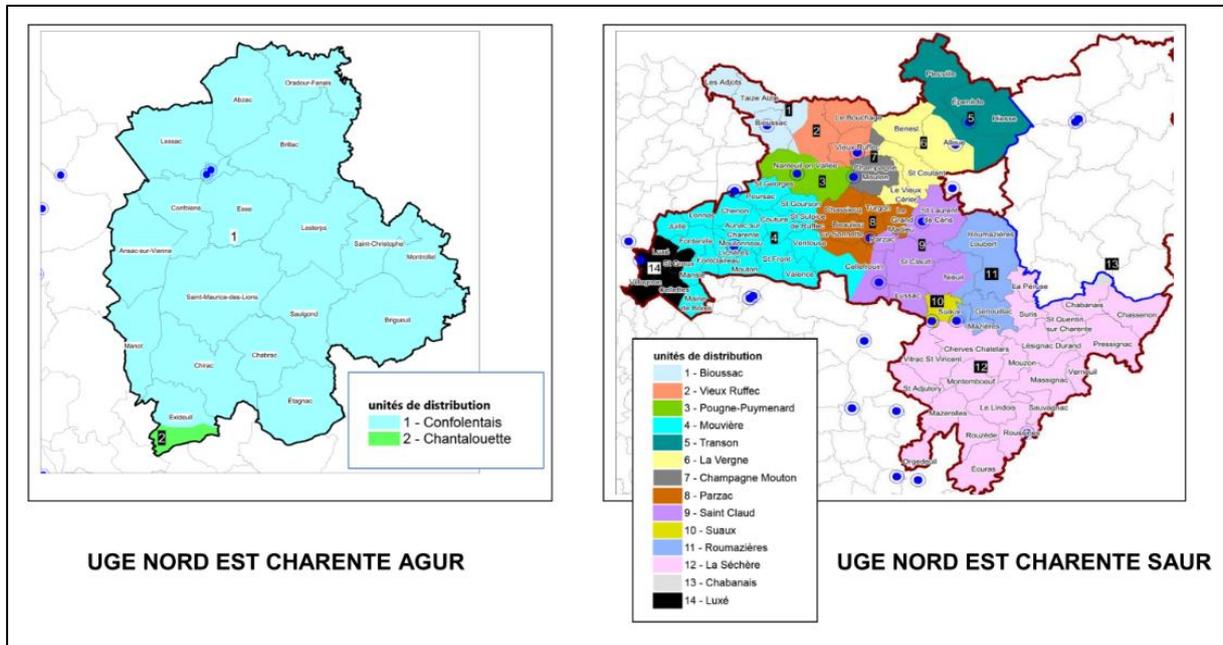
FIGURE 16 : SYNDICATS PARTENAIRES DE LA CCCL



Source : CCCL, 2022

La production, distribution et la gestion de l'eau potable est assurée par l'Unité de Gestion et d'Exploitation (UGE) NORD EST CHARENTE. Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable gère au total 16 unités de distribution (Cf. fig. 17).

FIGURE 17 : CARTOGRAPHIE DES UNITES DE GESTION/D'EXPLOITATION ET DES UNITES DE DISTRIBUTION EN CHARENTE LIMOUSINE



Source : ARS & SIAEP du NORD EST CHARENTE, 2019

D'après le rapport annuel 2017 du SIAEP NORD EST CHARENTE portant sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, les indicateurs d'avancement de la protection de la ressource en eau en Charente

Limousine (Cf. fig. 13) se résume de la façon suivante : 6/17 sont à 80% en 2017, 1 en révision de DUP en 2017 et 4/17 sont en projet 80% pour 2018 (Puyménard, Fontaine, du Bourg, Dubreuillet Age Brassac)

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au-delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

FIGURE 18 : INDICATEUR D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN CHARENTE LIMOUSINE

Nom du (des) captages	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Avenir des ouvrages ?	Inspection	Exploitant
Barrage de l'Issoire	13/07/2005	80%			AGUR
Rivière La Tardoire	8/08/2011 et 6/08/2014	60%			SAUR
Source Le Mats	1/08/1986	60%	?	24/02/2005	SAUR
Captage Puyménard	21/09/2009	60%			SAUR
Source Fontaine du Bourg	15/11/2011	60%			SAUR
Source Font Prouilly	8/07/1985	60%	?	30/10/2012	SAUR
Source La Louberie	3/12/2010	80%		08/04/2015	SAUR
Forage Dubreuil	18/10/2016	60%			SAUR
Source Age Brassac	4/12/2008	60%		20/03/2018	SAUR
Forage Bellevue	8/01/1982	80%		18/09/2007	SAUR
Forage Chavagnac	4/03/2003	80%			SAUR
Source la Mouvière (captage GRENELLE)	29/09/1980	60%			SAUR
Forage La Mouvière	24/06/2013	60%			SAUR
Source La Vergne	25/04/2005	80%		17/03/2011	SAUR
Forage Chez Doucet	12/09/1983	80%	?	22/05/2008	SAUR
Puits Basse Terne	4/3/1980	60% (en révision)		27/08/2013	SAUR
Source Font de Frêne	2/10/2015	60%	?		SAUR

SOURCE : ARS & SIAEP DU NORD EST CHARENTE, 2019

Les données disponibles sur les ressources destinées à la consommation humaine montrent une stabilité dans la production de l'année 2018 à 2019. Cette stabilité s'expliquerait par une rationalisation des usages qui a permis de baisser les prélèvements, les importations et les volumes consommés par les abonnés. Ceci justifie la capacité d'exportation de l'ordre de 13%. Cependant, des efforts restent à faire sur les volumes consommés sans comptage et les volumes de service dont les consommations ont des facteurs d'accroissement les plus élevés (Cf. tableau 2).

TABEAU 2 : INDICATEURS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DE LA CCCL

	Volume m ³ en 2018	Volume m ³ en 2019	Variation en %
Prélèvement	4 346 226	4 232 640	-2,61
Production	3 579 991	3 606 175	0,00
Importations	170 637	162 758	-4,62
Volumes consommés par les abonnés	2 696 221	2 678 721	-0,65

Exportations d'eau à d'autres collectivités	390 028	442 184	13,37
Volume consommé sans comptage	4 090	6 793	66,03
Volumes de service	20 611	46 907	127,58

SOURCE : ARS & SIAEP DU NORD EST CHARENTE, 2019

Les indicateurs de conformité sont du point de vue bactériologique conformes pour l'ensemble des unités de distribution par rapport aux limites de qualité. Sur le plan physico-chimique, trois unités de distribution (POUGNE-PUYMENARD, VIEUX-RUFFEC et CHAMPAGNE-MOUTON) restent en deçà de la conformité à 100%. Sur l'ensemble des unités de distribution, la moitié seulement est conforme par rapport aux références de qualité (Cf. fig. 19).

FIGURE 19 : INDICATEURS DE CONFORMITE DES UNITES DE DISTRIBUTION D'EAU EN CHARENTE LIMOUSINE

Unité de distribution	Par rapport aux limites de qualité		Par rapport aux références de qualité	
	Indicateur de conformité bactériologique	Indicateur de conformité physico-chimique	Indicateur de conformité bactériologique	Indicateur de conformité physico-chimique
CONFOLENTAIS	100%	100%	100%	97,3% (COT)
LA SECHERE	100%	100%	96% (Bact Coli)	89% (COT)
BIOUSSAC	100%	100%	100%	100%
POUGNE-PUYMENARD	100%	78% (ESA métazachlore, ESA métolachlore, OXA métolachlore et pesticides totaux)	100%	100%
VIEUX-RUFFEC	100%	77% (ESA Métolachlore et pesticides totaux)	100%	100%
TRANSON	100%	100%	100%	100%
LA VERGNE	100%	100%	89% (Spores)	100%
CHAMPAGNE-MOUTON	100%	76,5% (ESA Métolachlore)	100%	77% (Turbidité – Aluminium)
PARZAC	100%	100%	100%	100%
SAINT CLAUD	100%	100%	100%	89% (Turbidité – Fer)
SUAUX	100%	100%	100%	91% (Turbidité)
ROUMAZIERES	100%	100%	100%	100%
MOUVIERE	100%	100%	100%	100%
LUXE	100%	100%	100%	100%
CHANTALOUETTE	100%	100%	100%	81% (COT)
CHABANAIS	100%	100%	100%	94% (COT)

SOURCE : ARS & SIAEP DU NORD EST CHARENTE, 2019

2.3.4.3.2 Eaux souterraines

La Charente Limousine est généralement reconnue pour un réseau hydrographique de qualité supérieure au reste du département. La Vienne connaît une amélioration certaine du fait des actions mises en place dans le département de la Haute-Vienne plus en amont néanmoins la vigilance reste de mise sur les affluents des deux axes majeurs de la Charente et de la Vienne. Deux types de nappes sont recensés : les nappes libres et les nappes captives. Les premières disposent d'une surface piézométrique (surface de l'eau) en équilibre avec la pression atmosphérique, et ne sont pas recouvertes d'une couche imperméable. Le toit de la nappe est perméable. Les secondes se trouvent entre deux couches imperméables qui maintiennent la nappe « sous-pression ».

Un état des lieux des masses d'eau souterraines a été réalisé récemment dans le cadre des SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne 2022-2027. Une évaluation de l'état de référence 2019 de chaque masse d'eau a été menée.

Les résultats de l'état des lieux présenté ci-dessous ont été élaborés sur la base des données 2019. Le tableau 3 recense les différentes masses d'eau souterraines ainsi que les différentes pressions exercées sur celles-ci.

A noter, selon la Directive Cadre sur l'Eau :

- **Le bon état quantitatif d'une eau souterraine** est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.
- **L'état chimique est bon** lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

Toutes les masses d'eau souterraines recensées sur le territoire disposent d'un état quantitatif bon excepté deux masses d'eau : « FRFG013 et FRFG014 ».

L'état chimique des masses d'eau souterraines montre que 50% est en bon état, 30% en mauvais état et 20% en état médiocre.

Trois masses d'eau subissent des pressions significatives vis-à-vis des nitrates et pesticides d'origine agricole. Il s'agit de la masse d'eau « FRFG002, FRFG013 et FRFG014 ».

TABLEAU 3 : ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES DE LA CCCL

Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat des lieux SDAGE (A-G & LB, 2019)			
		Etat Nitrate	Etat Pesticides	Etat chimique	Etat quantitatif
FRGG057	Bassin versant de la Vienne	Bon	Bon	Bon	Bon
FRGG063	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Clain libres	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Médiocre
FRGG064	Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs	Bon	Bon	Bon	Bon
FRGG083	Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Bon
FRFG001	Socle du bassin versant de la Charente amont	Moyen	Moyen	Bon	Bon
FRFG002	Socle des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Bon
FRFG013	Calcaires du Jurassique moyen entre Charente et Son-Sonnette	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRFG014	Calcaires du Jurassique moyen en rive droite de la Charente amont	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRFG018	Calcaires du Jurassique moyen et supérieur du karst de la Rochefoucauld - système karstique de la Touvre	Moyen	Mauvais	Bon	Bon
FRFG078A	Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain	Non classé	Moyen	Bon	Bon

Source : SDAGE (A-G & LB, 2019)

2.3.5 Principales pressions

- La fragmentation des milieux aquatiques et l'altération morphologique des cours d'eau qui sont au cœur d'une problématique de plans d'eau très concentrée sur le territoire de la CCCL.
- La baisse des débits des cours d'eau d'environ 20% sur les dix dernières années pour plusieurs raisons : le changement climatique, la problématique des plans d'eau (grande surface = évapotranspiration), les usages agricoles, industrielles et d'AEP
- La pollution chimique des cours d'eau
- Menace de la biodiversité des berges et de celle inféodée des cours d'eau

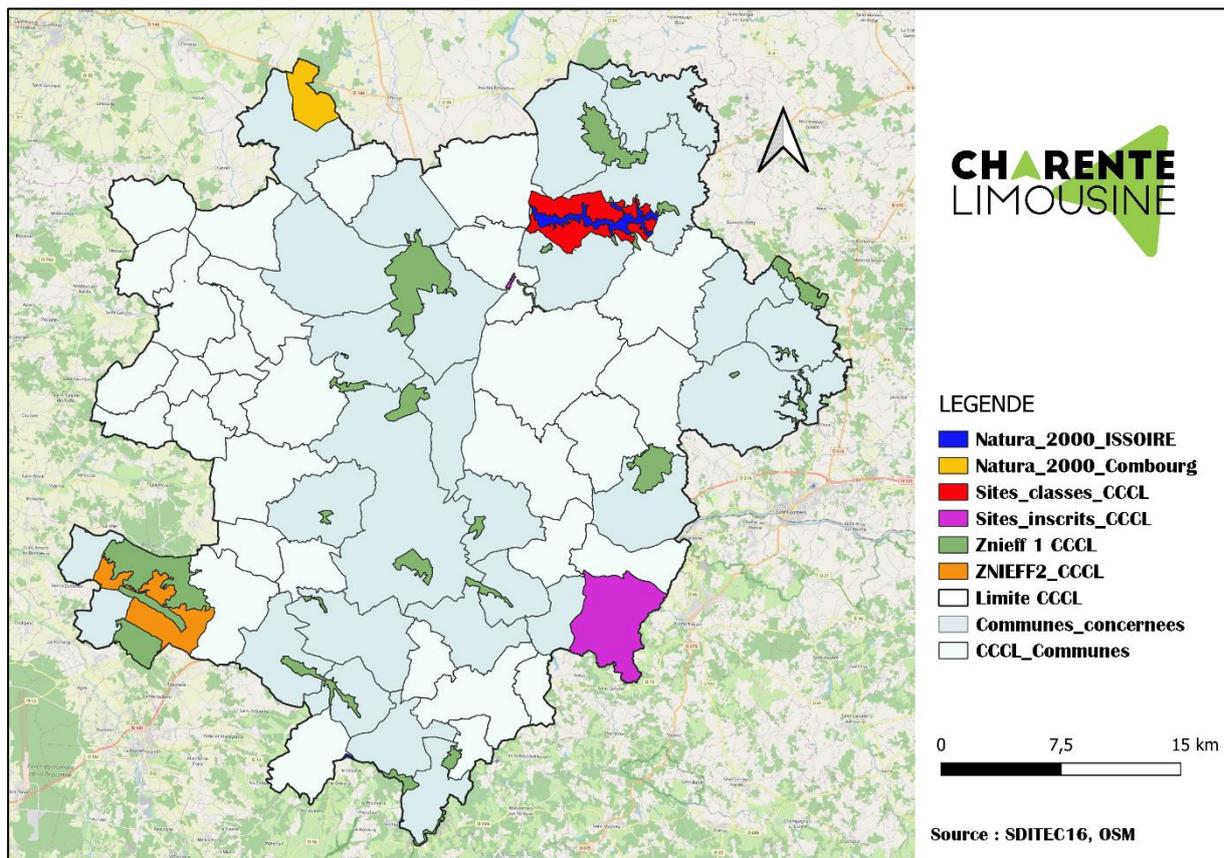
2.3.6 Les milieux inventoriés et réglementés remarquables de la cccl

La Communauté de Communes de Charente Limousine dispose de sites naturels ordinaires nombreux contribuant à la richesse biologique et aux fonctionnalités écologiques du territoire. Le territoire dispose également de sites naturels remarquables locaux, nationaux et internationaux qui sont pour certains inventoriés ou protégés pour leurs caractéristiques écologiques uniques. Ainsi, parmi les sites inventoriés, sont identifiés :

- 2 zones Natura 2000
 1. Vallée de l'Issoire
 2. Combourg
- 2 sites classés
 1. Vallée de l'issoire
 2. Tilleuil de Sully
- 3 sites inscrits
 1. Falaise granitique
 2. Plan d'eau de la vienne
 3. Le Cratère de la météorite
- 28 ZNIEFF de type I
- 2 ZNIEFF de type II

Ces différents espaces naturels remarquables de la Communauté de Communes de Charente Limousine touchent directement 27 communes sur les 58 qu'elle compte (Cf. fig. 20).

FIGURE 20 : LES MILIEUX INVENTORIES ET REGLEMENTES REMARQUABLES DE LA CCCL



2.3.6.1 Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen, destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire. Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats, de la faune et de la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre. En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Avec près de 27 308 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste maillage de sites protégés au monde. Ce réseau mis en place en application de la Directive « Oiseaux » de 1979 et de la Directive « Habitats » de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

1. Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
2. Des Zones Spéciales de Conservation (ZCS) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ».

Chaque État membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration

dans le réseau Natura 2000. Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.

Deux sites NATURA 2000 ont été identifiés sur la Communauté de Communes de Charente Limousines. Celui de la vallée de l'Issoire à cheval sur les communes de Brillac et d'Esse et celui de Combourg situé au nord-ouest, précisément dans la commune de Pleuville. A deux, ils totalisent 19 Zones Spéciales de Conservations et 5 Zones de Protection Spéciales.

A la frange sud du territoire, le site Natura 2000 « Vallée de la Tardoire » ne concerne que très marginalement les communes de Mazerolles, Le Lindois et Roussines.

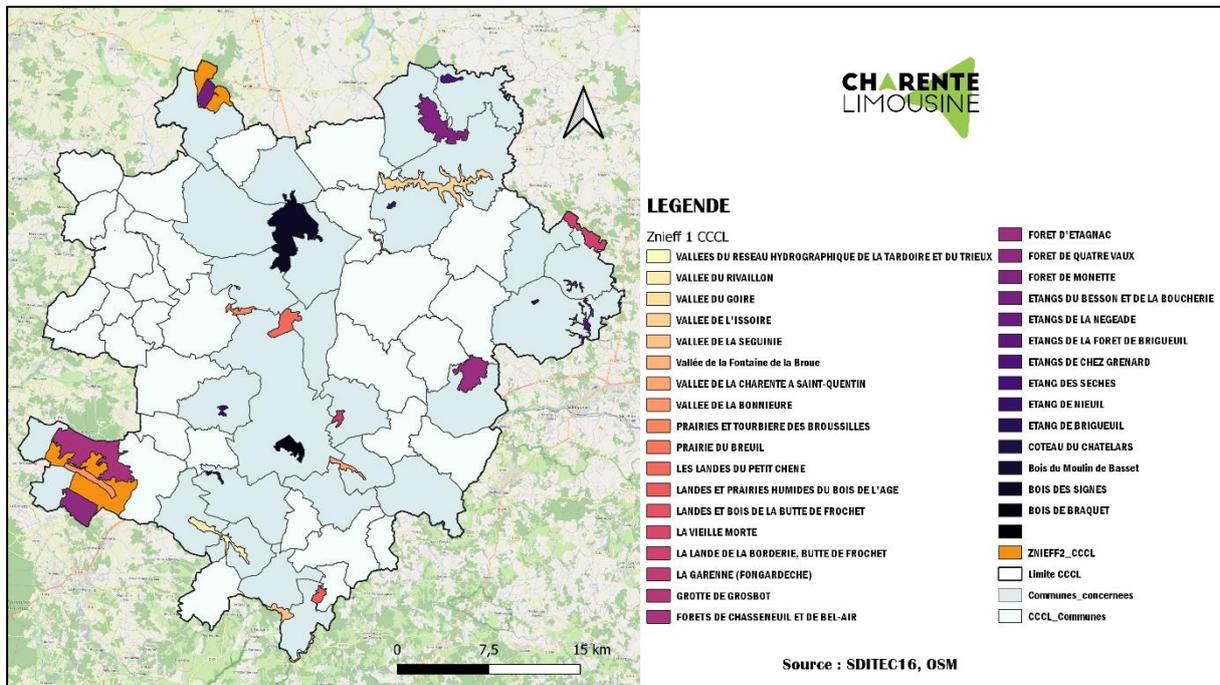
2.3.6.2 Les ZNIEFF de types I et II de la CCCL

L'inventaire ZNIEFF constitue une base de connaissances permanente des espaces naturels aux caractéristiques écologiques remarquables. Elle est un instrument d'aide à la décision, de sensibilisation et contribue à une meilleure prise en compte du patrimoine naturel. Ces zones sont sensibles aux transformations. Il faut veiller à ce que les documents d'aménagement assurent leur pérennité comme il est stipulé dans les lois suivantes :

- art. 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature ;
- art. 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement ;
- art. 1 de la loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

Sur l'ensemble du territoire, on recense 28 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II . Les zones de type I sont des secteurs délimités, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat patrimonial et se caractérisent par leur unité fonctionnelle écologique. Les zones de type II forment un grand ensemble naturel riche et peu modifié, qui offre des potentialités biologiques importantes. Cohérentes sur le plan du paysage, elles peuvent contenir un grand nombre d'éléments patrimoniaux (plusieurs dizaines d'espèces, au moins cinq habitats différents), à l'intérieur duquel des sites peuvent être décrits comme des zones de type I.

FIGURE 21 : LOCALISATION DES ZNIEFF DE TYPES I ET II EN CHARENTE LIMOUSINE



2.3.6.2.1 Zoom sur les ZINIEFF de type 1 sur la zone nord de Charente Limousine (Ex-Confolentais)

NOM DE LA ZINIEFF	SUPERFICIE	COMMUNES CONCERNEES	HABITATS DETERMINANT	DESCRIPTION
ÉTANG DU BESSON ET DE LA BOUCHERIE	207,18 ha	Pleuville	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés amphibies ; - Prairies humides et mégaphorbiaies ; - Prairies mésophiles ; - Roselières. 	Il s'agit d'une plaine et d'étangs faisant partie d'un ensemble plus vaste formant une zone humide continentale d'importance régionale.
BOIS DES SIGNES	1 325,5 ha	Alloue, Ambernac, Ansac-sur-Vienne et Hiesse	<ul style="list-style-type: none"> - 5% eaux mésotrophes ; - 5% landes humides ; - 15% prairies humides eutrophes ; - 10% prairies humides oligotrophes ; - 40% chênaies acidiphiles. 	L'ensemble de la zone regroupe un massif boisé (feuillus et résineux) de taille moyenne, des prairies mésophiles et mésohygrophiles, des ruisseaux, des étangs et quelques cultures en lisière
LANDE DU PETIT CHÊNE	287,93 ha	Ambernac, Manot et Roumazières-Loubert	<ul style="list-style-type: none"> - 5% eaux douces ; - 5% communautés amphibies ; - 10% landes et fruticées. 	L'ensemble de la zone correspond à une mosaïque de milieux variés, typiques du bocage de Charente Limousine, avec des étangs, des prairies bordées de haies, quelques ruisseaux et des bois de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>).
VALLÉE DU GOIRE	39,99 ha	Confolens, Esse et Saint-Maurice-des-Lions	<ul style="list-style-type: none"> - 20% lits des rivières ; - 5% pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes ; - 20% chênaies-charmaies. 	Il s'agit d'une rivière à courant rapide sur roches cristallines. Le lit de sables grossiers, de galets, de rochers affleurants, aux eaux froides bien oxygénées, favorise la présence du Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>) (4 stations connues en Charente).
ÉTANG DES SÈCHES	23,74 ha	Esse	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés amphibies ; - Végétations aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit d'un étang mésotrophe sur substrat cristallin (bordure occidentale du Massif Central) ; - Site apparemment en cours d'altération : littorales recouvertes de débris organiques (eutrophisation ? déversement d'engrais par les associations de pêche ? introduction de poissons fouisseurs ?).
VALLÉE DE L'ISSOIRE	696,78 ha	Brillac, Esse, Lessac, Lesterps et Confolens	<ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches ; - Communautés à Reine des Prés et communautés associées ; - Chênaies-charmaies ; 	Éco-complexe de petite vallée de la bordure occidentale du Massif Central sur socle cristallin, avec divers habitats caractéristiques, très originaux dans le contexte

NOM DE LA ZNIEFF	SUPERFICIE	COMMUNES CONCERNEES	HABITATS DETERMINANT	DESCRIPTION
			<ul style="list-style-type: none"> - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; - Végétation des falaises continentales siliceuses. 	régional : falaises granitiques, affleurements rocheux, rivière à courant rapide, forêts caducifoliées sur pentes fortes en micro-climat frais, etc.
FORÊT DE MONETTE	661,29 ha	Abzac, Brillac et Oradour-Fanais	<ul style="list-style-type: none"> - 1% eaux douces stagnantes ; - 1% prairies humides et mégaphorbiaies - ; - 98% forêts caducifoliées. 	<p>Il s'agit d'un ensemble forestier à dominance de feuillus, contenant certaines parcelles de vieille futaie ;</p> <p>-La tempête de décembre 1999 a endommagé certains secteurs.</p>
ÉTANGS DE CHEZ GRENARD	78,39 h	Oradour-Fanais	<ul style="list-style-type: none"> - 20% eaux mésotrophes ; - 30% prairies humides et mégaphorbiaies ; - 40% prairies mésophiles ; - 5% formations riveraines de Saules ; - 5% végétation de ceinture des bords des eaux. 	Il s'agit d'un ensemble d'étangs mésotrophes, de saulaies, ceintures herbacées d'hélophytes, prairies humides, prairies mésophiles pâturées par des ovins, englobés dans un bocage.
LA LANDE DE LA BORDERIE, BUTTE FROCHET	313,74 h	Montrollet et Saint-Christophe	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés amphibies ; - Landes humides ; - Landes sèches ; - Pelouses atlantiques à Nard raide et groupement apparentés ; - Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>. 	<p>Ligne de «crête» sur substrat cristallin (granitoïdes et quartz) correspondant au point culminant de l'ancienne région Poitou-Charentes : versants à forte dénivellation (plus de 100 m) couverts de landes calcifuges, partiellement enrésinées, avec des mares tourbeuses ponctuelles ;</p> <p>- Le site est menacé par les enrésinements massifs - une partie de la ZNIEFF en Haute-Vienne est toutefois la propriété du Conservatoire des Sites</p> <p>Limousins ;</p> <p>- Une gestion écologique avec suppression progressive des résineux et entretien des parcelles de landes basses mésophiles permettrait de redonner au site toute sa richesse biologique.</p>
ÉTANG DE LA NEGEADE	15,65 ha	Montrollet	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux mésotrophes ; - Communautés amphibies ; - Landes humides ; 	Le site abrite plusieurs étangs mésotrophes, landes tourbeuses,

NOM DE LA ZNIEFF	SUPERFICIE	COMMUNES CONCERNEES	HABITATS DETERMINANT	DESCRIPTION
			- Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais.	bas-marais acides ainsi que des prairies hygrophiles calcifuges ; - Le site est dans un état satisfaisant en ce qui concerne les étangs (usage «extensif» pour les loisirs) ; - En revanche son état est beaucoup plus critique pour le «tissu intersticiel» avec une pression très forte de la sylviculture résineuse intensive.
PRAIRIE DU BREUIL	6,45 ha	Ambernac	- 100 % prairies mésophiles.	Il s'agit d'une prairie mésophile sur un substrat sablo-argileux.
LA VIEILLE MORTE	2,96 ha	Champagne-Mouton et Saint-Coutant	- 95% chênaies-charmaies	- Il s'agit d'une chênaie-charmaie calcicole atlantique à Jacinthe sur un coteau exposé au Nord ; - Aucune altération significative du site depuis sa description ; - À noter toutefois, une coupe effectuée en sommet de coteau qui semble avoir fortement favorisé la floraison des dentaires situées à proximité (en 1994, moins de 5% des individus de l'ensemble de la station ont fleuri).
GROTTE DU GROSBOT	0,06 ha	Champagne-Mouton	- Grotte	Il s'agit d'une cavité type grotte

2.3.6.2.2 Zoom sur les ZNIEFF de type 1 sur la zone sud de Charente Limousine (ex-Haute Charente)

NOM DE LA ZNIEFF	COMMUNES CONCERNEES	DESCRIPTION
Complexe forêt de Bel-Air, forêt de Quatre-Vaux, vallée de la Bonnieure (N°05960000)	Chasseneuil-sur-Bonnieure, Les Pins, Saint-Mary	Un des plus vastes ensembles forestiers du département, traversé par la vallée de la Bonnieure. Cette zone accueille notamment des mammifères (Cervus elaphus, Martes Martes), des oiseaux (Accipiter gentilis, Ciarcaetus gallicus, Pernis apivorus, Coccothraustes coccothraustes) mais aussi quelques espèces floristiques rares (Fritillaria meleagris).
Forêts de Chasseneuil et de Bel-Air (N°05960412)	Chasseneuil-sur-Bonnieure, Les Pins, Saint-Mary	Vaste massif forestier de plus de 2 000 ha de chênes et de châtaigniers. Son intérêt biologique réside dans sa richesse en faune vertébrée : mammifères (Cervus elaphus, Martes Martes) et oiseaux (Accipiter gentilis, Ciarcaetus gallicus, Dendrocopos medius).

Forêt de Quatre-Vaux (N°05960501)	Les Pins	Important massif forestier (majoritairement composé d'une chênaie calcifuge) couvrant plus de 1000ha et abritant 15 espèces animales et végétales à fort intérêt patrimonial, typiques des zones forestières.
Bois de Braquet (N°0000750)	Terres de Haute-Charente (Genouillac, Suris)	La zone englobe une série de vallons humides dont le principal est le vallon du ruisseau du Ménéieux. On y retrouve une mosaïque d'habitats prairiaux, forestiers et aquatiques. L'intérêt biologique exceptionnel de la zone réside dans sa faune avec 26 espèces patrimoniales sur 111 inventoriées. A ce jour, aucun inventaire floristique n'a encore été réalisé.
Forêt d'Etagnac (N°0000753)	Chabrac, Etagnac, Saulgond	Cette ZNIEFF concerne la forêt d'Etagnac naturellement composée d'une chênaie calcifuge cachant des étangs forestiers. La zone présente un intérêt biologique avec ses 29 espèces patrimoniales faunistiques et floristiques, notamment inféodées aux étangs.
Etang de Brigueuil (N°0000026)	Brigueuil	Zone humide centrée sur l'étang de Brigueuil présentant une forte richesse botanique : 14 espèces végétales à fort intérêt patrimonial, notamment des espèces à affinité « montagnarde ».
Etangs de la forêt de Brigueuil (N°0000044)	Brigueuil	Ensemble d'étangs plus ou moins interconnectés par un réseau de ruisselets, présent dans un vaste massif forestier (Sapin de Douglas). La richesse biologique se concentre autour des étangs avec 28 espèces déterminantes dont notamment <i>Mustela lutreola</i> .
Etang de Nieuil (N°0000413)	Nieuil	ZNIEFF comprenant l'étang de Nieuil et sa petite zone humide (roselière, ruisseau, aulnaie-frênaie inondable). Cette zone possède une grande valeur biologique de par les 5 espèces végétales patrimoniales (dont <i>Gratiola officinalis</i> et <i>Littorella lacustris</i>) et les 11 espèces animales patrimoniales qui s'y trouvent. La zone humide sert aussi de zone de nidification, de halte migratoire, et d'hivernage pour de nombreux oiseaux d'eau.
Vallée du Rivaillon (N°0000028)	Montemboeuf, Vitrac-Saint-Vincent	Vallées du Rivaillon, du ruisseau des Chevailles et du ruisseau des Maschevreaux, abritant 18 espèces déterminantes : notamment des plantes à fleurs à affinités « montagnardes », des oiseaux, des amphibiens (<i>Bombina variegata</i>), des libellules (<i>Oxygastra curtisii</i>), des mammifères (<i>Neomys fodiens</i>).
Vallée de la Bonniere (N°05960470)	Chasseneuil-sur-Bonniere, Les Pins, Saint-Mary	Site intégrant un secteur de la moyenne vallée de la Bonniere dont les habitats dominants sont ceux caractéristiques des petites vallées inondables (prairies, parcelles cultivées, haies, frênaies). L'intérêt majeur de cette zone tient à sa localisation et à sa faible densité humaine.
Vallée de la Charente à Saint-Quentin (N°0000472)	Lésignac-Durand, Saint-Quentin-sur-Charente, Terres de Haute-Charente (Suris)	Zone intégrant un tronçon de la haute vallée de la Charente où cette dernière serpente. 18 espèces déterminantes (faune et flore) sont présentes dans ce paysage bocager entrecoupé de quelques parcelles boisées. Il est aussi à noter, la présence d'une station d' <i>Aconitum vulparia</i> .
Vallée de la Séguinie (N°0000758)	Le Lindois, Roussines	Zone intégrant un secteur du vallon de la Séguinie aux habitats naturels bien préservés. Cette diversité écologique explique la richesse locale de la faune (19 espèces patrimoniales sur 54 recensées). A ce jour, aucun inventaire floristique n'a encore été réalisé.

Coteau du Chatelars (N°0000084)	Cherves-Chatelars	Habitats forestiers sauvages et diversifiés sur un coteau en forte pente, dominant la Croutelle (petit affluent de la Bonnieure) et abritant la Grotte des Fées. La zone est remarquable (24 espèces déterminantes) de par son cortège de plantes à affinités « montagnardes » (dont <i>Lilium martagon</i>) mais aussi car elle sert de site de nidification à des espèces d'oiseaux forestiers rares.
Landes du petit chêne (N°00000558)	Terres de Haute-Charente (Roumazières-Loubert)	Zone intégrant un secteur typique des « terres froides » de la Charente limousine avec une riche mosaïque d'habitats caractéristiques. Les 12 espèces faunistiques patrimoniales sont affiliées aux milieux humides et/ou bocagers. A ce jour, aucun inventaire floristique n'a encore été réalisé.
La Garenne (N°00000571)	Exideuil, Terres de Haute-Charente (La Péruse)	Site intégrant une petite zone humide située sur les « terres froides » de la Charente qui présente une gamme variée d'habitats. L'intérêt biologique de la zone réside dans l'originalité de sa flore, notamment au niveau de la tourbière des Ecureuils, mais aussi de sa faune (<i>Neomys fodiens</i> , <i>Acrocephalus arundinaceus</i>)
Prairies et tourbière des broussilles (Identifiant national : 540030013)	Saint-Laurent-de-Céris, Ambernac et Roumazières-Loubert	Complexe de landes humides et bas marais acides à très forte valeur patrimoniale pour les habitats naturels et la flore. Ce type de complexe d'habitats se rencontre encore ponctuellement en Charente limousine et constitue une originalité pour la région, en raison de l'influence du massif central (Limousin) fortement ressenti sur le cortège floristique. Des boisements frais avec de riches cortèges d'espèces vernaies complètent l'intérêt de la ZNIEFF.

2.3.6.2.3 Zoom sur les ZNIEFF de type II sur la CCCL

ZNIEFF DE TYPE 2				
NOM DE LA ZNIEFF	SUPERFICIE	COMMUNES CONCERNEES	HABITATS DETERMINANT	DESCRIPTION
RÉGION DE PRESSAC, ÉTANG DE COMBOURG	3 356,72 ha	Plevuille, Mauprévoir et Pressac	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux douces ; - Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> ; - Chênaies acidiphiles ; - Chênaies acidiphiles mixtes ; - Plantations de conifères. 	<p>Le site abrite plusieurs milieux à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chênaie acidophile atlantique ; - Landes à éricacées ; - Étangs mésotrophes, localement dystrophes.
Vallée de la Tardoire (FR5400408)	3 149 ha	Le Lindois, Mazerolles, Roussines	<ul style="list-style-type: none"> - 40% Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées - 30% Forêts caducifoliées - 5% Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) - 5% Autres terres arables - 5% Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana 	<p>Petite vallée caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central, ou une rivière à courant rapide a entaillé les granites et les schistes pour former localement des gorges encaissées. Cette vallée abrite</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - 5% Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) - 5% Forêts de résineux - 4% Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) - 1% Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente 	une grande diversité faunistique (17 espèces déterminantes), mais aussi botanique notamment au niveau des falaises rocheuses (<i>Hyperico linearifolii</i>).
--	--	--	--	--

2.3.6.3 Récapitulatif sur les ZNIEFF présents sur le territoire

TYPE D'INVENTAIRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHARENTE-LIMOUSINE	
	EX CONFOLENTAIS	EX HAUTE CHARENTE
(2) ZNIEFF de type II	RÉGION DE PRESSAC, ÉTANG DE COMBOURG	Complexe forêt de Bel-Air, forêt de Quatre-Vaux, vallée de la Bonnieure (N° 05960000)
(28) ZNIEFF de type I	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ÉTANG DU BESSON ET DE LA BOUCHERIE ▪ BOIS DES SIGNES ▪ LANDE DU PETIT CHÊNE ▪ VALLÉE DU GOIRE ▪ ÉTANG DES SÈCHES ▪ VALLÉE DE L'ISSOIRE ▪ FORÊT DE MONETTE ▪ ÉTANGS DE CHEZ GRECARD ▪ LA LANDE DE LA BORDERIE, BUTTE FROCHET ▪ ÉTANG DE LA NEGADE ▪ PRAIRIE DU BREUIL ▪ LA VIEILLE MORTE ▪ GROTTES DU GROSBOT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etang de Brigueuil (N° 00000026) ▪ Vallée du Rivillon (N° 00000028) ▪ Etangs de la forêt de Brigueuil (N° 00000044) ▪ Coteau du Chatelars (N° 00000084) ▪ Forêts de Chasseneuil et de Bel-Air (N° 05960412) ▪ Etang de Nieul (N° 00000413) ▪ Vallée de la Bonnieure (N° 05960470) ▪ Vallée de la Charente à Saint-Quentin (N° 00000472) ▪ Forêt de Quatre-Vaux (N° 05960501) ▪ Landes du petit chêne (N° 00000558) ▪ La Garenne (N° 00000571) ▪ Bois de Braquet (N° 0000750) ▪ Forêt d'Etagnac (N° 00000753) ▪ Vallée de la Séguinie (N° 00000758) ▪ Prairies et tourbière des broussilles (Identifiant national : 540030013)

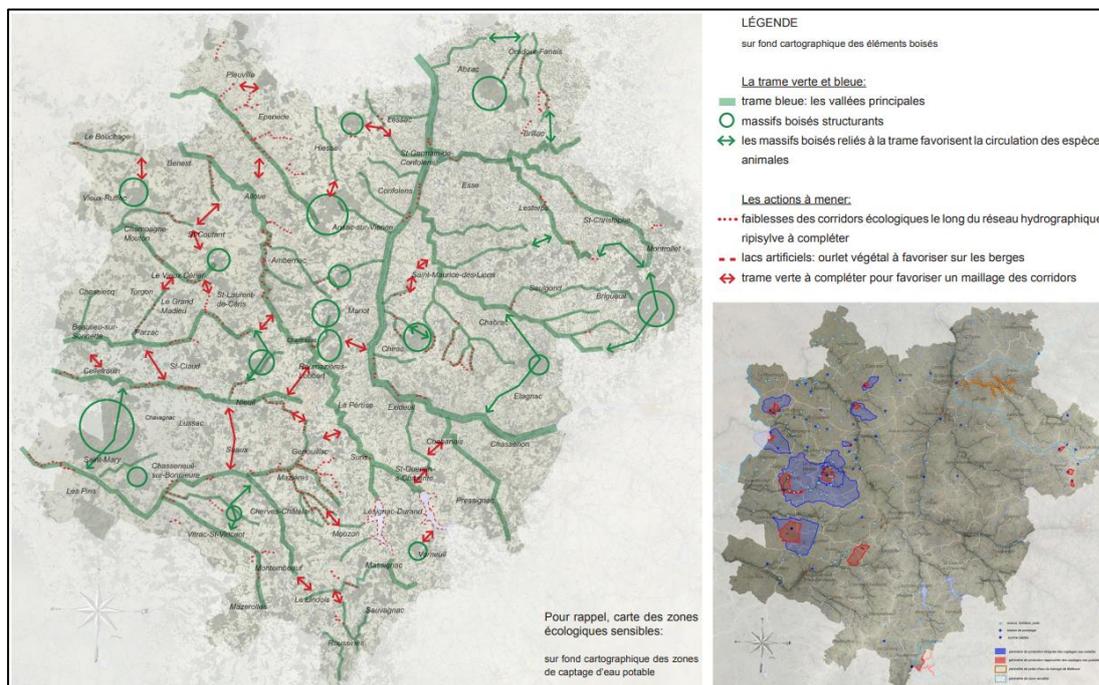
2.3.7 Les continuités écologiques

2.3.7.1 La trame verte et bleue de la CdC de la Charente-Limousine

« La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient » (ADEUS, 2022).

L'identification de la trame verte et bleue (Cf. fig. 22) de la CdC de la Charente-Limousine a été réalisée en se basant sur le SRCE Poitou-Charentes, ainsi que l'ensemble des connaissances sur le patrimoine naturel du territoire, présentées dans les chapitres qui précèdent.

FIGURE 22 : TRAME VERTE ET BLEUE DE LA CCCL



Source : Charte paysagère du pays de Charente Limousine, 2011

2.3.7.2 Composition floristique et faunique remarquable de la CCCL

La faune et la flore de Charente Limousine sont étroitement liées à sa situation géographique de contrefort du Massif central. La présence d'une mosaïque de milieux (bocage, prairies, zones humides, boisements et reliefs, landes) contribue au développement d'une richesse d'espèces animales et végétales.

La présence de sols acides (granite) dans la partie est du territoire et la proximité du Limousin induisent le développement d'une flore particulière, habituellement inféodée aux zones de moyennes montagnes. Ainsi, la Charente Limousine est la seule région du Poitou-Charentes, avec quelques communes du Montmorillonnais, à bénéficier de la présence d'espèces végétales ayant trouvé refuge sur les hauteurs du Massif central à la fin des aires glaciaires comme le lys Martagon.

Les zones granitiques acides permettent aussi le développement de milieux fragiles comme les tourbières, les landes qui constituent une partie de la douzaine de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) du territoire, les falaises siliceuses abritant une flore particulière (vallée de l'Issoire).

De grands massifs forestiers (l'ensemble Belair-Chasseneuil-Quatrevaux, les Signes, Etagnac, Monette, Brigueuil) marqués par la présence d'essences attachées aux sols acides (châtaigniers, bouleaux, chênes pédonculés, houx) sont retenus en ZNIEFF comme refuges d'espèces variées (cervidés, oiseaux forestiers, flore sauvage).

Les milieux humides remarquables prennent diverses formes (plans d'eau, étangs, mares, tourbières, rivières...) en raison de la nature géologique du territoire, ce qui permet la présence d'espèces rares de libellules ou d'amphibiens comme le sonneur à ventre jaune ou la loutre. L'espace lacustre de Lavaud-Mas Chaban constitue une zone d'hivernage pour nombre d'espèces d'oiseaux (échassier chevalier).

Deux sites Natura 2000 sont présents en Charente Limousine avec la vallée de l'Issoire (Esse-Brillac) et la lande de Combourg (Pleuville-Pressac). Cette qualité environnementale est décuplée par l'interconnexion existant entre les divers biotopes grâce à l'omniprésence du réseau bocager. Cette caractéristique a permis au territoire d'être inscrit comme « réservoir de biodiversité » dans la trame verte et bleue régionale.

Une liste non exhaustive des espèces rares de Charente Limousine (source : Charente Nature)

Flore remarquable	Faune remarquable	
Aconit tue-loup	Insectes :	Cordulie à 2 taches
Doradille du Forez		Agrion de Mercure
Doronic tue-panthère		Cuivré des marais
Droséra intermédiaire	Amphibiens :	Sonneur à ventre jaune
Droséra à feuilles rondes		Rainette arboricole
Fritillaire pintade	Reptiles :	Couleuvre d'Esculape
Linaigrette à feuilles étroites	Oiseaux :	Pie-grièche écorcheur
Millepertuis à feuilles linéaires		Pic noir
Lys martagon		Circaète Jean-le-Blanc
Orchis punaise		Engoulevent d'Europe
Osmonde royale	Mammifères :	Loutre d'Europe

2.3.7.3 Les espèces menacées

Les espèces menacées sont répertoriées dans des listes rouges à l'échelle mondiale, européenne et nationale. Sur le territoire national, la liste rouge est réalisée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en France. Il s'appuie sur un ensemble de critères qui permettent d'évaluer le risque d'extinction des espèces.

Les espèces menacées sont catégorisées de la manière suivante :

- «**CR**» : En danger critique ;
- «**EN**» : En danger ;
- «**VU**» : Vulnérable ;
- «**NT**» : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) ;
- «**LC**» : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition du territoire est faible) ;

Sur le territoire on répertorie 41 espèces menacées. 25 sont classées en tant qu'espèces vulnérables, 6 « en danger » et 3 en « danger critique ».

Vulnérables (VU)	En Danger (EN)
Sonneur à ventre jaune - <i>Bombina variegata</i>	Bruant des roseaux - <i>Emberiza schoeniclus</i>
Orchis à feuilles lâches - <i>Anacamptis laxiflora</i>	Ivraie enivrante - <i>Lotium temulentum</i>
Verdier d'Europe - <i>Chloris chloris</i>	Autour des palombes - <i>Accipiter gentilis</i>
Sarcelle d'hiver - <i>Anas crecca</i>	Fauvette pitchou - <i>Sylvia undata</i>
Brochet - <i>Esox lucius</i>	Rossolis intermédiaire - <i>Drosera intermedia</i>
Pie grièche à tête rousse - <i>Lanius senator</i>	Littorelle à une fleur - <i>Littorella uniflora</i>
Milan royal - <i>Milvus milvus</i>	
Martin pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i>	Quasi-menacé (NT) et Préoccupation Mineure (LC)
Oie cendrée - <i>Anser anser</i>	Drosera à feuilles rondes - <i>Drosera rotundifolia</i>
Pipit farlouse - <i>Anthus pratensis</i>	Puliculaire vulgaire - <i>Pulicaria vulgaris</i>
Ecrevisse à pattes blanches - <i>Austropotamobius pallipes</i>	Laîche à épis grêles - <i>Carex stricosa</i>
Fuligule milouin - <i>Aythya ferina</i>	Potentille des marais - <i>Comarum palustre</i>
Linotte mélodieuse - <i>Carduelis cannabina</i>	Doronic à feuilles cordées - <i>Doronicum pardialenches</i>
Chardonneret élégant - <i>Carduelis carduelis</i>	Lis martagon - <i>Lilium martagon</i>
Pic épeichette - <i>Dendrocopos major</i>	Rhynchospore blanc - <i>Rhynchospora alba</i>
Bruant jaune - <i>Emberiza citrinella</i>	En Danger Critique (CR)
Serin cini - <i>Serinus serinus</i>	Grue Cendrée - <i>Grus grus</i>
Tourterelle des bois - <i>Streptopelia turtur</i>	Anguille européenne - <i>Anguilla anguilla</i>
Courlis cendré - <i>Numenius arquata</i>	Bécassine des marais - <i>Gallinago gallinago</i>
Bouvreuil pivoine - <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	
Cisticole des joncs - <i>Cisticola juncidis</i>	
Pic cendré - <i>Picus canus</i>	
Grand gravelot - <i>Charadrius hiaticula</i>	
Spatule blanche - <i>Platalea leucorodia</i>	
Gratiolle officinale - <i>Gratiola officinalis</i>	

2.3.7.4 Les espèces exotiques envahissantes

Elles sont considérées aujourd'hui comme la deuxième plus grande menace sur la biodiversité après la dégradation des habitats naturels et de même importance que les conséquences du changement climatique.

En France, on estime que les espèces allochtones (non originaires du territoire) représentent environ 10% de la flore.

12 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées sur le territoire :

- Carpe commune (*Cyprinus carpio*) ;
- Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) ;
- Frelon à pattes jaunes dit Frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) ;
- Perche-soleil (*Lepomis gibbosus*) ;
- Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) ;
- Sandre (*Sander lucioperca*) ;
- Ragondin (*Myocastor coypus*) ;
- Silure glane (*Silurus glanis*) ;
- Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) ;
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*).
- Le Robinier faux acacia (*Robinia pseudacacia*)

2.3.8 Le patrimoine paysager

Les éléments de diagnostic suivants sont issus principalement des documents et analyses réalisés dans la Charte Paysagère du Pays de Charente Limousine et de l'atlas des paysages de la région Poitou-Charentes. Ces deux documents rassemblent de nombreuses connaissances sur un territoire élargi, et soulignent les enjeux majeurs relatifs à la protection et à la valorisation des paysages et du patrimoine.

Le paysage est une vue d'ensemble depuis un point donné, d'un espace délimité. L'ensemble de ses composants forme divers habitats pour les êtres vivants et participe à l'environnement de chaque espèce. C'est un espace vécu, naturel ou le plus souvent transformé par l'Homme. Il actionne une multitude de relations sociales, matérielles, esthétiques et symboliques. L'Homme l'identifie comme un espace identitaire et/ou fonctionnel. Le paysage s'articule autour d'aspects géographiques et historiques. La CdC couvre 64 625 hectares. Située en Charente, département fortement emprunt par le monde agricole, elle est à la fois composée de paysages urbains, ruraux, agricoles, des eaux et forestiers. L'intercommunalité est influencée par les vallées de la Vienne et de la Charente.

Le tableau 4-décrit synthétiquement les unités paysagères rencontrées en Charente Limousine.

TABLEAU 4 : APERÇU DES ENTITES PAYSAGER PAR BLOC SUR LA CHARENTE LIMOUSINE

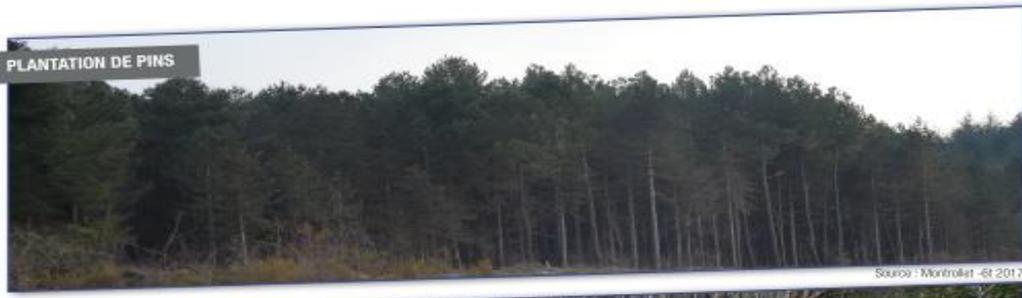
Partie du territoire	Ensemble paysager	Paysage	Unités paysagères
Est (les plateaux cristallins du Limousin, terres granitiques, en bordure du Massif Central, au relief plus vallonné, entaillé par un réseau hydrographique dense s'appuyant sur la Vienne (les Terres Froides)	Terres froides (bloc paysager représentant les grands lacs, le pays de l'Arbre, le plateau schisteux et les vallées encaissées pittoresques)	Agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plateau granitique et son bocage ▪ Le plateau schisteux et son bocage
		De l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La vallée de la Vienne et ses coteaux ▪ La vallée de l'Issoire ; ▪ La vallée de la Vienne et ses coteaux ▪ Le secteur des lacs et des barrages

		Sylvestre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les forêts d'exploitation et leurs landes ▪ Le pays de l'Arbre
		Urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Saint Germain et Confolens : cités médiévales du bord de Vienne.
Ouest (les plaines et plateaux calcaires de Charente, terres rouges siliceuses, terres du Châtaignier, au relief légèrement ondulé (les Terres chaudes)	Terres chaudes (bloc paysager représentant le plateau calcaire et leurs vallées sèches, les vallées de la Charente et de la Bonnieure, les forêts karstiques)	Agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plateau calcaire couvert d'argile
		De l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La vallée de la Charente. ▪ Les vallées calcaires et leurs corniches habitées ▪ La vallée de la Bonnieure ▪ Les vallées calcaires pittoresques
		Sylvestre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La corniche boisée ▪ Forêt et karst
		Urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Roumazières : l'exception urbaine et industrielle

Source : Charte paysagère du Pays de Charente Limousine

La planche photo ci-dessous illustre quelques unités paysagères évoquées au tableau 3.

Paysage	Illustration
AGRICOLE	 <p><i>Entre Boistizon et Lussac: terres rouges, cultures, arbres isolés et horizon boisé</i></p>

Eau	 <p>VALLÉE DE L'ISSOIRE</p>	 <p>LA CHARENTE</p>
Sylvestre	 <p>PLANTATION DE PINS</p>	
Urbain	 <p>VUE SUR CONFOLENS DU PONT VIEUX</p>	

2.3.9 Patrimoine culturel, architectural et archéologique

Le patrimoine désigne les héritages du passé existant aujourd'hui et jugés dignes d'être conservés en l'état pour l'avenir, dans une société donnée et à une époque donnée. Le caractère culturel, architectural et archéologique concerne les monuments, constructions et sites avec des valeurs historiques, esthétiques, archéologiques, scientifiques, ethnologiques ou anthropologiques.

Le territoire de la CCCL dispose d'un patrimoine très riche. Celui présent sur les 26 communes du nord (initialement CdC du Confolentais) a fait l'objet d'un inventaire réalisé conjointement par la CdC et le service régional de l'inventaire de Poitou-Charentes. Les résultats de cet inventaire sont particulièrement denses. On dénombre environ 6 000 dossiers documentaires d'édifices et d'œuvres et 25 000 illustrations consultables en ligne via le lien ci-après : [L'inventaire du patrimoine du Confolentais](#). La partie nord du territoire (ex-Confolentais) est labellisée Pays d'Art et d'Histoire depuis Novembre 2008. Dans le cadre du renouvellement de la convention du label, la CCCL travaille à l'extension du Pays d'art et d'histoire sur l'ensemble de son territoire. Cette extension permettrait notamment de mieux connaître les éléments de patrimoine de la partie sud du territoire et de mener des actions de valorisation à l'échelle de la CCCL.

Dans la zone sud, on comptabilise 28 monuments historiques répartis sur 17 communes. Il s'agit de 8 monuments classés et de 20 monuments inscrits (Cf. fig. 23).

FIGURE 23 : LISTE DETAILLEE DES MONUMENTS HISTORIQUES PRESENTS SUR LES COMMUNES DE LA PARTIE SUD DE LA CHARENTE LIMOUSINE (EX-HAUTE CHARENTE)

	Commune	Monument	Protection
1	Chassenon	Vestiges Théâtre gallo-romain	Classé
2		Vestiges Thermes gallo-romain	Classé
3		Vestiges Temple gallo-romain	Classé
4	Cherves-Chatelars	Prieuré de Chatelars	Classé
5	Chirac	Chapelle du Cimetière	Classé
6	Le Lindois	Eglise Saint Pierre	Classé
7	Massignac	Dolmen de Tauzac	Classé
8	Suaux	Vestiges Gallo Romains	Classé
9	Brigueuil	Eglise Saint Martial	Inscrit
10		Lanterne des morts	Inscrit
11		Mausolée dit Tombeau de Saint Georges	Inscrit
12	Chabrac	Eglise Notre Dame	Inscrit
13	Chassenon	Vestiges Forum, Temple et Aqueduc gallo-romain	Inscrit
14		Carrière gallo-romaine	Inscrit
15	Cherves Chatelars	Eglise Notre Dame	Inscrit
16	Etagnac	Chapelle du Prieuré d'Etricor notre Dame et Saint Pardoux	Inscrit
17		Château de Rochebrune	Inscrit
18	Le Grand Madieu	Eglise Saint Jean Baptiste	Inscrit
19		Viaduc de la Sonnette	Inscrit
20	Roumazieres - Loubert	Château de Chambes	Inscrit
21		Château de Peyras	Inscrit
22	Nieuil	Chateau de Nieuil	Inscrit
23	La Péruse	Eglise Saint Pierre	Inscrit
24	Les Pins	Château des Pins	Inscrit
25	Saint Claud	Eglise Saint Claud	Inscrit
26		Viaduc de la Sonnette	Inscrit
27	Saulgond	Eglise Saint Genis	Inscrit
28	Vitrac - Saint Vincent	Haut Fourneau et forge de Puyravaud	Inscrit

SOURCE : PLUI HAUTE-CHARENTE, 2019

Dans le tableau 5 sont rapportés quelques patrimoines d'intérêts touristiques au sein de la CCCL.

TABEAU 5 : PATRIMOINES DE LA CCCL

Patrimoine	Brève description	Illustration
<p>Le site archéologique de Cassinomagus à Chassenon,</p>	<p>Un lieu exceptionnel à visiter : les thermes gallo-romains de Cassinomagus sont parmi les monuments antiques les mieux conservés d'Europe. Différentes modalités de découverte de ce parc archéologique sont possibles : visites guidées, promenades dans un jardin antique, espace consacré aux jeux et loisirs gallo-romains, ateliers découverte, etc..</p>	
<p>La cité médiévale de Confolens</p>	<p>Construite au confluent de la Vienne et du Goire, Confolens fut, dès le Moyen Âge, un centre important de commerce. La ville conserve un bel ensemble médiéval et des demeures Renaissance. Pour les découvrir, il faut passer et repasser le Pont Vieux. Visite guidée de la ville toute l'année sur réservation.</p>	
<p>Le château de Saint-Germain-de-Confolens</p>	<p>Le château médiéval surplombe les vallées de la Vienne, de l'Issoire et le village. Les luttes féodales ont tout de même laissé les 4 tours trapues qui délimitent l'enceinte.</p>	
<p>Le château de Rochebrune à Etagnac,</p>	<p>Sur la route Richard Cœur de Lion, le château de Rochebrune, ancienne principauté médiévale des XI^e et XII^e siècles, appartenait aux seigneurs de Chabonais. Inscrit aux Monuments Historiques, il abrite d'intéressants souvenirs de la Renaissance et de l'Empire.</p>	

Patrimoine	Brève description	Illustration
<p>La Maison Maria Casarès à Alloue,</p>	<p>La Maison Maria Casarès, Centre Culturel de Rencontre et Maison des Illustres, fut la maison de la comédienne Maria Casarès de 1961 à 1996. Aujourd’hui, le Domaine de La Vergne, ancienne ferme fortifiée au bord de la Charente, accueille des résidences d’artistes et des visites ainsi que des spectacles ouverts au public notamment l’été entre mi-juillet et mi-août.</p>	
<p>Le domaine de Boisbuchtet à Lessac,</p>	<p>Au cœur d’une propriété du 19^e siècle, un parc architectural expérimental permet de découvrir des pavillons dessinés par des architectes internationaux ainsi qu’une exposition temporaire au château.</p>	
<p>Le Mémorial et musée de la résistance Bir Hacheim à Chasseneuil-sur-Bonnieure,</p>	<p>Maison de la Résistance : souvenir du maquis Bir’Hakeim (armes, tenues vestimentaires et portraits de chefs de la Résistance). Mémorial de la Résistance : cimetière regroupant 2 255 tombes de résistants. Dans la crypte, sépulture de 22 chefs de la Résistance française.</p>	
<p>Le village gaulois de Coriobona à Esse.</p>	<p>La reconstitution d’un village selon les techniques d’époque (1^{er} siècle avant Jésus Christ) permet de découvrir les modes de vie des Lémovices, peuple Gaulois du Limousin à travers son artisanat, sa vie quotidienne, ou des scènes de combat,</p>	
<p>Brigueuil</p>	<p>Village fortifié érigé sur une butte et dont les parties les plus anciennes datent du XII^e siècle.</p>	

Patrimoine	Brève description	Illustration
Roumazières-Loubert, château de Peyras	Château médiéval des XI ^e , XII ^e et XIII ^e siècles où se découvrent 9 salles meublées dont la salle des gardes, l'armurerie.	

2.3.10 Synthèse AFOM et enjeux environnementaux

Synthèse actuelle (atouts/faiblesses)		Tendances (opportunités/menaces)	
+	Un réseau hydrographique dense	↘	Des étiages sévères notamment au sein du bassin versant de la Charente
-	Une pression importante liée aux nitrates et pesticides sur plusieurs masses d'eau souterraines	↘	La plupart des masses d'eau souterraines disposent d'un état qualitatif soit mauvais, médiocre ou moyen.
+	La majorité des masses d'eau souterraines disposent d'un état quantitatif bon	↗	Tendance à l'amélioration
+	Importante consommation d'eau non quantifiée et consommations de service trop importante	↘	Tendance à s'aggraver
+	Trois unités de distribution non conformes par rapport aux limites de qualité	↘	Un état global des masses d'eau superficielles moyen à bon Un état écologique moyen à bon sur la majeure partie des masses d'eau superficielles
-	Plusieurs unités de distribution non conformes par rapport aux références de qualité		
+	La mise en œuvre d'outils de gestion de la ressource en eau	↗	Tendance à l'amélioration de la protection des ressources en eau
+/-	Des prélèvements en eau stables	=	Une tendance presque constante
+	Omniprésence de l'eau sur le territoire	↘	Taux élevé d'évapotranspiration
+	Présence de réserves d'eau de lacs pour le maintien de l'étiage	↘	Perte conséquente des eaux par évapotranspiration
+	Réseau hydrographique dense	↘	Fort impact des plans d'eau sur le réseau hydrographique du territoire
+	Amélioration de la qualité des eaux des affluents de la Vienne sur le territoire	↗	Amélioration des eaux de la Vienne en amont
+	Bon état quantitatif global des masses d'eau	↘	Deux masses d'eau présentant un mauvais état quantitatif
-	Etat chimique des eaux souterraines nécessitant plus d'entretien	↘	Mauvaises pratiques agricoles en tête de bassin
+	Un patrimoine naturel remarquable caractérisé par une mosaïque de milieux	↘	Artificialisation sols et la fragmentation des habitats

	diversifiés : forêts, prairies, bocages, cours d'eau, lacs etc.		
-	Plusieurs espèces vulnérables et en danger sur le territoire	↘	Des pressions qui ne montrent pas de diminution et que le changement climatique intensifie davantage
-	Une grande diversité d'habitats impactée par les activités anthropiques et les pollutions	↘	Perte des habitats et des axes de migration majeurs pour la faune
+/-	Une connaissance des continuités écologiques, via la TVB à approfondir sur le territoire	↗	Une TVB à inscrire dans le SCoT en cours d'élaboration qui devra être prise en compte par les politiques locales d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
-	De nombreux éléments fragmentant le territoire et les continuités écologiques (routes, espaces urbanisés, obstacles à l'écoulement des cours d'eau, extension de l'agriculture)		
+	Un réseau hydrographique doté d'une richesse patrimoniale forte	↘	Des menaces importantes en termes de qualité des eaux, d'hydromorphologie et de régime hydrologique, comme le soulignent les données de l'ETPB Vienne
-	La présence avérée de nombreuses espèces exotiques envahissantes	↘	Une dynamique de colonisation par certaines espèces qui s'avère très difficile à maîtriser
+	Une superficie importante d'espaces naturels protégés	↗	Valorisation du patrimoine naturel et appropriation par les acteurs locaux de son intérêt pour la qualité du cadre de vie des habitants (et des touristes)
+	Présence de paysages naturels, agricoles et urbains emblématiques et de qualité	+	Développement d'une offre touristique importante sur le territoire
+	Présence d'un patrimoine architectural et culturel remarquable	↘	Développement d'une économie qui pourrait dégrader les paysages (entrées de ville, grands axes routiers, zones d'activités, etc.).
+	Un nombre important de sites et immeubles protégés du fait de leur richesse patrimoniale	+	Des protections qui participent au maintien et à l'intégrité du patrimoine
+	Label pays d'histoire sur le territoire	+	Un label en extension sur l'ensemble des communes
+	Un paysage qui favorise la mobilité douce	+	Développement de l'écotourisme
-	De vaste paysage convoité pour le développement des EnR	+	Encadrer le développement des EnR par les documents d'urbanisme et de planification

Enjeux environnementaux

- La préservation et la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour garantir les usages liés à l'eau notamment l'alimentation en eau potable
- La lutte contre les sources de pollution de la ressource en eau

- La maîtrise des consommations et prélèvements garantissant les débits estivaux des cours d'eau et ainsi, la préservation des écosystèmes et des usages
- Préserver et remettre en bon état les milieux naturels et continuités écologiques
- Accroître et restaurer les puits à carbone fragmentés et/ou détruits par l'affectation des terres
- Préserver et limiter la modification des unités paysagères du territoire
- Préservation de la qualité et la diversité des paysages et patrimoines
- Concilier les enjeux paysagers avec le développement des EnR

2.4 Milieu humain

2.4.1 Santé

La structure de la population de Charente-Limousine se caractérise par une faible représentativité des moins de 25 ans. En revanche, les 60 ans et plus sont surreprésentés, de même que les 75 ans et plus. Le territoire de Charente-Limousine est un territoire vieillissant (0,69 % d'augmentation moyenne annuelle des personnes de 75 ans et plus entre 2009 et 2014) et qui perd des habitants malgré un solde migratoire positif entre 2009 et 2014.

En matière d'état de santé de la population, d'après le diagnostic du Contrat Local de Santé, la situation sur la Charente-Limousine est globalement proche des valeurs régionales et nationales. Ainsi, l'espérance de vie est comparable. Cependant, le territoire se distingue par une surmortalité générale chez les hommes et par une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire chez les femmes. En revanche, le territoire est en situation favorable quant aux décès par cancer de la trachée, des bronches et des poumons. Le territoire ne montre pas de différence significative avec la France pour les causes de mortalité dont l'alcool et le tabac sont des facteurs de risque majeurs. Le taux comparatif de mortalité par suicide est en revanche plus élevé qu'au niveau national (11 décès par an).

Selon les critères de fragilité définis par la CARSAT, plus de la moitié des retraités sont à risque de fragilité en 2015, ce qui est assez nettement supérieur aux moyennes départementale et régionale. En 2015, le territoire se caractérise par une part élevée de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapée (AAH), et au contraire une part relativement faible d'enfants bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

La Communauté de communes de Charente Limousine s'est engagée en partenariat avec l'ARS et l'ensemble des acteurs de la santé dans un contrat local de santé pour mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'accès au soin, de la prévention et promotion de la santé, de l'autonomie/dépendance et de la santé environnementale.

2.4.2 Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)

2.4.2.1 Agriculture et l'élevage



Le département de la Charente est morcelé en 4 grands secteurs de productions : Confolentais à dominante d'élevage, productions céréalières dans le Ruffécois, Polyculture-élevage de l'Angoumois et du Sud Charente, viticulture du Cognacais.

L'agriculture est une activité importante pour la Charente Limousine : avec 11.4% des actifs travaillant dans ce secteur d'activité en 2019 (source : INSEE). Ce secteur emploie 2 fois plus de personnes que la moyenne départementale et 4 fois plus que la moyenne nationale.

La surface agricole utile totale est de 95 909 hectares (soit 61 % de la superficie totale) et se répartit de la façon suivante entre surface productive et peu productive :

FIGURE 24 : INDICATEUR SAU MOYENNE EN 2020 POUR LES COMMUNES, CARTOSTAT

	Superficie	Part
Surface productive	83 332 ha	98 %
Surface peu productive	1 576 ha	2 %
Total	84 909 ha	100 %

La production en Charente Limousine est nettement supérieure aux besoins du territoire témoignant de la surproduction. Les besoins et productions (Cf. fig. 22) sont calculés en prenant en compte toutes les cultures, et ils sont exprimés tous deux en hectares de surface agricole, afin de calculer le taux de couverture théorique global (ratio entre la production et les besoins) pour chaque territoire

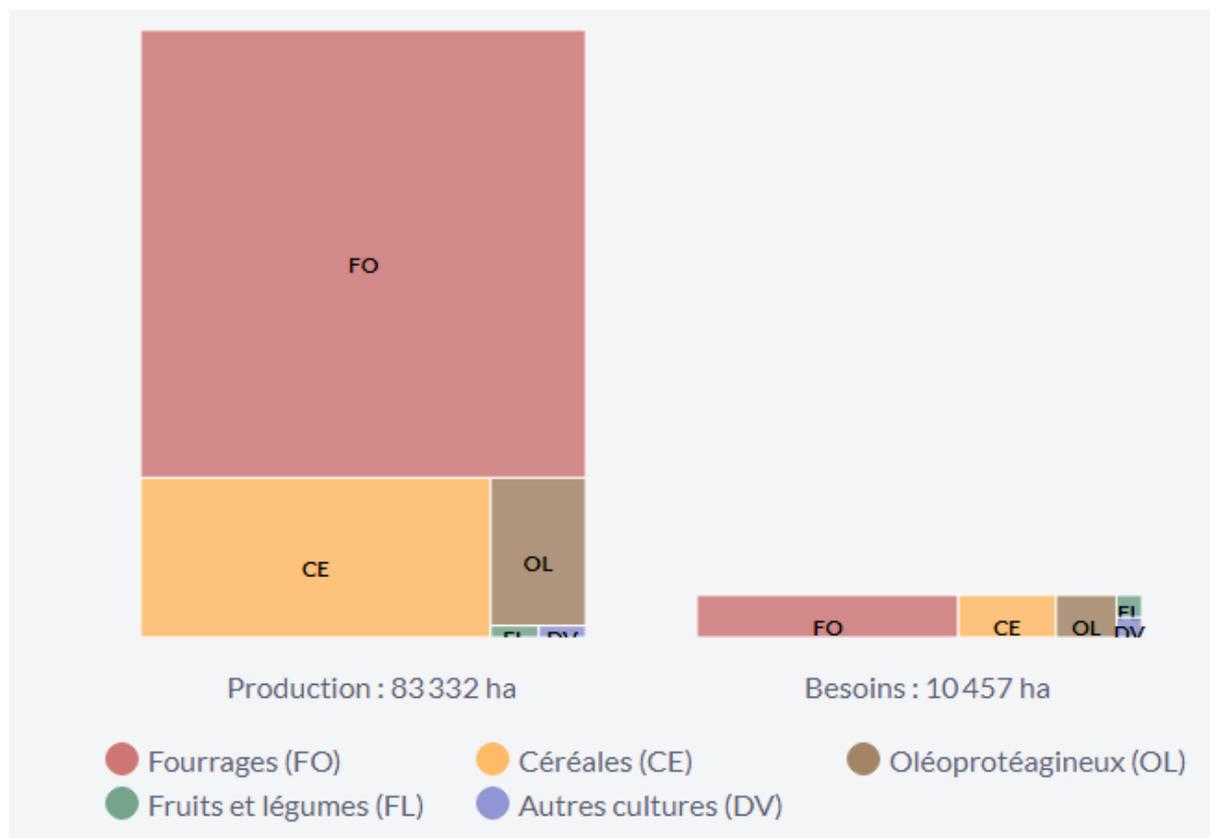
FIGURE 25 : ECART ENTRE PRODUCTION ET BESOINS DE LA CCCL

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
CC de Charente Limousine	83 332 ha	10 457 ha	797 %
Charente	337 083 ha	102 333 ha	329 %
Nouvelle-Aquitaine	3 656 646 ha	1 905 726 ha	192 %
France	25 017 886 ha	20 891 205 ha	120 %

SOURCE ?

Sur le territoire on remarque une agriculture essentiellement orientée vers l'élevage de qualité. La nature des sols qui, selon les conditions (pentes, orientations, hydromorphie), peut rendre difficile toutes cultures explique la présence de prairies et du pâturage Elle est également visible en termes de répartition de la production (une

surface très importante étant réservée au fourrage). Les aliments d'origine animale (viande, œufs, produits laitiers) requièrent davantage de ressources et de terres cultivées que les produits végétaux pour atteindre une valeur nutritive similaire. Ainsi pour le territoire CC de Charente Limousine, les besoins en surfaces allouées à l'élevage représentent 84% des besoins totaux. Le territoire est plus ancré dans l'élevage des bovins et dans une moindre mesure des ovins et d'autres herbivores. L'Ouest du territoire de Charente-Limousine est particulièrement concerné par les cultures céréalières et fourragères.



Synthèse actuelle (atouts/faiblesses)		Tendances (opportunités/menaces)	
	Un élevage labélisé sur le territoire		Diminution du nombre d'exploitant
	Territoire en surproduction		Une diminution du linéaire de haies
	Absence de Plan Alimentaire Territorial		Déclin de l'agriculture sur le territoire

Enjeux environnementaux
Réduction des facteurs environnementaux défavorables

2.4.2.2 Sylviculture (Occupation forestière)

Dans les statistiques de l'I.F.N. de 1993, sont retenues les surfaces des boisements dits de production, les bosquets (0,05 à 0,5 ha), les boqueteaux (0,5 à 4 ha), et les alignements de peupliers.

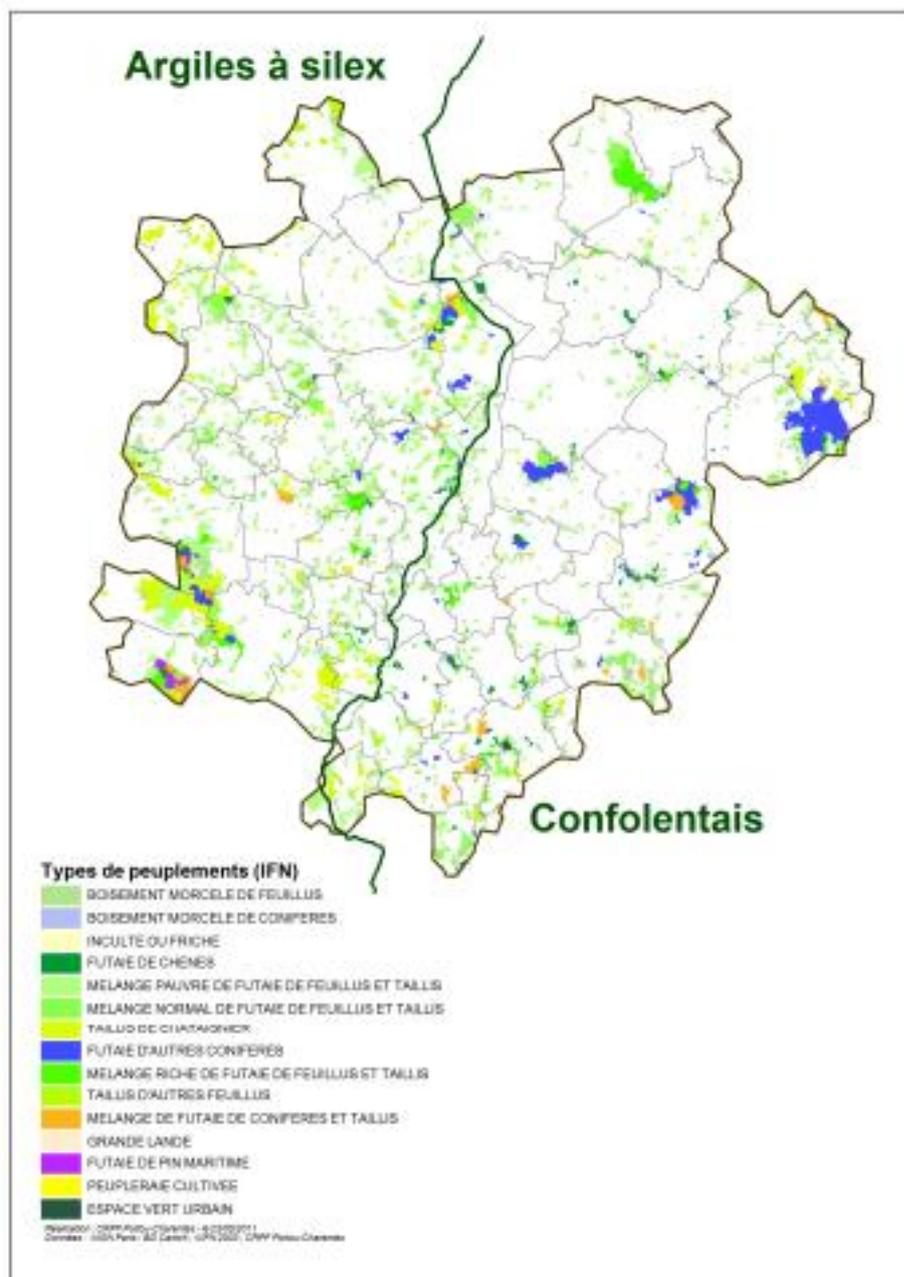


FIGURE 26 : LES PEUPELEMENTS FORESTIERS EN CHARENTE LIMOUSINE-L'I.F.N. 1993

2.4.2.3 Les feuillus

Ils sont très largement majoritaires en Charente Limousine, même si leur surface a diminué entre 1983 et 1993 : ils occupent environ 94 % de la surface boisée dans la zone des « Argiles à Silex » et 78 % dans celle du « Confolentais ».

Les essences les plus courantes sont : le chêne pédonculé, le chêne sessile, le châtaignier, le chêne rouge d'Amérique, Le frêne et les autres feuillus à l'état disséminé, charme, bouleau, tremble, robinier faux-acacia et merisier.

Le tableau ci-dessous est issu de la base de données de I.F.N et renseigne sur les peuplements feuillus en CCCL.

Type de peuplements	Essence prépondérante	Argiles à Silex	Confolentais	Totaux Charente Limousine
FUTAIES	Chêne pédonculé	1 205 ha	4 602 ha	5 807 ha
	Chêne sessile	29 ha	294 ha	323 ha
	Châtaignier	0 ha	118 ha	118 ha
	Autres feuillus	226 ha	723 ha	949 ha
	Surfaces futaies	1 460 ha	5 737 ha	7 197 ha
MÉLANGES FUTAIE-TAILLIS	Chêne pédonculé	5 478 ha	3 445 ha	8 923 ha
	Chêne sessile	1 329 ha	118 ha	1 447 ha
	Châtaignier	113 ha	219 ha	332 ha
	Autres feuillus	200 ha	0 ha	200 ha
	Surfaces mélanges	7 120 ha	3 782 ha	10 902 ha
TAILLIS SIMPLES	Chêne pédonculé	1 503 ha	248 ha	1 751 ha
	Chêne sessile	692 ha	383 ha	1 075 ha
	Châtaignier	2 106 ha	435 ha	2 541 ha
	Autres feuillus	760 ha	293 ha	1 053 ha
	Surfaces taillis	5 061 ha	1 359 ha	6 420 ha
TOUS TYPES DE PEUPEMENTS CONFONDUS	Chêne pédonculé	8 186 ha	8 295 ha	16 481 ha
	Chêne sessile	2 050 ha	795 ha	2 845 ha
	Châtaignier	2 219 ha	773 ha	2 992 ha
	Autres feuillus	1 186 ha	1 016 ha	2 202 ha
	TOTAUX	13 641 ha	10 878 ha	24 519 ha

2.4.2.4 Les résineux

Les peuplements à base de résineux résultent tous de boisements ou de reboisements artificiels. Les surfaces plantées de résineux ont, pour la plus grande partie, bénéficié d'aides financières du Fonds Forestier National (F.F.N.).

Les essences les plus courantes sont : le douglas, le pin laricio de Corse, le pin sylvestre, et les autres résineux : quelques mélèzes, plus rarement des cèdres, qui pourraient cependant trouver des conditions adaptées à leur développement. A signaler également la présence de quelques parcelles d'épicéas communs, d'épicéas de Sitka et de pins maritimes, mais dont l'intérêt et le potentiel de développement doivent rester limités.

Le tableau ci-dessous est issu de la base de données de I.F.N et renseigne sur les peuplements résineux en CCCL.

Type de peuplements	Essence prépondérante	Argiles à Silex	Confolentais	Totaux Charente Limousine
FUTAIES	Douglas	486	1 085	1 571
	Pins	219	228	447
	Autres conifères	0	791	791
	Surfaces futaies	705	2 104	2 809
MÉLANGES FUTAIE-TAILLIS	Douglas	50	476	526
	Pins	80	147	227
	Autres conifères	0	412	412
	Surfaces mélanges	130	1 035	1 165
TOUS TYPES DE PEUPEMENTS CONFONDUS	Douglas	536	1 561	2 097
	Pins	299	375	674
	Autres conifères	0	1 203	1 203
	TOTAUX	835	3 139	3 974

2.4.2.5 *Tourisme / loisirs*

La Charente Limousine est un territoire pluriel qui dispose de richesses culturelles, patrimoniales et naturelles importantes. Son cadre bucolique permet la pratique de plusieurs activités de nature : VTT, pêche, randonnées, plage, activités nautiques.

Les activités de plein air à découvrir :

- Le vélo rail de Charente Limousine,
- La Base nautique des Lacs de Haute Charente à Verneuil,
- L'observatoire ornithologique de Foucherie aux Lacs de Haute Charente,
- Les accrobranches de Massignac et Chasseneuil

De nombreuses activités de loisirs se déroulent dans le cadre ou en liaison avec les espaces boisés :

Les randonnées : ce sont des activités très répandues, pratiquées soit individuellement, soit dans le cadre de l'une des 15 à 20 associations qui organisent régulièrement des circuits ou des animations touristiques sur le territoire. La randonnée se pratique aussi bien à pied, en vélo, en V.T.T. ou à cheval sur les quelques 1 600 Km de sentiers existant en Charente Limousine.

Les loisirs motorisés : en quad, en moto et beaucoup plus rarement en 4 X 4, ces loisirs semblent de plus en plus pratiqués. Il est en fait difficile de s'en faire une idée exacte, car les pratiquants ne sont que peu regroupés en associations (3 ou 4 en Charente Limousine). Ces loisirs ont souvent un impact fort, car une moto ou un quad passent plus difficilement inaperçus qu'un groupe de 20 marcheurs, et les traces de passages au sol restent bien visibles. Ces disciplines sont donc facilement pointées du doigt, même si réellement les mauvais comportements restent peu nombreux.

La chasse : avec une Association Communale de chasse par commune, c'est l'activité qui regroupe le plus de pratiquants en Charente Limousine. Elle s'exerce sur un territoire très varié, où les espèces chassables sont nombreuses : perdrix, faisan, bécasse, lièvre, chevreuil, cerf, sanglier... C'est évidemment l'activité la plus ancienne, qui quoique l'on puisse en penser, joue un rôle extrêmement important, par exemple pour réguler les populations de cervidés dont l'impact sur les espaces boisés (plutôt forestiers) prend localement une ampleur inquiétante. En Charente, chaque propriétaire foncier est titulaire du droit de chasse sur ses parcelles, et peut donc choisir d'interdire cette activité, comme n'importe quelle autre d'ailleurs.

La pêche : il existe une dizaine d'Associations Agréées de Pêche et de Protections du Milieu Aquatique (A.A.P.M.A) en Charente Limousine, dont les pratiquants bénéficient d'un réseau hydrographique très dense, complété par quelques plans d'eau publics (Lavaud, Mas-Chaban...). Le long de nombreux cours d'eau du territoire, l'accès aux berges est rendu très difficile par l'absence de gestion des ripisylves. Le droit de pêche appartient normalement aux propriétaires des terrains riverains des cours d'eau, qui ont donc la responsabilité de la gestion de ces espaces boisés très particuliers.

Les cueillettes : l'arrivée de la saison des champignons, des fleurs, des châtaignes... est pour de nombreuses familles l'occasion d'une promenade dans la nature. Cette pratique n'a pourtant rien de légale : depuis 1804, le Code Civil rappelle dans ses articles 546 et 547 que tout ce qui est attaché ou tombé sur le sol appartient au propriétaire de ce sol. Les cueillettes sont heureusement tolérées par la plupart des propriétaires fonciers. Ce n'est pas le cas partout, puisque des panneaux d'interdiction de ramassage ou de passage sont parfois apposés aux limites de certaines parcelles, ou à l'entrée de chemins privés.

A ces activités s'en ajoutent d'autres comme la découverte et l'observation de la faune ou de la flore, individuellement, en famille ou dans le cadre de sorties régulièrement organisées par le monde associatif ou par certains offices de tourisme.

Plusieurs sites sont des vestiges du temps, ils témoignent de l'histoire locale et retracent les faits marquants qui ont eu lieu sur le territoire.

Les sites historiques et culturels incontournables :

- Le site archéologique de Cassinomagus à Chassenon,
- La cité médiévale de Confolens,
- Le château de Saint-Germain-de-Confolens,
- Le château de Rochebrune à Etagnac,
- La Maison Maria Casarès à Alloue,
- Le domaine de Boisbuchet à Lessac,
- Le Mémorial et musée de la résistance Bir Hacheim à Chasseneuil-sur-Bonnieure,
- Le village gaulois de Coriobona à Esse.

C'est un territoire dynamique qui propose de nombreuses manifestations, dans des domaines variés, notamment pendant la saison estivale : concerts, festivals, conférences, marchés de producteurs locaux, spectacles, foires et salons.

Les évènements à ne pas manquer :

- Le festival d'arts et traditions populaires du monde de Confolens,
- Le festival Artgila à Roumazières-Loubert,
- Le festival des Lusofolies à Fontafie,
- Le festival Tap' des Yeps à Confolens,
- La fête du pain au Hameau du Cruzeau,
- La nuit des bandas à Chasseneuil-sur-Bonnieure,
- La Charente fait son cirque à Chasseneuil-sur-Bonnieure,
- Le spectacle son et lumière au château de Saint-Germain-de-Confolens,
- Les journées de la Quintinie à Chabanais,
- Le festival de l'Imprévu à Montemboeuf,
- Les nuits archéo à Cassinomagus.

2.4.3 Sites et sols pollués

Les sites et sols pollués, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, sont recensés par le Ministère de l'Écologie et répertoriés dans la base de données BASOL. Ces sites sont d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présentant une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. D'après la base de données BASOL, trois sites pollués sont recensés sur le territoire (Cf. fig. 27).

FIGURE 27 : SITES POLLUES PRESENTS SUR LA CCCL

Sites	Description
L'ancienne décharge de Roumazières-Loubert (Commune de Terre de Haute-Charente)	Elle se situe sur une ancienne carrière d'argile implantée en zone rurale sur laquelle la société ACODEC a été autorisée en 1980 à créer une décharge d'ordures ménagères et de déchets industriels. L'exploitation du site a cessé en 1983. Un suivi des eaux souterraines et superficielles est en place depuis 1985 et des travaux ont été réalisés afin de confiner partiellement le site (mise en place d'un écran étanche). En 2007, la société EUROVIA joue le rôle de maître d'œuvre des travaux de pompage, évacuation et traitement approprié des eaux de percolation qui sont effectués pour le compte du liquidateur. Elle continue également de gérer la maintenance de ce site. Un arrêté préfectoral de Servitude d'Utilité Publique (SUP) a

	<p>été signé le 15 décembre 2015. L'ensemble des terrains ne peut être affecté qu'à un usage « paysager » sans activités autres que celles liées à l'entretien du site et à la maintenance des moyens de surveillance environnementale. Le site est classé « Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ».</p>
<p>Le dépôt pétrolier de la Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) à Chasseneuil-sur-Bonnieure</p>	<p>Ce site a accueilli un dépôt pétrolier exploité par la société CHARVET dès 1967. Après l'acquisition par l'entreprise TOTAL, le site a été exploité par la Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) à partir de 1990. L'exploitation a cessé son activité de dépôt pétrolier et celui-ci a été démantelé au début de l'année 2009. Le démantèlement du dépôt pétrolier et la gestion des sols pollués identifiés ont été menés pour que la réhabilitation du site puisse conduire à un usage résidentiel. Les travaux de dépollution ont été accompagnés d'une Analyse des Risques Résiduels (ARR), conformément aux prescriptions ministérielles. A l'issue de ces travaux, 24 sondages ont été réalisés. Des traces d'hydrocarbures subsistent principalement au fond des 3 fouilles ouvertes. Ces résidus n'ont pas été enlevés car un massif rocheux calcaire empêche toute excavation. Afin de déterminer si l'état du site est compatible avec les usages futurs projetés, une ARR a été réalisée par la société VALGO. Le site ayant été recouvert de terre végétale saine sur 30 à 50 cm, aucun risque d'ingestion ou d'inhalation de pollution de surface n'est possible. Aucune contamination des eaux souterraines n'a été mise en évidence. L'exposition aux gaz de sol est acceptable pour un usage résidentiel avec jardin potager. Malgré l'absence de risque sanitaire, l'ARR préconise d'éviter l'implantation du pavillon au droit des fouilles où les résidus de polluants sont les plus importants. Si malgré tout, il est choisi de construire, un vide sanitaire aéré est recommandé. De même, les arbres fruitiers à racines profondes sont déconseillés. Des restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'Etat (RUCPE), du sol et du sous-sol doivent être mises en place. Ces documents seront ensuite transmis au maire de la commune pour être intégrés au document d'urbanisme. Le site est classé « Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours».</p>
<p>L'ancienne entreprise CORMENIER à Saint-Claud</p>	<p>Le site de 4 ha est localisé au nord-ouest du bourg de Saint-Claud, dans une zone peu urbanisée. L'entreprise CORMENIER, installée depuis 1977, était spécialisée dans la fabrication de charpentes en bois lamellé collé et avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 10 octobre 2003. En 2005, suite à un changement de propriétaire, l'entreprise a développé de nouvelles activités, notamment la fabrication d'arceaux en bois pour la couverture de piscines. L'entreprise a été placée en redressement judiciaire début 2008 puis a déclaré la cessation de ses activités le 1^{er} juin 2010. Suite à la liquidation judiciaire prononcée le 1^{er} juillet 2010, la société ACTION BOIS CONSTRUCTION a repris une partie de l'activité, mais uniquement sur la parcelle n°358. Le 6 septembre 2010, un rapport d'analyse a fait état d'une présence de propiconazole (concentration maximale à hauteur de 158 mg/kg MS). Une évaluation des risques sanitaires a été demandée au liquidateur judiciaire le 10 septembre 2010. Le 16 janvier 2012, l'inspection a relevé la présence de plusieurs sources potentielles de pollution telles que : plusieurs dizaines de fûts et bidons contenant des produits chimiques stockés dans les bâtiments, du bois potentiellement traité ainsi qu'environ 20 m³ de produits non identifiés stockés dans la cour, une station de distribution de carburants disposant encore de 2 volucompteurs de gazole et de supercarburant, un transformateur contenant des PCB. Ces déchets et produits dangereux présentent un risque environnemental certain. Suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 28 mars 2012, demandant une mise en sécurité du site et la réalisation d'un diagnostic environnemental, aucune action n'a été effectuée de la part du liquidateur judiciaire. De ce fait, un arrêté préfectoral de consignation, pour l'évacuation des produits</p>

dangereux du site, lui a été notifié le 25 octobre 2012. Le 11 février 2013, les inspecteurs ont constaté que l'herbe n'avait toujours pas repoussé à l'endroit du déversement de 2009, que les bâtiments étaient fermés mais que des produits dangereux étaient toujours présents sur le site. Le 5 novembre 2013, le liquidateur judiciaire a confirmé l'impécuniosité de la liquidation. L'ADEME a donc été sollicitée, le 10 juillet 2014, afin d'effectuer une visite et d'établir une proposition technique et financière de mise en sécurité du site. Lors de l'inspection effectuée conjointement avec l'ADEME, le transformateur avait été retiré mais les autres sources de pollution potentielles étaient toujours présentes. Le 2 décembre 2015, une visite conjointe de la DREAL et de l'ADEME a été menée. L'intervention de l'ADEME a été validée pour la mise en sécurité de ce site. Les Arrêtés Préfectoraux (AP) de travaux d'office et d'occupation temporaire du site ont été signés le 28/11/2016. Ces travaux de mise en sécurité du site ont été engagés et réalisés sur l'année 2018. La fin des travaux n'est pas encore actée. Le site est classé « Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre ».

2.4.4 Les énergies renouvelables en Charente Limousine et les IRVE

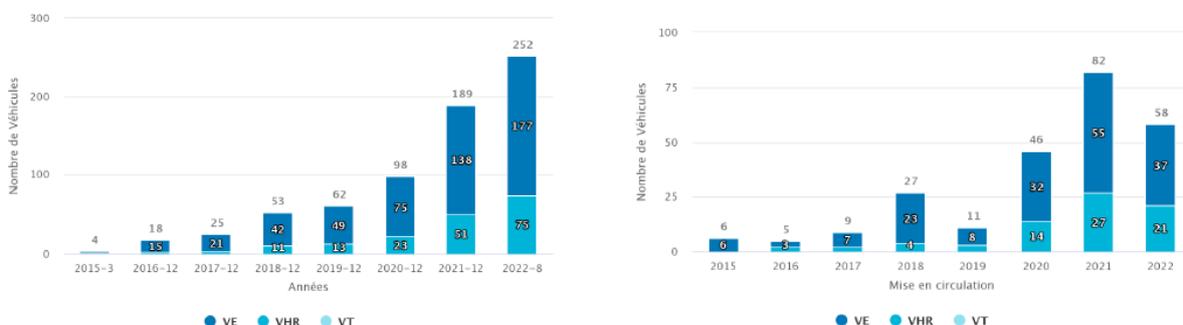
Le parc éolien est au 1/1/2022 constitué de 9 parcs en fonctionnement ou autorisés comprenant 41 mâts. Les premiers parcs développés sont situés à Saulgond, Lesterps, Saint Mary/Saint-Armant-de-Bonnieure et Saint-Coutant/Vieux-Cérier. Selon l'AREC N-A, le potentiel éolien du territoire s'avèrerait important même si d'autres enjeux (patrimoine naturel notamment) viennent tempérer ce potentiel. Par ailleurs, l'acceptabilité des éoliennes sur le territoire est peu favorable et très controversée par des collectifs anti-éoliens.

Le photovoltaïque au sol par contre devient de plus en plus présent sur le territoire et plusieurs projets en études présagent d'une maximisation de cette énergie. Elle s'annonce de plus en plus en association avec l'agriculture sous le vocable agrivoltaïsme.

Le bois énergie est une énergie présente sur le territoire. En matière de chaufferies collectives publiques, il existe 13 installations sur le territoire, représentant une puissance totale installée de 2930 kW (sur un total pour le département de la Charente de 12450 kW). Ces 13 installations nécessitent un approvisionnement annuel de 1760 tonnes de plaquettes, pour le moment achetées à des fournisseurs hors du territoire. Au niveau de la consommation des particuliers, le bois énergie est le principal combustible utilisé pour le chauffage.

Selon ENEDIS, les données de la CCCL en fin Août 2022 sur les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) révèlent l'existence de 252 véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les données montrent également l'augmentation du nombre de vente de VE/VHR entre 2020 (46) et 2021 (82).

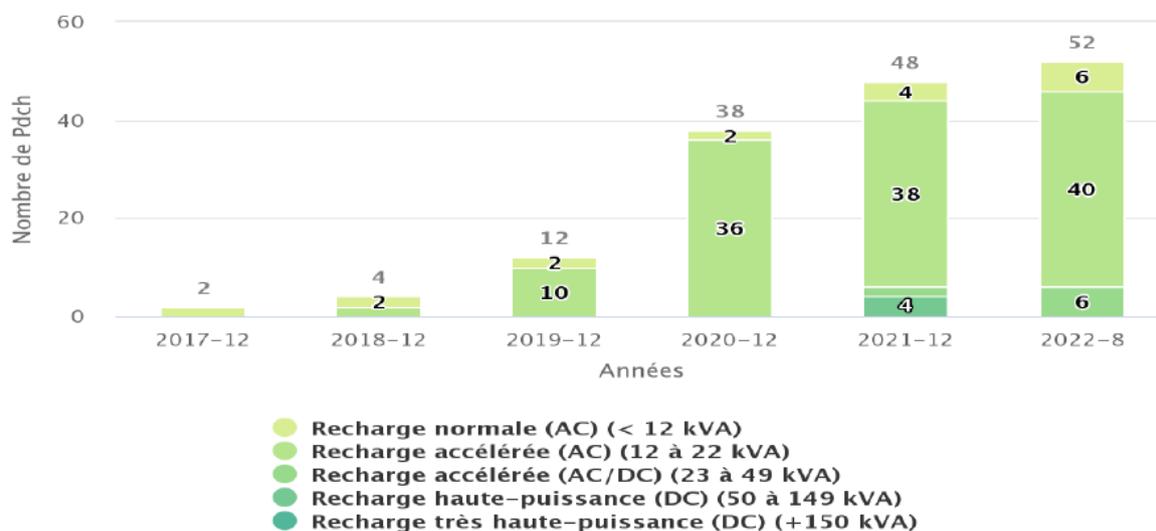
FIGURE 28 : HISTORIQUE DU PARC DE VE, VHR ET VT EN AOÛT 2022



Source : ENEDIS, 2022

En fin Août 2022, 52 points de recharges sont accessibles au public et correspond en moyenne à 1 point de charge pour 5 VE/VHR.

FIGURE 29 : EVOLUTION DE LA DISTRIBUTION DES PDCH PUBLICS PAR PUISSANCE



Source : ENEDIS, 2022

2.4.5 Généralité sur la qualité de l'air

La compréhension des mécanismes est essentielle pour la mise au point de stratégies prenant en compte la qualité de l'air dans les politiques territoriales. La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre les apports directs de polluants émis dans l'air, les émissions polluantes, et les phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère : transport, dispersion, dépôt ou réactions chimiques. C'est pourquoi il ne faut pas confondre les concentrations dans l'air ambiant, caractérisant la qualité de l'air respiré, avec les émissions de polluants rejetés par une source donnée (une cheminée, un pot d'échappement, un volcan).

Il existe diverses sources de pollution, qu'elles soient naturelles ou anthropiques (Cf. fig. 20) ; cette pollution de l'air est par la suite soumise à divers phénomènes naturels liés à la dispersion, la transformation ou liés à l'air ambiant (Cf. fig. 30).

FIGURE 30 : LA POLLUTION DE L'AIR C'EST QUOI ?



SOURCE : MINISTERE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

- Polluant primaire et polluant secondaire

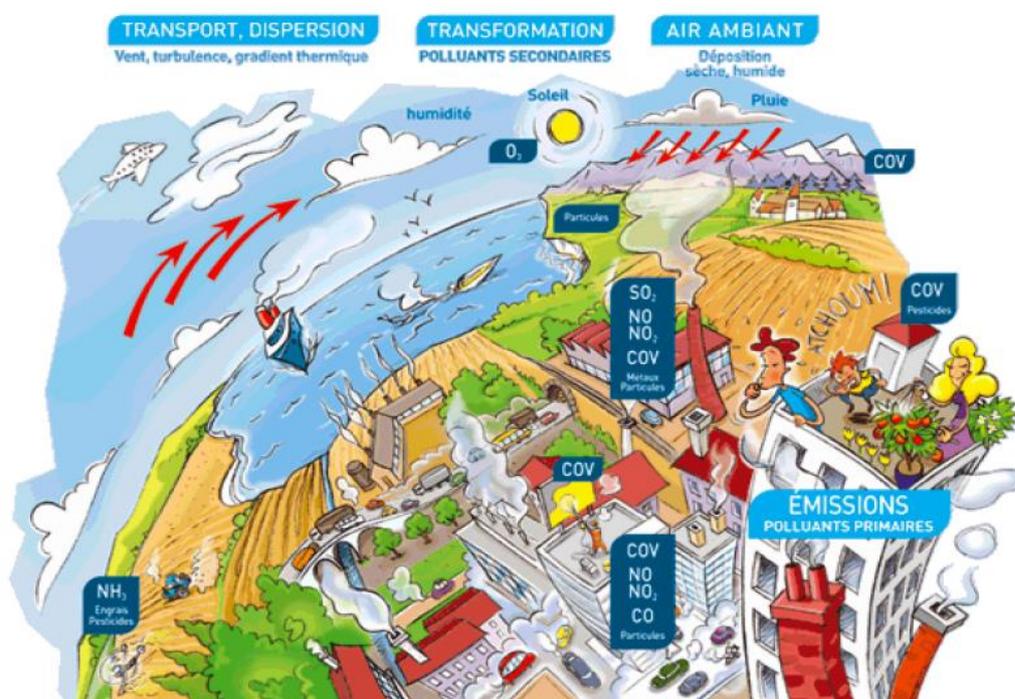
Les polluants primaires sont rejetés directement dans l'air (Cf. fig. 31). Les polluants secondaires peuvent réagir lorsqu'ils rentrent en contact avec d'autres substances polluantes ou peuvent réagir à la suite de l'action du soleil. Les polluants secondaires ne sont pas donc émis dans l'atmosphère directement. Parmi eux, on peut citer l'ozone (O_3) et les particules secondaires. L'ozone provient notamment de la réaction des COVNM et des NO_x (oxydes d'azote) entre eux, sous l'effet des rayons solaires. Les particules secondaires (telles que nitrates ou sulfates d'ammonium) sont issues du dioxyde de soufre (SO_2), des oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et l'ammoniac (NH_3).

- Durée de vie des polluants et transport

Le temps passé par les polluants dans l'atmosphère varie selon la substance (quelques heures à plusieurs jours). Certains polluants ont une durée de vie courte, comme les oxydes d'azote (NO_x) car ils subissent rapidement une transformation physico-chimique. Les concentrations de NO_x les plus élevées sont d'ailleurs détectées à proximité directe des sources d'émissions, comme les voies de circulation routières. D'autres polluants, tels l'ozone (O_3) ou les particules secondaires peuvent être formés au cours de leur transport sur de grandes distances, ils possèdent une durée de vie plus conséquente. Dans cet exemple, les concentrations les plus importantes peuvent alors être détectées loin des zones d'émissions.

Même sans lien direct avec les émissions de polluants, la qualité de l'air en dépend fortement. C'est pourquoi, au-delà du réseau de mesure, la surveillance de la qualité de l'air s'appuie également sur la connaissance de ces émissions.

FIGURE 31 : Phénomène INFLUENÇANT LA QUALITE DE L' AIR



SOURCE : MINISTERE EN CHARGE DE L' ENVIRONNEMENT ET ATMO EN FRANCE

2.4.6 Santé et qualité de l'air

Cette partie est complètement développée dans le diagnostic du PCAET en son point (3.2). Dans le rapport diagnostic du PCAET, une analyse territoriale a été réalisée par Atmo Nouvelle-Aquitaine sur les émissions de

polluants, la contribution de chaque secteur en termes d'émissions et les potentiels de réduction par secteur. C'est pour cette raison que nous consacrons cette partie à la présentation des principaux résultats de cette thématique.

2.4.6.1 Un territoire présentant des communes sensibles

Les polluants considérés dans la définition des zones sensibles sont des espèces chimiques dont les concentrations en certains endroits peuvent justifier le caractère prioritaire d'actions en faveur de la qualité de l'air. Ainsi, ont été pris en compte des polluants pour lesquels il existe des valeurs limites réglementaires susceptibles d'être dépassées et qui peuvent faire l'objet d'enjeux divergents entre qualité de l'air et climat. À l'échelle locale, il s'agit des oxydes d'azote (NOx) et des particules en suspension.

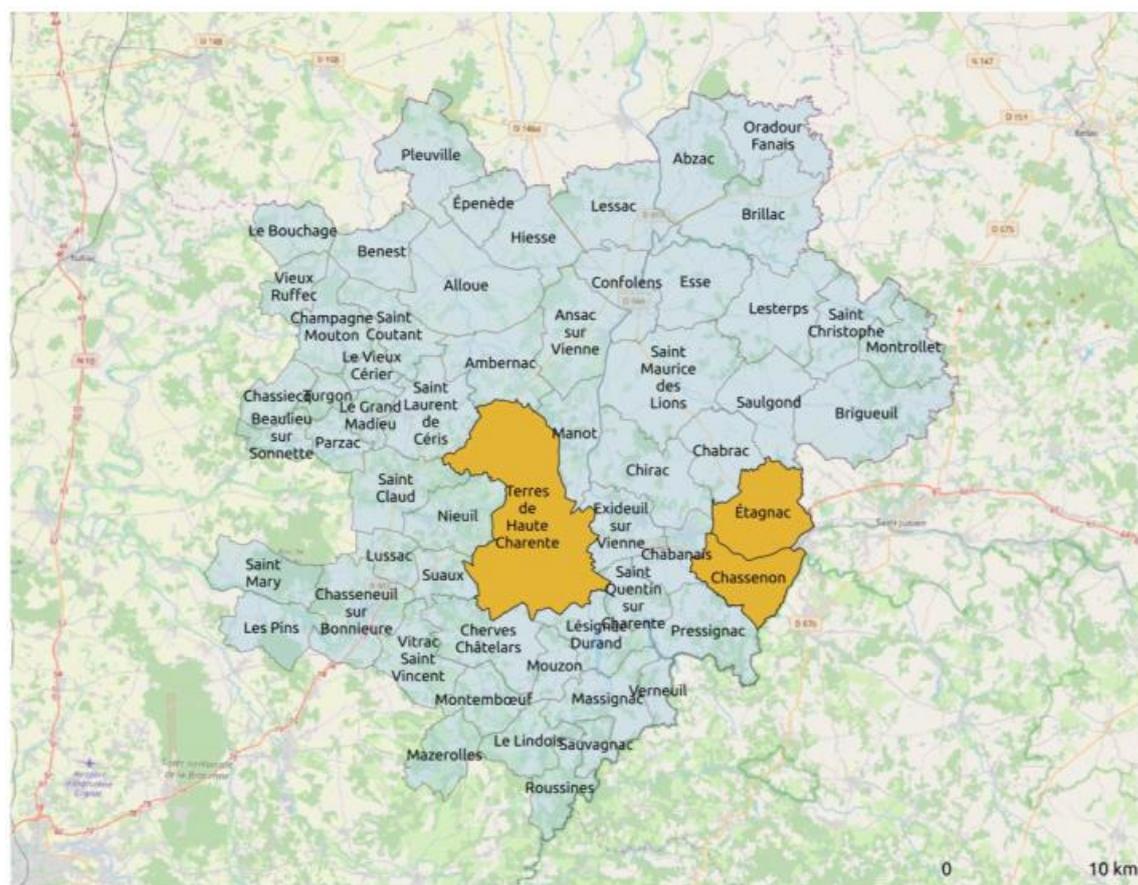
La détermination des zones sensibles est définie dans un guide national validé par le Ministère en charge de l'environnement, et tient compte de plusieurs paramètres : concentrations en polluants, émissions et vulnérabilité du territoire. Il en ressort trois catégories de communes :

- Communes sous l'influence des grands axes de circulation
- Communes appartenant à des zones de forte densité de population
- Communes accueillant des sites industriels

La détermination des communes sensibles est réalisée à partir des constats passés de dépassement de valeurs limites réglementaires, de données de modélisation disponibles et d'émissions de NOx (oxydes d'azote). La méthodologie mise en œuvre a permis de délimiter des zones dans lesquelles les valeurs réglementaires sont dépassées et sont fonction de la sensibilité propre du territoire (zones habitées, écosystèmes sensibles). Ainsi sont identifiées comme sensibles les communes qui, du fait de la pollution de fond et/ou de proximité, se trouvent en situation de dépassement ou de dépassement potentiel et qui contiennent des zones habitées ou des zones naturelles protégées. La méthodologie d'élaboration des communes sensibles est cadrée par le niveau national, et basée sur les émissions de chaque commune. Par conséquent, les émissions d'un territoire voisin sont en dehors du périmètre de détermination du caractère "sensible" d'une commune.

Trois communes sont considérées comme sensibles à la dégradation de la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté de communes Charente Limousine. Il s'agit des communes de **Chassenon, Etagnac et Terres-de-Haute-Charente** (Cf. fig. 32). Elles se situent toutes à proximité de l'axe routier N141 qui est grand axe de circulation.

FIGURE 32 : COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE LIMOUSINE – COMMUNES SENSIBLES



SOURCE : ATMO N-A, 2020

La caractérisation des communes sensibles datant de 2013, basée sur d'anciennes données d'émissions doit être prise avec précaution. En effet, les émissions en oxydes d'azote ont évolué à la baisse depuis plusieurs années et pourraient modifier le caractère sensible ou non de certaines communes.

2.4.6.2 Episodes de pollution en Charente

Les épisodes de pollutions enclenchées en Charente et en Nouvelle-Aquitaine depuis 2016 sont de moins en moins nombreux, avec 13 jours de procédures préfectorales activées en Nouvelle-Aquitaine en 2016, 21 jours en 2017, 4 jours en 2018 et 6 jours en 2019.

Le département Charente n'est pas le département le plus touché par les épisodes de pollution de la région. En effet seulement 3 jours de procédures préfectorales ont été activés en 2016, 5 jours en 2017, 2 jours en 2018 et aucun jour de procédure préfectorale n'a été déclenché sur la Charente en 2019. La majorité des épisodes de pollution en Charente concernent les particules en suspension (PM10), excepté en 2018, où une procédure d'alerte a été déclenchée pour l'ozone O₃ (Cf. fig. 33).

FIGURE 33 : SYNTHÈSE DU NOMBRE DE JOURS DE PROCÉDURES PREFERATORIALES PAR POLLUANT ENCLENCHEES EN CHARENTE DEPUIS 2016

Année	Polluant	Type de procédure	Nombre de jour de procédure	
			Charente	Nouvelle-Aquitaine
2016	PM10	PIR	3	10
		PAL	0	2
	SO ₂	PIR	0	1
2017	PM10	PIR	5	9
		PAL	0	6*
	SO ₂	PIR	0	5*
	O ₃	PAL	0	2
2018	PM10	PAL	1	1
	O ₃	PIR	0	1
		PAL	1	2
2019	PM10	PIR	0	2
		PAL	0	4

PIR : PROCEDURE D' INFORMATION/RECOMMANDATIONS ; PAL : PROCEDURE D' ALERTE ; * : 1 JOUR PRESENTANT SIMULTANEMENT PAL PM10 ET PIR SO2

2.4.7 Bilan des émissions de polluants

2.4.7.1 Bilan des émissions par rapport aux seuils

L'Union Européenne a fixé différents seuils pour chacun des polluants atmosphériques présents et connus dans l'air. Chaque pays de l'Union Européenne peut faire le choix dans sa réglementation nationale de définir les seuils sur le modèle de l'Europe, ou de mettre en place une réglementation plus stricte. En aucun cas, un État membre ne peut fixer des seuils plus bas que ceux de l'Union. Les seuils concernent aussi bien les pics de pollution que la pollution de fond. Parallèlement, l'OMS a également défini des seuils, au-delà duquel un danger pour la santé humaine est possible. L'Union Européenne s'est inspirée des seuils proposés par l'OMS concernant quelques polluants. Mais pour d'autres, tels que le dioxyde de soufre (SO₂), les seuils instaurés par l'Europe sont plus de 500 fois inférieurs à ceux de l'OMS. Il faut noter que, selon l'OMS, un risque est présent pour les populations même lorsque tous les seuils sont respectés.

Globalement, en 2018, les seuils réglementaires concernant les expositions chroniques aux polluants ont majoritairement été respectés en Nouvelle-Aquitaine hormis quelques dépassements signalés pour PM10, PM2,5, O₂ et SO₂. Une seule procédure d'alerte a été déclenchée pour dépassement des seuils de l'OMS et concernait les PM10 cette même année. Aucun épisode de pollution n'a été déclenché s'agissant des expositions chroniques.

Les PM10 et le SO₂ ont tous les deux fait l'objet du non-respect d'au moins une recommandation de l'OMS. Il a également été constaté un non-respect d'au moins une valeur cible, valeur critique ou d'un objectif de qualité pour les PM2,5 et l'Ozone (O₃). Les principales émissions précurseur d'ozone sont les oxydes d'azotes (NOX), les composés organiques volatils (COV), le monoxyde de carbone (CO) et enfin le méthane (CH₄).

Bien que la qualité de l'air soit globalement bonne, de trop nombreux dépassements sont encore observés (Cf. fig. 34). La mauvaise qualité de l'air est l'un des phénomènes les plus mortels en France et dans le monde ; comparable aux effets du tabac et de l'alcool. Le nombre de décès prématurés liés à la qualité de l'air est estimé à 520 000 en Europe. La réduction des émissions est donc une priorité, et principalement pour les polluants dont on observe un dépassement de seuil : particules (PM10 et PM2,5), Ozone (O₃), principalement émis par le transport routier, et dioxyde de soufre (SO₂) principalement émis par la combustion des produits fossiles (charbons, fuels...).

FIGURE 34 : SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE 2018 EN NOUVELLE-AQUITAINE

Polluant	Respect des seuils réglementaires		Situation réglementaire
	Exposition chronique	Épisodes de pollution	
NO ₂			Les mesures effectuées démontrent un respect de la réglementation (limite parfois atteinte, mais non dépassée)
PM10			Dépassement des recommandations OMS (site trafic ou industriel, des seuils d'info/recommandation et d'alerte (tous types de sites)
PM2,5			Objectif de qualité (10ug/m3) dépassé sur bordeaux, recommandation OMS globalement dépassée
O ₃			Objectif de qualité (120ug/m3) sur 8 heures, (AOT40) et recommandation OMS globalement dépassés ; Seuil d'info/recommandation ponctuellement dépassé
SO ₂			Dépassement ponctuel des recommandations OMS (sites de la zone industrielle de Lacq et Airvault) et du seuil d'info/recommandations (sites de la zone industrielle de Lacq)
CO			Les mesures effectuées démontrent un respect de la réglementation
C ₆ H ₆			
B(a)P			
As			
Cd			
Ni			
Pb			

SOURCE : ATMO N-A

FIGURE 35 : LÉGENDE DE LA FIGURE 34

	Non-respect d'au moins une valeur limite (exposition chronique) ou du seuil d'alerte (épisodes de pollution)
	Non-respect d'au moins une valeur cible, valeur critique ou d'un objectif de qualité (exposition chronique) ou du seuil d'information/recommandations (épisodes de pollution)
	Non-respect d'au moins une recommandation de l'OMS
	Respect de l'ensemble des seuils réglementaires
	Absence de valeur réglementaire relative aux épisodes de pollution pour ce polluant

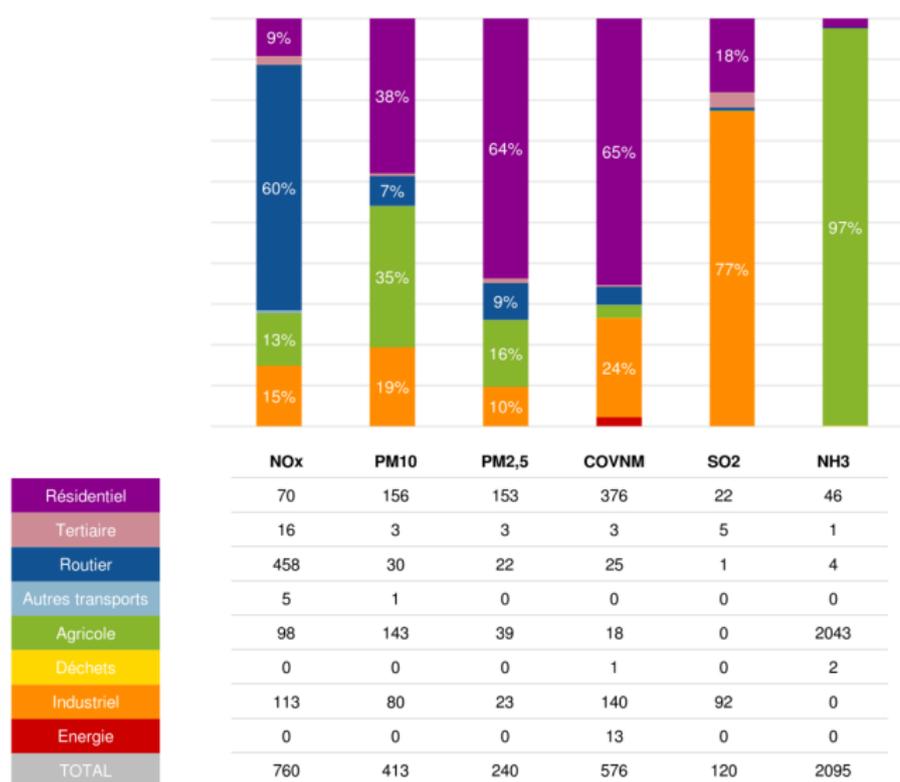
2.4.7.2 Les postes d'émissions à enjeux

La répartition et émissions de polluants (Cf. fig. 36) concernent les six polluants et les huit secteurs d'activité indiqués dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les différents polluants sont pour la plupart des polluants primaires (NO_x, SO₂, PM10 et PM2,5) ou des précurseurs de polluants secondaires

(COVNM et NH3). Les COV incluent le CH4 (méthane). Le méthane n'étant pas un polluant atmosphérique mais un gaz à effet de serre, les valeurs fournies concernent uniquement les émissions de COV non méthaniques (COVNM).

Le diagnostic fourni les sources d'émissions pour chaque polluant réglementé listé dans le paragraphe ci-dessus. Les secteurs pouvant être qualifiés de secteur à enjeux sont ainsi mis en évidence en matière d'émissions de polluants atmosphériques. Chaque polluant possède un profil d'émissions différent. Il peut être émis par une source principale ou provenir de sources multiples.

FIGURE 36 : CC CHARENTE LIMOUSINE - REPARTITION ET EMISSIONS 2016 DE POLLUANTS PAR SECTEUR, EN TONNES



CC de Charente Limousine
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 - ICARE v3.2.2

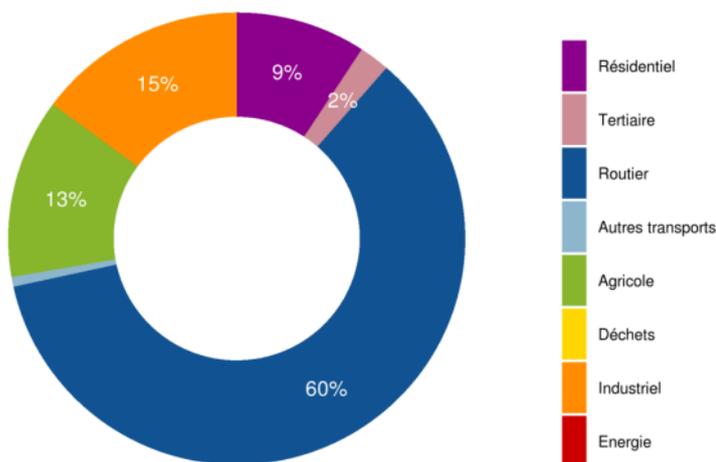
Source : Atmo N-A, 2020

2.4.7.3 Les secteurs à enjeux

On notera que les oxydes d'azote (NOx) proviennent essentiellement du secteur routier. Les particules, quant à elles, sont multi-sources et sont originaires, sur ce territoire, des secteurs résidentiel et agricoles, l'industriel et le transport routier contribuent dans une moindre mesure. Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont émis en majorité par les secteurs résidentiel et industriel. Le dioxyde de soufre (SO2) est principalement lié au secteur industriel et dans une moindre mesure au secteur résidentiel/tertiaire. L'ammoniac (NH3) est lui, émis majoritairement par les activités agricoles.

▪ Emissions d'oxydes d'azote (NOX)

Les émissions d'oxydes d'azote de la communauté de communes s'élèvent à 760 tonnes en 2016, ce qui correspond à 12% des émissions de la Charente et à 1% de celles de la région.



La répartition sectorielle des émissions montre une contribution majeure du secteur des transports qui représente 60% des émissions totales de NOx du territoire, suivie par les secteurs industriel (15%), agricole (13%) et résidentiel/tertiaire (11%). Les sources d'oxydes d'azote proviennent principalement des phénomènes de combustion.

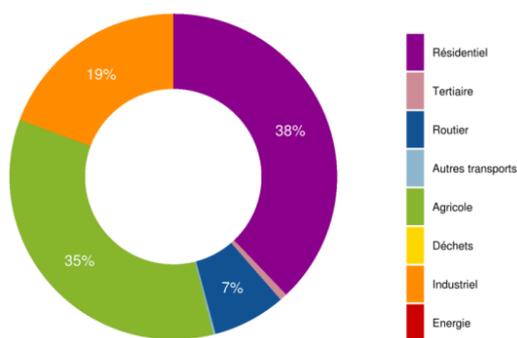
CC de Charente Limousine
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 - ICARE v3.2.2

FIGURE 37 : CC CHARENTE LIMOUSINE – NOx, REPARTITION DES EMISSIONS PAR SECTEUR

▪ **Emissions de particules (PM10 et PM2,5)**

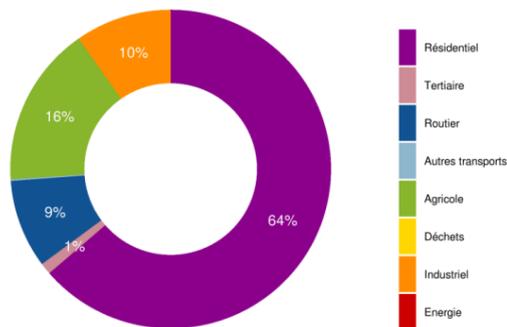
Les sources de particules sont multiples et leur répartition dépend de leur granulométrie. Globalement sur ce territoire, quatre secteurs d'activité se partagent les émissions de particules : résidentiel, agricole, industriel et transport routier, dans des proportions pouvant varier.

FIGURE 39 : PM10 - REPARTITION DES EMISSIONS PAR SECTEUR



Charente Limousine
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 - ICARE v3.2.2

FIGURE 38 : PM2,5 - REPARTITION DES EMISSIONS PAR SECTEUR



Charente Limousine
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 - ICARE v3.2.2

Le territoire de Charente Limousine est responsable de 413 tonnes de particules en suspension (PM10) et de 240 tonnes de particules fines (PM2,5), représentant respectivement 15% et 16% des émissions départementales et environ 1% des émissions régionales. La distribution des émissions de particules est déclinée par secteur (Cf. tableau 6).

TABLEAU 6 : EMISSIONS PARTICULES PAR SECTEUR

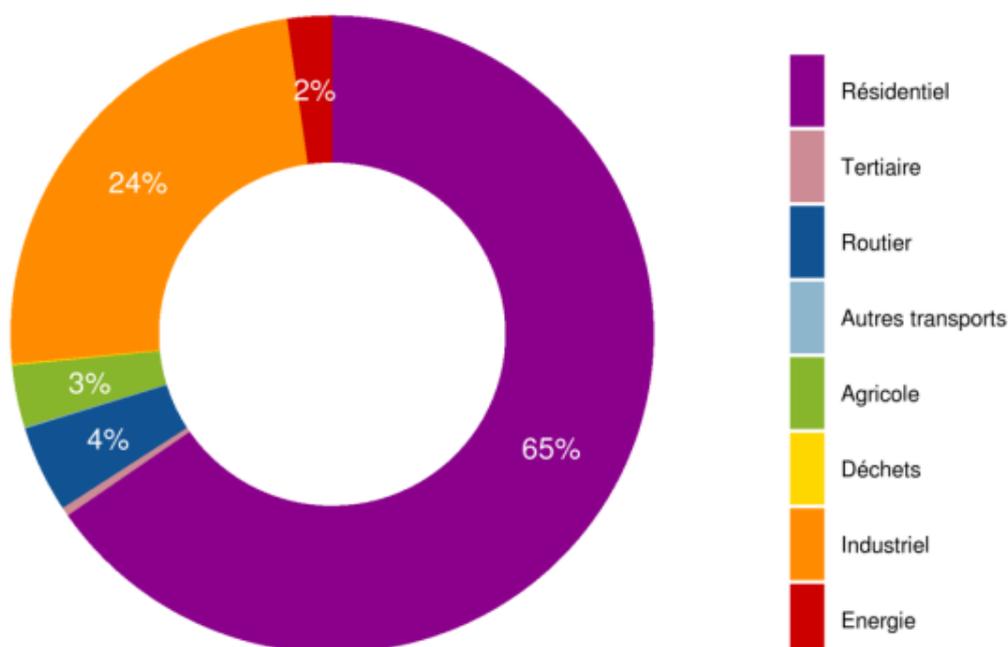
Secteur (s)	Pourcentage (%) de PM10	Pourcentage (%) PM2,5
Secteur résidentiel	38	64

Secteur agricole	35	16
Secteur industriel	19	10
Secteur du transport routier	7	9
Autre	1	1

▪ **Emissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)**

La source principale de COVNM n'est pas comptabilisée dans le bilan des émissions (conformément à la réglementation sur le rapport des émissions dans le cadre des PCAET), et concerne les émissions liées aux forêts, à la végétation, etc. Les émissions de COVNM de la Communauté de Communes de Charente Limousine s'élèvent 576 tonnes en 2016, ce qui correspond à 5% des émissions de la Charente et à 1% des émissions de la région.

FIGURE 40 : CC CHARENTE LIMOUSINE – COVNM, REPARTITION DES EMISSIONS PAR SECTEUR



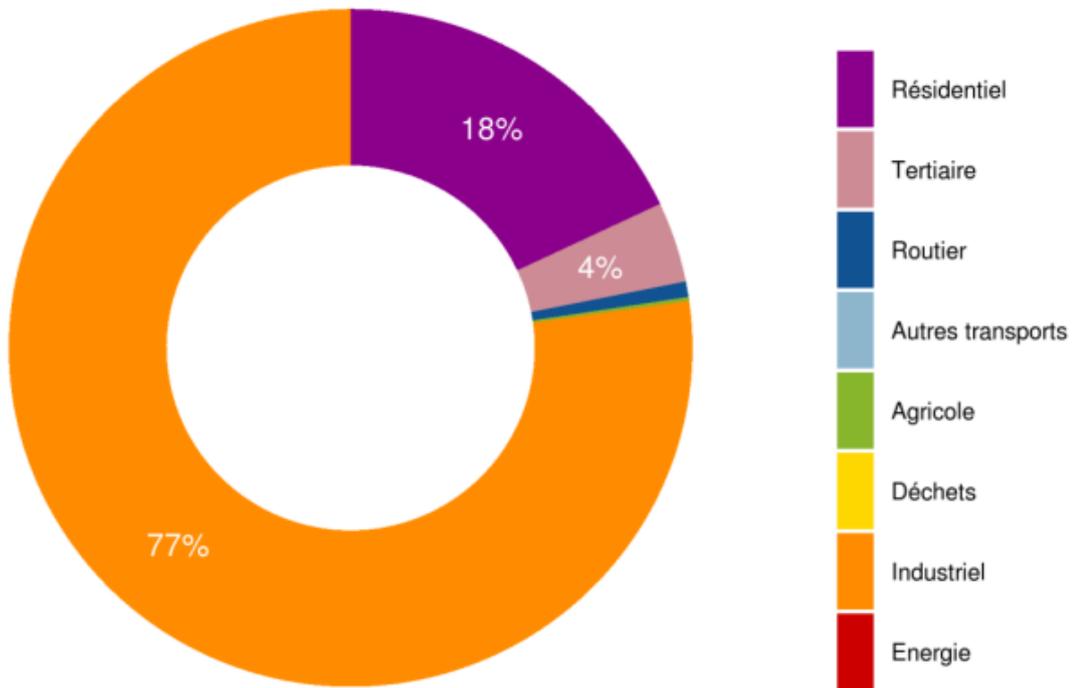
SOURCE : ATMO N-A, 2016

La répartition sectorielle des émissions indique une contribution importante du secteur résidentiel (65%), suivi par le secteur industriel (24%), le secteur du transport routier (4%) et le secteur agricole (3%).

▪ **Emissions de dioxyde de soufre (SO2)**

Les émissions de dioxyde de soufre de Charente Limousine s'élèvent 120 tonnes en 2016, ce qui correspond à 13% des émissions du département et à 1% des émissions de la région.

FIGURE 41 CC CHARENTE LIMOUSINE – SO2 , REPARTITION DES EMISSIONS PAR SECTEUR



SOURCE : ATMO N-A, 2016

La répartition sectorielle des émissions montre une contribution majeure des secteurs industriel (77%) et résidentiel (18%).

▪ **Emissions d’ammoniac (NH3)**

Les émissions d’ammoniac de la communauté de communes Charente Limousine s’élèvent à 2 095 tonnes en 2016, ce qui correspond à 31% des émissions départementales et à 2% des émissions de la Nouvelle-Aquitaine.

La répartition sectorielle des émissions montre une contribution largement marquée du secteur agricole (97%).

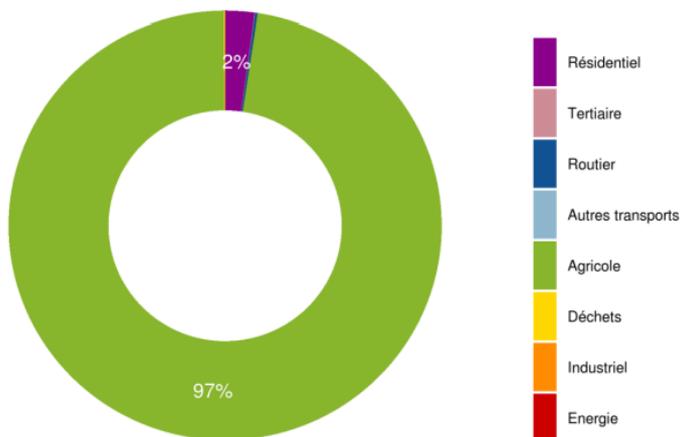
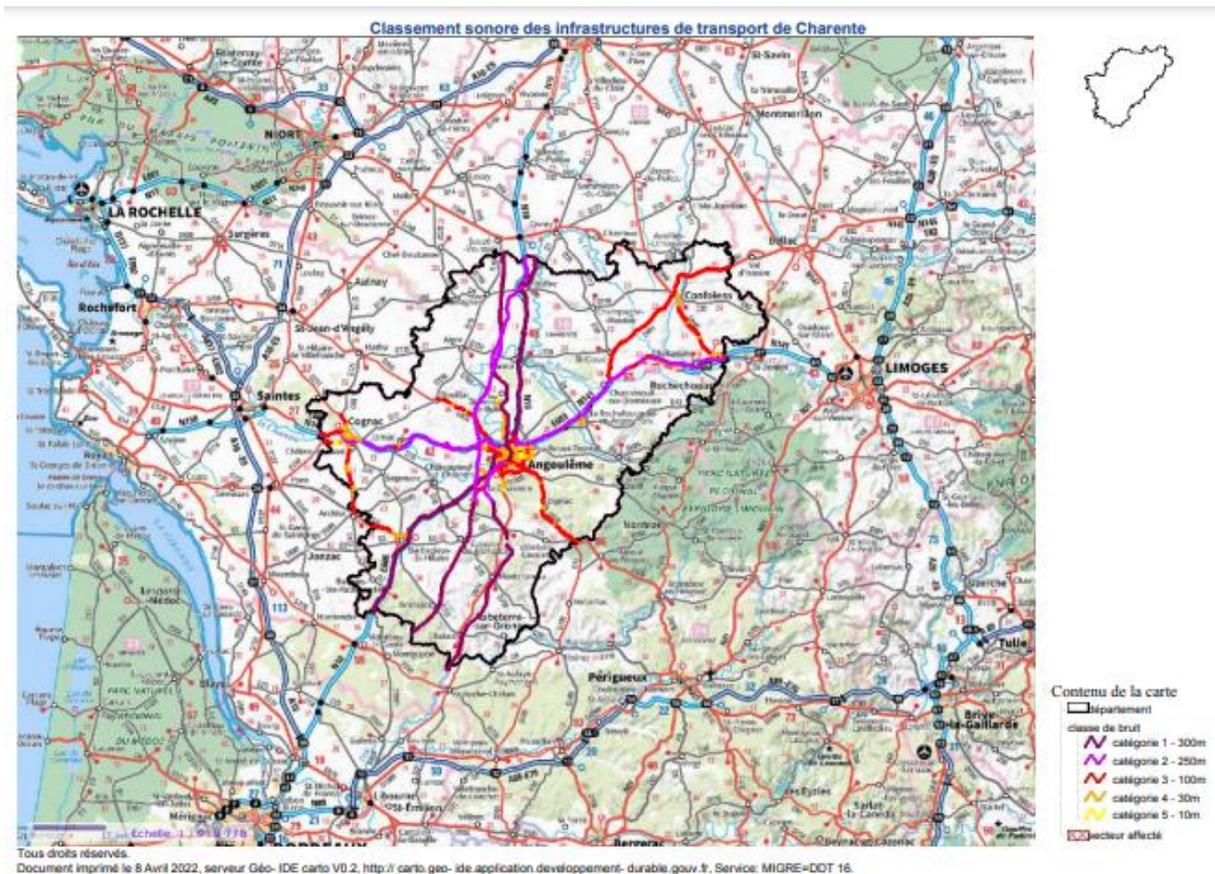


FIGURE 42 : CC CHARENTE LIMOUSINE – NH3 , REPARTITION DES EMISSIONS PAR SECTEUR

2.4.8 Bruit

Les transports sont la principale source de nuisance sonore identifiée par les populations, devant les activités industrielles et le bruit du voisinage. Le bruit ressenti peut entraîner des conséquences importantes sur la santé publique (troubles du sommeil, stress...).

- RD 948 (Confolens et Saint-Maurice-des-Lions) inscrite en catégorie 3 et 4 du classement sonore des infrastructures de transport terrestre avec une largeur du secteur affecté par le bruit de 30 à 100 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie selon la catégorie ;
- RD 951 (Abzac, Ambernac, Ansac-sur-Vienne, Brillac, Confolens et Lessac) inscrite en catégorie 3 avec une largeur de 100 mètres.
- RN 141 a été classées par l'arrêté préfectoral n°2015-1068-0019 du 19 mars 2015 portant classement des infrastructures de transport terrestre des routes nationales et départementales de la Charente.



2.4.9 Synthèse sur la qualité de l'air

La communauté de communes Charente Limousine représente 10% de la population de la Charente et 1% de celle de la Nouvelle-Aquitaine. Les émissions de polluant par habitant du territoire Charente Limousine sont toutes supérieures à celles du département et de la région, excepté pour celles des COVNM. Elles s'expliquent en partie par une faible densité de population sur le territoire (25 hab/km²), contre 59 hab/km² pour la Charente et 70 hab/km² pour la Nouvelle-Aquitaine, qui participe à augmenter le ratio émissions par habitant. Les émissions par habitants de NH₃ de la communauté de communes sont 3 fois plus élevées que celles du département et de la région, associées aux activités agricoles très présentes sur le territoire. En revanche, les émissions par habitant de la communauté de communes sont cependant plus faibles pour les COVNM que celles du département en raison de la forte présence de l'industrie agro-alimentaire dans l'ouest de la Charente (production d'alcools) responsable d'importants rejets de COVNM.

Les émissions de polluants de la communauté de communes représentent entre 5 et 31% des émissions départementales selon le type de polluants. Ces émissions ont un impact non négligeable sur la qualité de l'air du territoire et la santé humaine.

TABLEAU 7: TABLEAU SYNTHESE DES EMISSIONS DE LA CCCL A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Polluant	(%) des émissions de polluants à l'échelle départementale	Principaux secteurs émetteurs
Oxydes d'azote (NOx)	12	Transport routier, industrie, agriculture et résidentiel
Particules fines (PM2,5)	16	Résidentiel, agriculture, industrie et transport routier
Particules en suspension (PM10)	15	
COVNM	5	Résidentiel et industriel
Dioxyde de soufre (SO2)	13	Industriel et résidentiel
Ammoniac (NH3)	31	Agricole

Source : Atmo-NA, 2020

2.4.10 Déchets

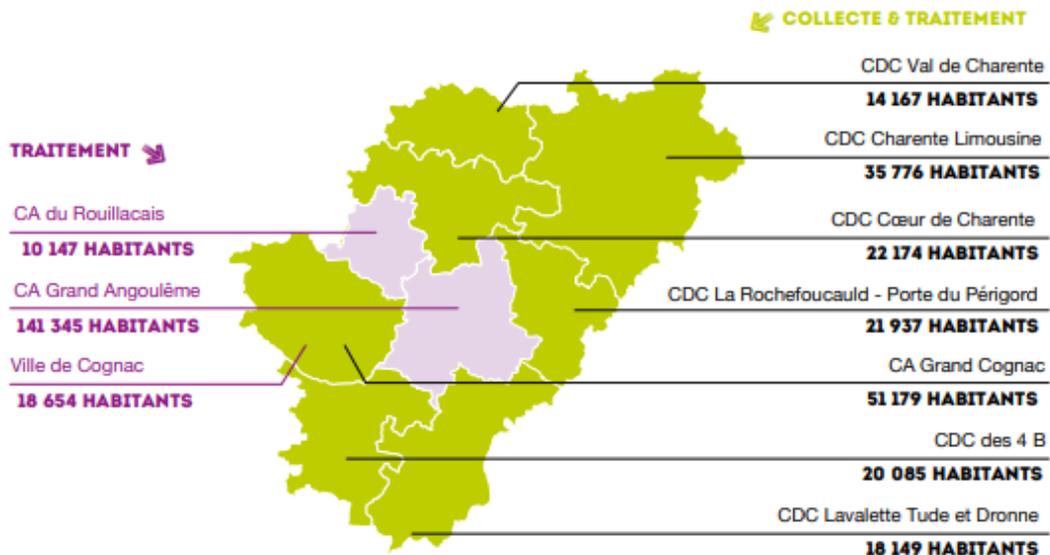
L'article R.541-8 du Code de l'Environnement détermine le classement des déchets. Sont distingués selon leur dangerosité les déchets dangereux, les déchets non dangereux et les déchets inertes, ainsi que, selon leur provenance, les déchets ménagers, les déchets d'activités économiques et les bio déchets. Les déchets dangereux sont ceux qui contiennent des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Les déchets non dangereux sont, par défaut, ceux qui ne rentrent pas dans la catégorie des déchets dangereux. Enfin, les déchets inertes sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique avec l'environnement (souvent les déchets du BTP).

Les déchets ménagers sont tous les déchets provenant des ménages (dangereux ou non) tandis que les déchets d'activités économiques sont tous les déchets dont le producteur n'est pas un ménage. Enfin, les bio déchets sont tous les déchets non dangereux de jardin ou de parc, alimentaire ou de cuisine, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

2.4.10.1 Territoire et compétences de CALITOM

La collecte et le traitement des déchets a été délégué au syndicat mixte du nom de « CALITOM » créé en 1997 par arrêté préfectoral à l'échelle du Département de la Charente. Son territoire d'activité s'étend donc au-delà de la Charente Limousine pour qui il assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (Cf. fig. 43).

FIGURE 43 : TERRITOIRE ET COMPETENCES DE CALITOM

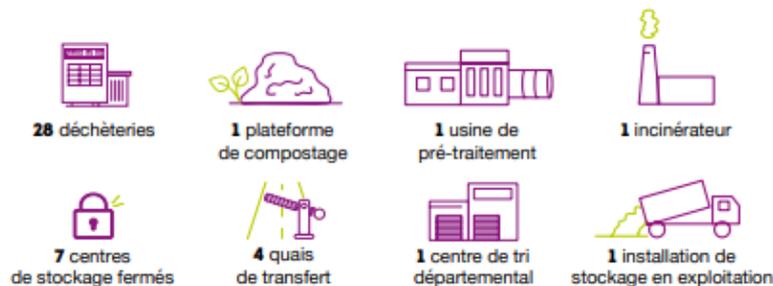


SOURCE : CALITOM - RAPPORT D' ACTIVITÉ 2018

2.4.10.2 Infrastructures et équipements de CALITOM

CALITOM, syndicat départemental, a dimensionné et mutualisé ses infrastructures et équipements pour assurer une collecte et une gestion convenable des déchets à l'échelle de la Charente Limousine. (Cf. fig. 44). Cependant, engagé dans une politique de prévention indispensable, le syndicat prévoit de redimensionner ses infrastructures en fonction de l'évolution de la production de déchet

FIGURE 44 : INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE CALITOM

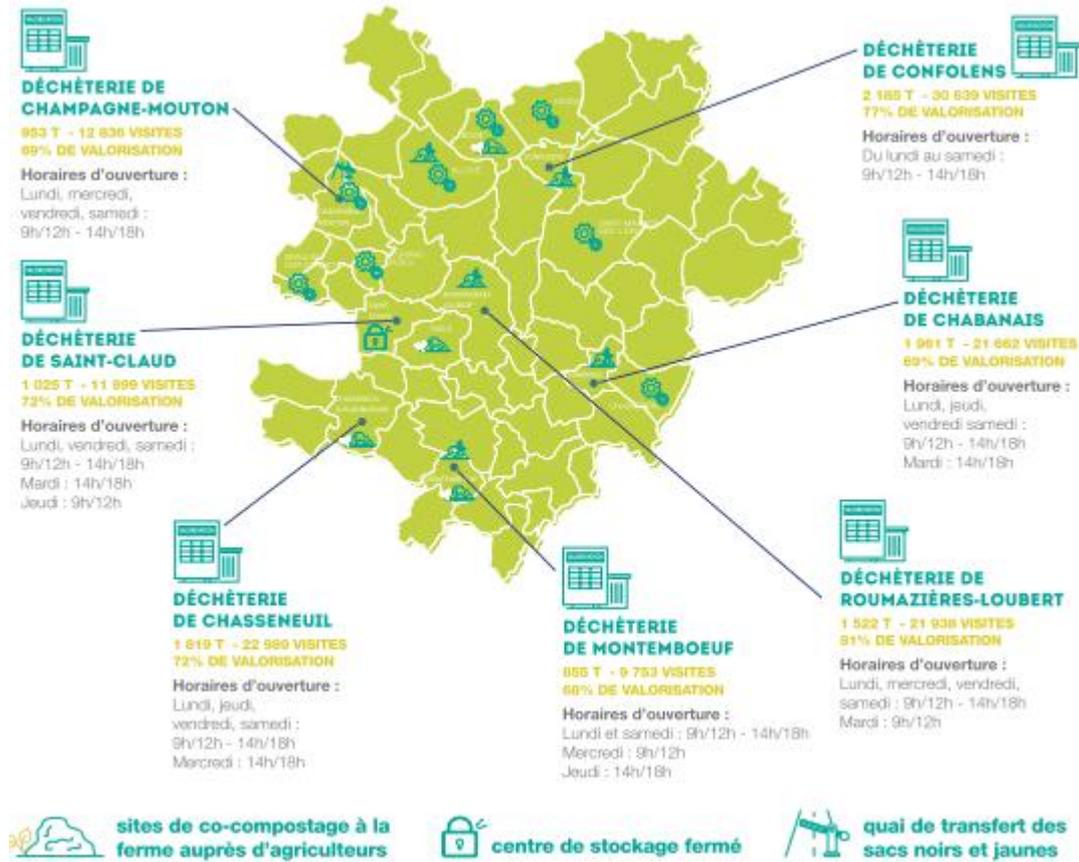


Source : CALITOM - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

2.4.10.3 Situation géographique des déchèteries sur la CCCL

Les déchèteries présentes sur le territoire de la CCCL sont indiquées sur la figure 45 :

FIGURE 45: DISTRIBUTION DES DECHETERIES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCCL



Source : CALITOM - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 - CDC Charente Limousine

2.4.10.4 Collecte et gestion des déchets de la CCCL

Sur le territoire de la CCCL, l'apport en déchèteries de 2018 (295 kg/hab/an) ne s'éloigne pas trop de la moyenne départementale qui est de 297 kg/hab/an. Comparativement à 2018, on note un regain de gisement de +1,9% d'ordures ménagères, +5,6% d'emballages recyclables et +1,2% de verre.

Le service de collecte des déchets solides ménagers est assuré par CALITOM. Les verres sont pré-collectés par dépôt dans les conteneurs à verre avant d'être collecté par la société Brangeon puis traité sur le site de Saint-Gobain de Châteaubernard. La collecte des ordures ménagères et sélective se fait en régie. Le traitement des ordures ménagères est réparti entre Valoparc à Ste-Sévère et le centre de stockage du Vigeant (86). Le traitement des sacs jaunes se fait au centre de tri Atrion à Mornac. Les chiffres de la CCCL sont en dessous de la moyenne départementale pour les ordures ménagères et apports en déchèteries et légèrement au-dessus pour la collecte sélective emballages et verre (Cf. fig. 46).

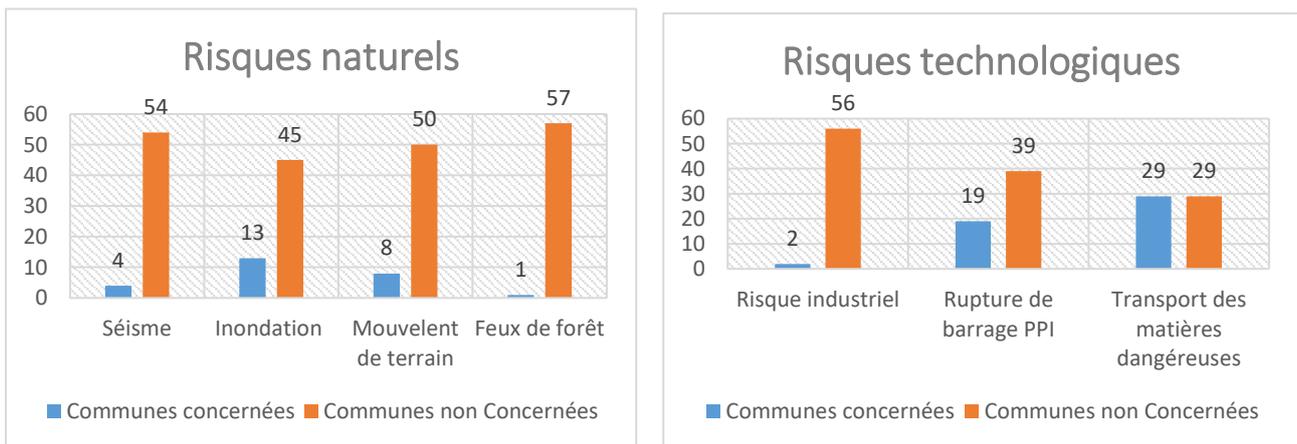
FIGURE 46 : INDICATEURS SUR LA PRODUCTION DE DECHETS DE LA CCCL

APPORTS EN DÉCHÈTERIES	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES RECYCLABLES/PAPIERS	VERRE
295 kg/hab/an	162 kg/hab/an	75 kg/hab/an	40 kg/hab/an
-0,4% par rapport à 2017 2017 : 292 kg/hab/a n	+1,9% par rapport à 2017 2017 : 158 kg/hab/an	+5,6% par rapport à 2017 2017 : 71 kg/hab/an	+1,2% par rapport à 2017 2017 : 39 kg/hab/an
Moyenne départementale 297 kg/hab/an	Moyenne départementale 192 kg/hab/an	Moyenne départementale 68 kg/hab/an	Moyenne départementale 36 kg/hab/an

Source : CALITOM - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 - CDC Charente Limousine

2.4.11 Risques naturels et technologiques

Le territoire de Charente-Limousine se caractérise donc par un risque faible, mais présent notamment pour le risque sismique. Parmi les autres risques naturels, le risque d'inondation concerne très largement le territoire. De façon moins important, est présent le risque de mouvement de terrain. Le risque de feux de forêt existe uniquement sur la commune de Pleuville à l'extrémité Nord de la communauté de communes. Parallèlement, il existe un fort risque technologique lié à une rupture de barrage (Mas Chaban ou Vassivière) ou d'accidents de transports de matières dangereuses.



Source : diagnostic PCAET, 2020

Le territoire est particulièrement soumis aux risques inondations et de glissements de terrain liés à son réseau hydrique dense. Le territoire est beaucoup moins sujet aux risques naturels sismiques, de feu de forêt ; et n'est pas concerné par les risques volcaniques. Les conditions climatiques extrêmes augmentent également le risque de catastrophes technologiques dont il faut avoir connaissance.

2.4.11.1 Les risques majeurs

Le risque majeur est la possibilité, pour un événement d'origine naturelle ou anthropique (relatif à l'activité humaine), de produire des effets pouvant mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique, d'une part ;

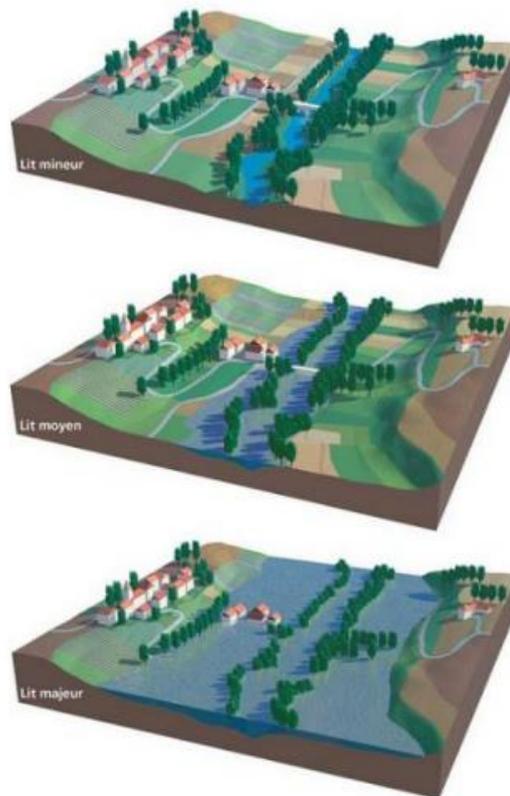
- à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène, d'autre part. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Pour fixer les idées, une échelle de gravité des dommages a été produite par le ministère de la transition écologique et solidaire. Ce tableau permet de classer les événements naturels en six classes, depuis l'incident jusqu'à la catastrophe majeure.

2.4.11.2 Inondations – crues torrentielles

Le territoire de Charente-Limousine est plus particulièrement touché par des inondations par débordement direct (Cf. fig. 47).

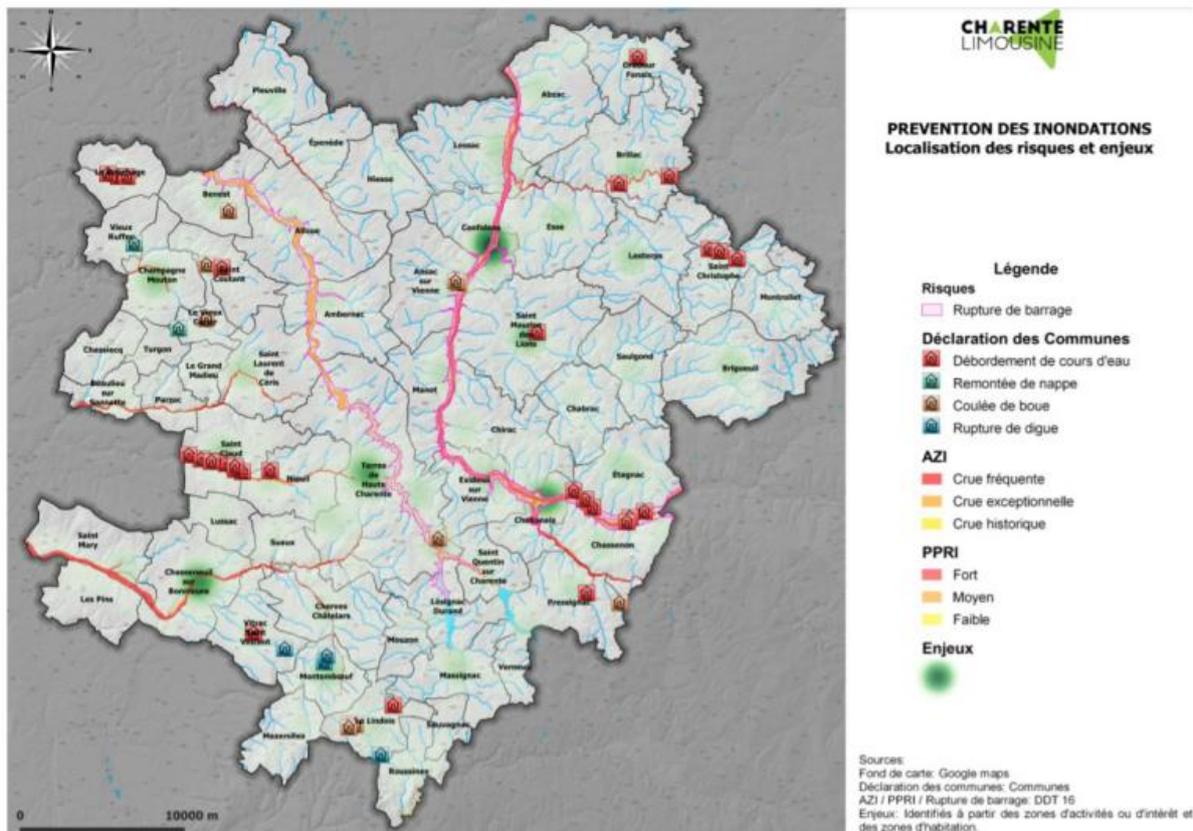
FIGURE 47 : SCHEMA D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DIRECT



SOURCE : [HTTP://WWW.NORD.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/PREVENTION-DES-RISQUES-NATURELS-TECHNOLOGIQUES-ET-MINIERS/TYPOLOGIE-DES-RISQUES-DANS-LE-NORD/LE-DEBORDEMENT-DE-COURS-D-EAU](http://www.nord.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/typologie-des-risques-dans-le-nord/le-debordement-de-cours-d-eau)

Les principales rivières du territoire présentant des risques sont la Vienne et la Charente. Mais de nombreux cours d'eau plus petits répartis sur l'ensemble du territoire comportent des risques également. C'est le cas pour : l'Issoire, La Marchadaine, La Graine, Le Transon, La Lizonne, L'Argentor, La Sonnette, Le Son et La Bonnieure. Les zones inondables ont fait l'objet d'une cartographie sur la carte de « PREVENTION DES INONDATIONS » (Cf. fig. 48).

FIGURE 48 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE PREVENTION DES INONDATIONS



Source : DDT, 16

Les zones inondables sur le territoire sont constamment identifiées sur le territoire de la CCCL (Cf. tableau 8).

TABLEAU 8 : ATLAS DE ZONES INONDABLES SUR LA CCCL

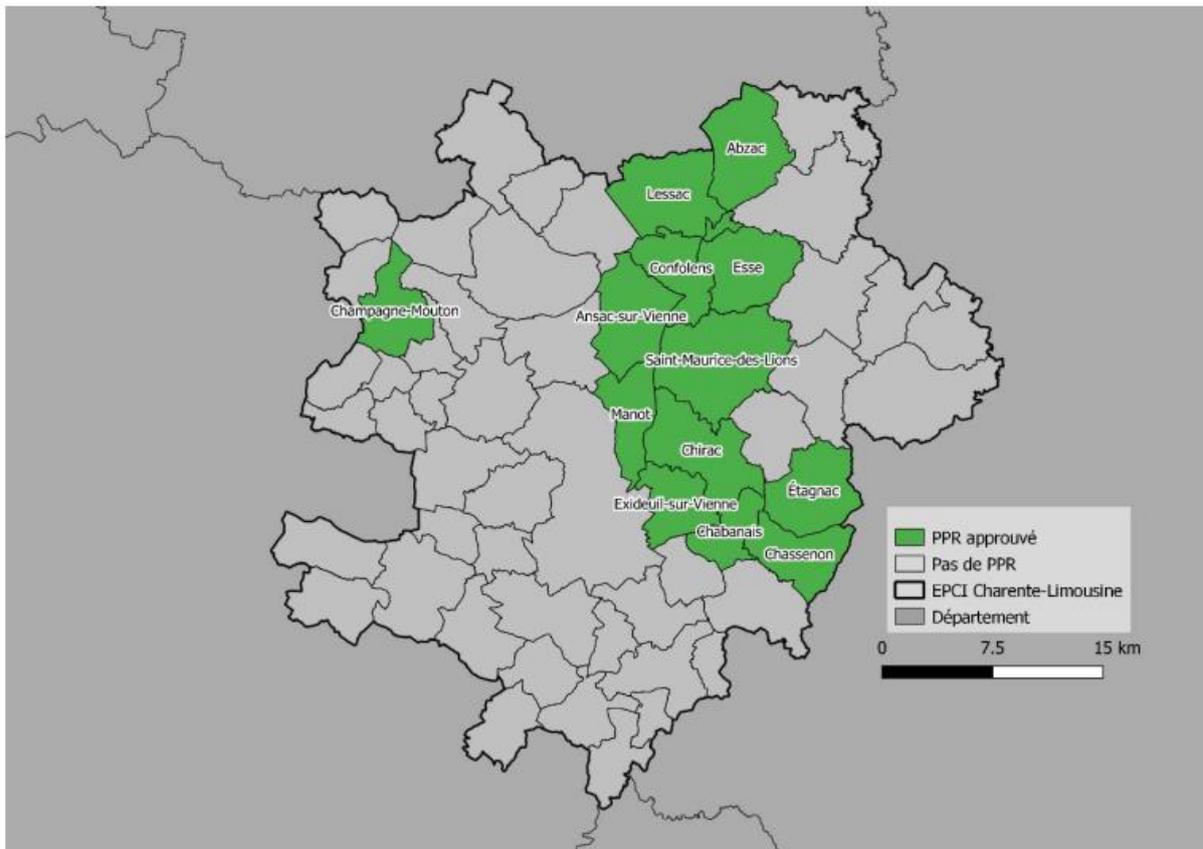
Atlas des Zones Inondables sur la Communauté de Communes de Charente Limousine	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'AZI de la vallée de la Charente amont sur Alloue, Ambernac et Benest ; ▪ l'AZI de la vallée de l'Issoire sur Brillac, Esse, Lessac et Confolens ; ▪ l'AZI de la vallée de la Lizonne sur Le Bouchage ; ▪ l'AZI de la vallée du Transon sur Alloue, Epenède, Hiesse et Pleuville. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AZI de la Bonniere du 01/01/2005 ; ▪ AZI de la Charente du 01/01/2000 ; ▪ AZI de la Sonnette du 01/01/2004 ; ▪ AZI de la Bonniere du 30/06/2007 ; ▪ AZI de la Charente amont du 01/07/2008 ; ▪ AZI de la Croutelle du 30/06/2007 ; ▪ AZI de la Son Sonnette du 30/06/2007 ; ▪ AZI de l'Agent-Or du 23/03/2004 ; ▪ AZI du Son du 01/01/2004 ; ▪ AZI La Graine du 30/06/2007.

Source : DDT, 16

On note deux PPRI approuvé pour un certain nombre de communes sur le territoire de la CCCL (Cf. fig. 49).

- le PPRI des vallées de la Charente et de l'Argentor sur Champagne-Mouton et Vieux Ruffec ;
- le PPRI de la vallée de la Vienne sur Abzac, Ansac-sur-Vienne, Confolens, Esse, Lessac, Manot, Confolens et Saint-Maurice-des-Lions.

FIGURE 49 : REPARTITION DES COMMUNES DISPOSANT D'UN PPR EN CHARENTE LIMOUSINE



Source : DDT, 16

2.4.11.3 Risque sismique

Avec le nouveau zonage, l'ensemble du département de la Charente est passé en zone de sismicité 2 (sismicité faible) et 3 (sismicité modérée) alors que la totalité du département se trouvait en zone 0 dite « zone de sismicité négligeable mais non nulle » avant 2010. Le territoire de la CCCL est concerné par un risque faible (zone de sismicité 2).

2.4.11.4 Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'Homme. Les mouvements de terrain se caractérisent ainsi par la vitesse de déplacement, dont nous pouvons citer deux ensembles distincts :

2.4.11.4.1 Les mouvements de terrains lents

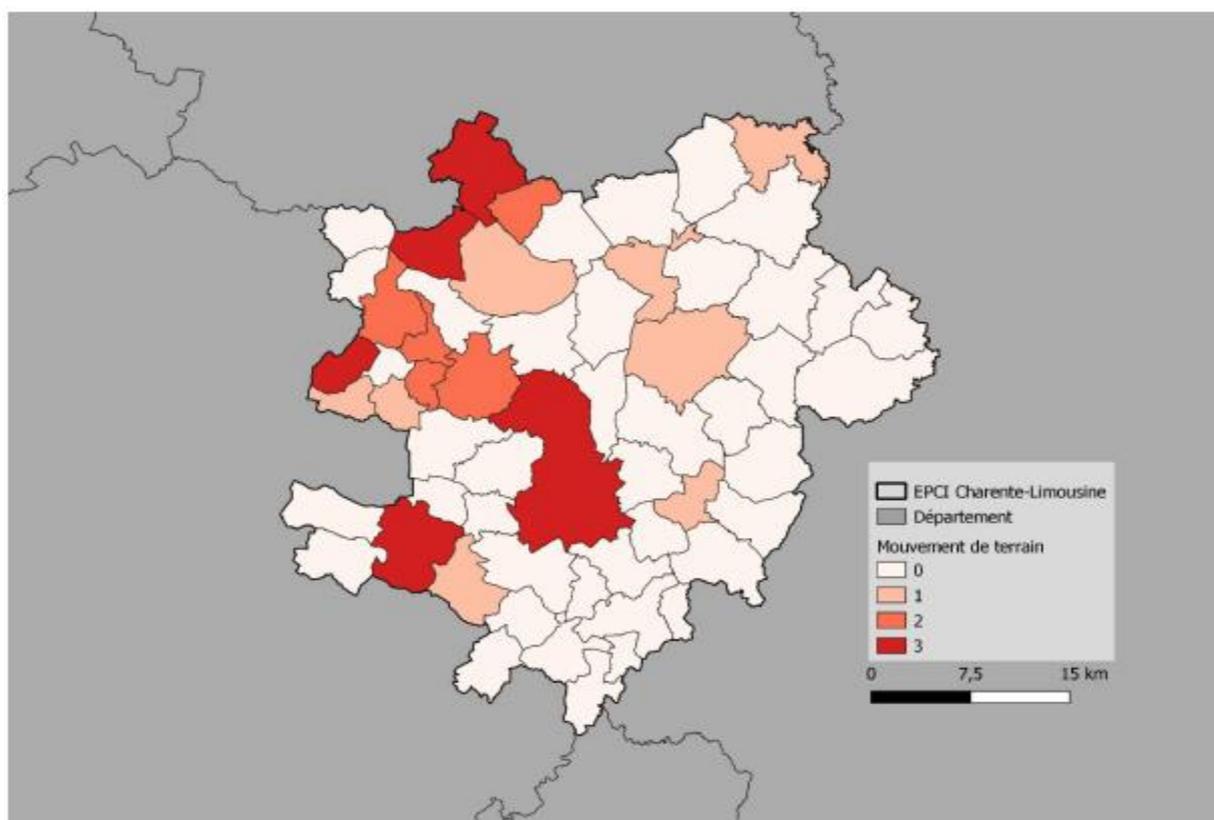
La déformation est progressive et peut être accompagnée de rupture, mais sans accélération brutale en principe. Ils ne sont cependant pas toujours perceptibles par l'humain. Le mouvement de terrain lent peut en revanche être précurseur d'un mouvement rapide.

2.4.11.4.2 Les mouvements de terrain rapides

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versant ou la réorganisation de cours d'eau.

Sur le territoire de Charente-Limousine, nous constatons des risques liés à des mouvements de terrain principalement rapides. Le territoire est généralement touché par des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et par des coulées de boue, systématiquement accompagné par des inondations en Charente-Limousine. Le territoire est, , soumis au risque de retrait-gonflement argileux ou à des glissements liés à une saturation du sol en eau. C'est principalement l'Ouest du territoire qui est concerné, et plus spécifiquement les communes de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Terres de Haute Charente, Chassiecq, Benest et Pleuville, qui décomptent 3 arrêtés préfectoraux chacune pour mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse entre 1982 et 2015, et en dénombre 4 associés aux mouvements de terrain liés à la tempête de 1999. Seulement deux arrêtés préfectoraux entre juin 1989 - décembre 1990 et entre novembre 1990 -décembre 1991 sont des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse, mais pas à la réhydratation des sols (Cf. fig. 50).

FIGURE 50 : REPARTITION DES ARRETES PREFECTORAUX DECLENCHES POUR MOUVEMENTS DE TERRAIN CONSECUTIFS A LA SECHERESSE ET A LA REHYDRATATION DES SOLS PAR COMMUNE DE CHARENTE-LIMOUSINE ENTRE 1982 ET 2015



SOURCE : CCCL, 2020

Le territoire de Charente-Limousine est ainsi particulièrement vulnérable et touché par le risque de mouvement de terrain, qu'il soit accompagné d'inondation et de coulée de boue, différentiel consécutif à la sécheresse, ou encore consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

2.4.11.4.3 Retrait-gonflement des argiles

Le territoire de Charente-Limousine est largement concerné par ce risque.

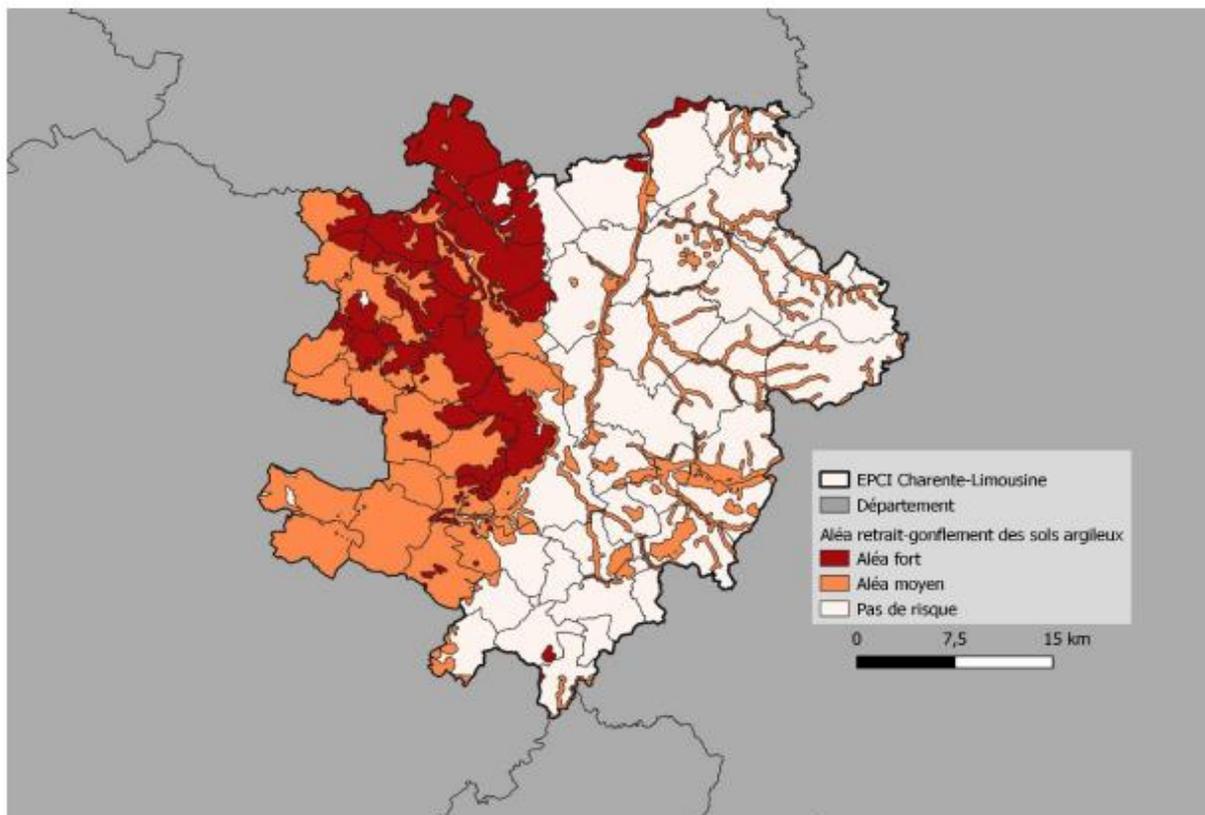
- Près de 50% du territoire soumis à un aléa moyen ou fort (48,8%),
- Risque moyen le long des réseaux hydriques de la Vienne et de ces affluents,
- Le bassin de la Charente présente un risque très élevé de mouvements de terrain par retrait-gonflement des sols argileux, soit sur toute la partie Nord-Ouest de Charente-Limousine

En conséquence de quoi des fissures de façades se produisent, souvent obliques et passant par les points faibles qui constituent les ouvertures. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène :

- La structure et ces bâtiments, légers et peu rigides, mais surtout fondés de manière relativement superficielle par rapport à des immeubles collectifs, les rendent très vulnérables à des mouvements du sol d'assise,
- La plupart de ces constructions sont réalisées sans études géotechniques préalables qui permettraient notamment d'identifier la présence éventuelle d'argile gonflante et de concevoir le bâtiment en prenant en compte le risque associé,
- Les désordres se manifestent aussi par des décolllements entre éléments jointifs (garages, perrons, terrasses), ainsi que par une distorsion des portes et fenêtres, une dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, la rupture de canalisations enterrées (ce qui vient aggraver des désordres, car les fuites d'eau qui en résultent provoquent des gonflements localisés).

Depuis la vague de sécheresses des années 1989-1991, le phénomène de retrait-gonflement a été intégré au régime des catastrophes naturelles mis en place par la loi du 13 juillet 1982. En l'espace de 20 ans, ce risque naturel est devenu en France la deuxième cause d'indemnisation derrière les inondations.

FIGURE 51 : CARTE DES ALEAS RETRAIT-GONFLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CHARENTE-LIMOUSINE



SOURCE : [HTTPS://WWW.GEORISQUES.GOUV.FR/DOSSIERS/ARGILES/DONNEES#/DPT/16](https://www.georisques.gouv.fr/DOSSIERS/ARGILES/DONNEES#/DPT/16)

2.4.11.5 Feu de forêt

Le département de la Charente figure parmi les 28 départements français classés en zone à haut risque. La commune de Pleuville, sur laquelle s'étend une partie du massif de Charroux, est directement concernée par ce risque sur le territoire de la CCCL.

2.4.11.6 *Le risque radon*

Une partie du territoire est exposé au risque de radon. Ce gaz naturellement présent dans les socles cristallins (granite, leucogranite) est un cancérogène avéré. L'extrême Est du territoire intercommunal prend appui sur les premiers contreforts du Massif Central et est ainsi exposé à ce risque.

2.4.11.7 *Rupture de barrage*

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations
- Naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage)
- Humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitations, de surveillances et d'entretiens, malveillance.

Deux barrages sont recensés dans le département de la Charente :

- le barrage de Lavaud, situé sur la commune de SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE, d'une hauteur de 19 m et d'une capacité de 12 millions de m³, cet ouvrage échappe de peu à la réglementation des "grands barrages". Toutefois il est équipé de systèmes de surveillance et d'alerte pour la protection des populations.
- le barrage de Mas-Chaban, en terre compactée, est situé sur la commune de LESIGNAC-DURAND d'une hauteur de 22 m et d'une capacité de 14 millions de m³, il a été mis en eau au cours de l'hiver 2000

Ces ouvrages de stockage d'eaux hivernales ont deux finalités liées : le soutien d'étiage du fleuve "Charente" le maintien et la confortation de l'irrigation. En outre, il convient de mentionner que des communes charentaises pourraient être touchées par l'onde de submersion provoquée par la rupture éventuelle de l'un de ces barrages.

- Barrage de Mas Chaban

La zone de submersion impacterait 41 communes situées le long du fleuve Charente dont 10 dans le département de la Vienne. Les constructions touchées comprennent les villages moulins et maisons isolées en bordure du fleuve Charente (soit 650 habitations) la quasi-totalité des voies de communication et des ouvrages d'art, les ouvrages électriques, ferroviaires situés à l'intérieur de la zone (Cf. fig. 52).

FIGURE 52 : ZONE DE SUBMERSION DU BARRAGE DE MAS-CHABAN SUR LA CHARENTE EN CHARENTE LIMOUSINE.

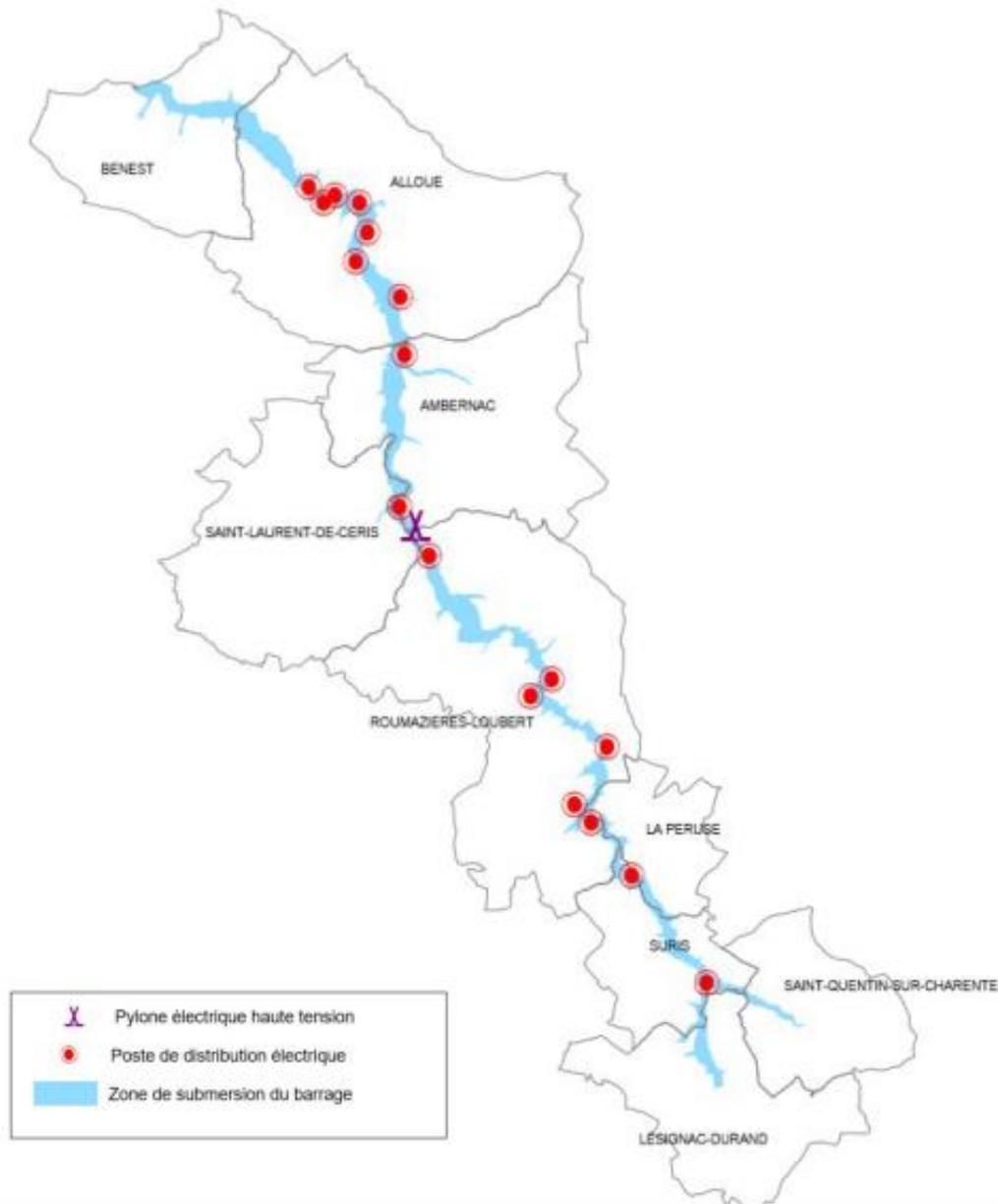


SOURCE : IGN-BD PARCELLAIRE/DDE16/DDAF16/DDASS16/DSV16

Sur le canal de rupture du barrage de Mas-Chaban sont répertoriés un nombre non négligeable d'infrastructures dont la présence de 3 stations d'épuration susceptibles d'être submergés. Quelques bâtiments remarquables seraient également impactés, dont un classé et un inscrit au monument historique. Enfin, le risque de rupture de barrage aura des conséquences sur les infrastructures électriques du territoire. Ce sont principalement des postes de distributions électriques qui sont concernés, mais aussi un pylône électrique haute tension entre Saint-Laurant-de-Céris et Roumazières-Loubert.

Les infrastructures identifiées sont cartographiées sur la figure 53 :

FIGURE 53: ZONE DE SUBMERSION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PAR LE BARRAGE DE MAS-CHABAN SUR LA CHARENTE EN CHARENTE LIMOUSINE.



SOURCE : ERDF-GRDF/ IGN-BDTopo

- Barrage de Lavaud-Gelade et de Vassivière

En Charente, 13 communes situées le long de la vallée de la Vienne seraient impactées par les éventuelles ondes de submersion dues à la rupture de ces barrages. Tous les ouvrages d'art seraient emportés par cette onde qui atteindrait les premières communes charentaises, 5 h 30 après la rupture de l'ouvrage, après avoir parcouru 117 kilomètres le long de la vallée de la Vienne.

- Barrage de l'Issoire

Les communes de Confolens, Lessac et Abzac sont concernées.

2.4.11.8 Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation de matières dangereuses. On peut observer quatre types d'accident : Une explosion, Un incendie, Un dégagement de nuage toxique et Une pollution du sol et/ou des eaux.

Le transport de matières dangereuses peut donc entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Les accidents de transport de matières dangereuses, très graves pour les personnes, sont peu fréquents. Cependant il convient de savoir que la majorité des accidents de transport de matières dangereuses mettent en cause des camions citernes. Les conséquences sur les personnes et les biens, les conséquences humaines, les conséquences économiques et les conséquences environnementales.

Le risque de transport de matières dangereuses dans le département intègre ceux pouvant intervenir au niveau des réseaux routier, ferroviaire et de canalisation de transport de gaz.

2.4.11.8.1 Le réseau routier en Charente

Le territoire de la CCCL est concerné par les axes routiers suivant :

- La route nationale 10 : Paris-Bordeaux (trafic Nord-Sud);
- La route nationale 141 : Limoges –Saintes (échanges Sud-Ouest/Nord-est).
- la RD 948 à Confolens, Hiesse et Saint-Maurice-des-Lions ;
- la RD 951 à Abzac, Ambernac, Ansac-sur-Vienne, Brillac, Confolens et Lessac.

La traversée de ces axes est le fait de poids lourds en transit et/ou à destination des zones d'activités locales dont les activités nécessitent l'acheminement de matières dangereuses (produits chimiques –explosifs –artifices – hydrocarbures –alcools...).

2.4.11.8.2 Le réseau ferroviaire en Charente

Le réseau ferroviaire dans le département de la Charente est constitué d'une ligne principale et deux lignes secondaires sur lesquelles circulent des trains de voyageurs et des convois de marchandises :

- La ligne Paris-Bordeaux traverse la Charente du Nord au sud ; elle est empruntée par des trains à grande vitesse (TGV) et connaît un trafic moyen journalier (TMJ) de 115 trains dont 67 de voyageurs soit un trafic total estimé à 77 milliers de tonnes.
- La ligne Angoulême Saintes compte 16 trains (TMJ) dont douze de voyageurs.
- La ligne Angoulême Limoges enregistre un trafic moyen journalier plus réduit de 10 trains dont 8 de voyageurs principalement des trains régionaux. Depuis le 13 mars 2018, cette ligne est fermée à tout trafic ferroviaire en raison de défauts de géométrie de la voie.

Ces trois lignes convergent vers Angoulême où se trouve la plus importante gare du département. Les principales matières dangereuses transportées par voie ferrée sont des produits chimiques et des produits pétroliers. Les gares de passagers notamment d'Angoulême sont également concernées par le risque TMD puisqu'il s'agit d'un stationnement concentré de wagons, parfois de longue durée. La Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe Atlantique (LGV SEA) mise en service en juillet 2017, traverse la Charente du nord au sud. Avec sa mise en service le fret devrait se développer avec une augmentation du transport de matières dangereuses sur cet axe et donc une augmentation du niveau risque sur les traversées de zones habitées.

2.4.11.8.3 Le réseau de canalisations de transports de gaz

Le département de la Charente est traversé par environ 686 kms de canalisations de transport de gaz exploités par la société GRTgaz qui relie le lieu de production situé dans les Landes à la région parisienne. 86 installations annexes aériennes sont présentes sur le département pour assurer cette desserte. 120 des 394 communes de la Charente sont impactées par les effets dangereux des canalisations de transport de gaz.

2.4.11.9 Risque industriel (ICPE)

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Les installations sont classées en trois catégories :

- les installations soumises à déclaration sont celles qui ne présentent pas de graves dangers ou inconvénients et celles dont les dangers présentés peuvent être compensés par le respect de dispositions techniques simples ;
- les installations soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers sont celles qui présentent de graves dangers ou inconvénients ;
- les installations visées par la directive SEVESO. Elles se répartissent en deux catégories « seuil bas » et « seuil haut » selon la dangerosité et/ou la quantité des produits utilisés. Elles font l'objet de mesures particulières et d'un suivi des installations. Malgré ces mesures, le risque industriel demeure.

Selon DDRM, le département de la Charente compte 6 établissements classés « SEVESO seuil haut » et 19 établissements classés « SEVESO seuil bas » dont la grande majorité a pour activité principale le stockage d'alcool de cognac. Sur le territoire de la CCCL aucun établissement classé « SEVESO » n'est répertorié. Par ailleurs, les ICPE répertoriés sur le territoire sont soumises à autorisation et sont listées dans les parties « Agriculture » et « Risque industriel ».

D'après la Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS), il a été recensé 46 sites sur le territoire de la Communauté de Communes de Charente Limousine. Sur le territoire, la liste des établissements qui ont l'obligation de soumettre à autorisation ou à déclaration des installations est mentionnée dans le tableau 54 :

FIGURE 54 : ETABLISSEMENTS SOUMIS A AUTORISATION OU DECLARATION DES INSTALLATIONS SUR LA CCCL

Catégorie ICPE	Établissements
ICPE soumises à autorisation	<ul style="list-style-type: none">▪ CBST▪ TERREAL▪ MONIER▪ NIVELLE ETS▪ DELIAS MEUBLES▪ SARL VISIONS DE BEAUREGARD▪ MONIER▪ TERREAL▪ TERREAL▪ CDMR▪ SOCOMETA▪ CARRIERE DE NEGRAT▪ ETABLISSEMENT DEMONT▪ CENTRE D'ABATTAGE DE CHARENTE LIMOUSINE

ICPE soumises à déclaration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Usine de fabrication de briques, tuiles et produits de construction MONIER à Terres de Haute-Charente (Roumazières-Loubert) ▪ Usine de fabrication de briques, tuiles et produits de construction TERREAL à Terres de Haute-Charente (Roumazières-Loubert) ▪ Élevage des porcins du GAEC de Margnac à Vitrac-Saint-Vincent
-----------------------------	--

2.4.12 Synthèse AFOM et enjeux environnementaux

Synthèse actuelle (atouts/faiblesses)		Tendances (opportunités/menaces)	
-	Sur-représentativité de la classe vieillissante	↘	Population en régression
+	Bonne qualité de l'air	↗	Absence des épisodes de pollution depuis 2019 Des valeurs cibles de l'OMS en termes de concentrations de certains polluants parfois dépassées
-	Quatre secteurs fortement émetteurs et dégradant la qualité de l'air (Agriculture, Transport, Industriel et Résidentiel)	↘	Augmentation des émissions polluantes Risque de développement des aspirations respiratoires Le classement de plusieurs communes en « zone sensible » pour la qualité de l'air (Chassenon, Etagnac, Terres de Haute-Charente) Polluants caractéristiques des quatre secteurs : NH3, PM10 et 2,5, SO2 et COVNM
+	Peu de pollution sonore sur le territoire	↗	Un territoire globalement situé en zone calme malgré la présence de voies bruyantes (RN 141, RD 951, RD 948)
+	Une connaissance et un suivi globalement bien développé sur la qualité de l'air	↗	Une forte prise en main de ces enjeux à tous les niveaux
-	Des facteurs environnementaux (qualité de l'air, bruit, espèces allergisantes) qui peuvent être l'origine de la dégradation de la santé sur certaines communes	↘	Des facteurs qui s'intensifient, notamment avec le changement climatique (pics de pollution de l'air, prolifération d'espèces nuisibles, etc.)
-	Une production de DMA importante	↘	Tendance à l'augmentation de la quantité de déchets produits
+	Importante quantité de déchets recyclable et valorisable	↗	Projet de création d'une recyclerie et multiplication des applications de déchets valorisables
+	Un service de qualité en matière de déchets	↗	Incitation à la prévention et à la valorisation
+	Une démarche « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » avec un Contrat d'Objectif Territorial porté par Calitom	↗	Des démarches qui devraient permettre la progression de l'économie circulaire, la valorisation des DMA et la réduction des gisements
-	Un risque d'inondation touchant l'intégralité des communes du territoire	↘	Une potentielle augmentation du risque (fréquence et intensité), en lien avec le changement climatique
-	Un risque de feu de forêt important	↘	Un risque qui devrait s'amplifier sous l'effet du changement climatique et du développement de l'urbanisation

-	Un aléa retrait/gonflement des argiles moyen dans certains secteurs du territoire	↘	Le changement climatique est susceptible d'aggraver le risque retrait-gonflement des argiles
+	De nombreuses actions mises en place pour la réduction du risque inondation (PPRI, PGRI/SLGRI, PAPI, etc.)	↗	Une anticipation sur les risques potentiels du territoire
-	Un risque de transport de matières dangereuses sur tout le territoire	↗	Un risque identifié mais qui reste maîtrisé par les clauses réglementaires
+	Des risques technologiques globalement bien maîtrisés (PPI, autorité de contrôle, etc.)		/
+	Peu de sites et sols pollués, ou potentiellement pollués...	↗	Des sites connus qui font l'objet de surveillance et de traitement si nécessaire

Enjeux environnementaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection de la santé humaine ▪ Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES ▪ Développement des connaissances sur les liens santé-environnement ▪ Prévention et valorisation des déchets ▪ Protection des personnes et des biens 	

2.5 Synthèse de l'état initial de l'environnement

2.5.1 Synthèse des enjeux d'un point de vue environnemental

L'état initial dynamique de l'environnement est une composante à part de l'EES. C'est l'un des livrables attendus dans le rapport de l'EES qui fait le portrait environnemental du territoire. Il permet d'identifier tous les enjeux environnementaux présents sur le territoire (Cf. tableau 9).

TABLEAU 9: ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CCCL

Thématiques	Enjeux environnementaux
Climat et changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La lutte contre le changement climatique, par la baisse des émissions de gaz à effet de serre et le bon fonctionnement des puits de carbone ; ▪ L'adaptation du territoire au changement climatique
Ressources énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La diminution des consommations énergétiques ▪ La diminution de la dépendance énergétique du territoire envers les ressources fossiles
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La protection de la santé humaine ▪ La réduction des émissions de polluants atmosphériques
Eaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La préservation et la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour garantir les usages liés à l'eau notamment l'alimentation en eau potable La lutte contre les sources de pollution de la ressource en eau ▪ La maîtrise des consommations et prélèvements garantissant les débits estivaux des cours d'eau et ainsi, la préservation des écosystèmes et des usages ▪ La protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable.

Patrimoine naturel et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La préservation et la remise en bon état des milieux naturels et continuités écologiques ▪ Le développement et la restauration des puits à carbone fragmentés et/ou détruits par les modes d'affectation des terres
Sols et sous-sols	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'artificialisation (Changement d'affectation des sols)
Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La protection des personnes et des biens
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La prévention et la valorisation des déchets
Santé humaines et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réduction des facteurs environnementaux défavorables à la santé humaine ▪ Le développement des connaissances sur les liens santé-environnement

2.5.2 Hiérarchisation des enjeux

Sur la base de l'état des lieux des différentes thématiques environnementales présentées dans le tableau 7 et de l'analyse de leurs liens potentiels avec la mise en œuvre du PCAET, dix-sept grands enjeux environnementaux liés à la mise en œuvre du PCAET se dégagent. L'analyse de la hiérarchisation des enjeux sur la base de la cotation des critères retenus révèle que le territoire fait face à des enjeux de niveau varié mais davantage majeur qu'important et modéré (Cf. tableau 10). Les enjeux majeurs nécessitent des actions visant l'atténuation du changement climatique soit en développant plus de puits à carbone (sylviculture) soit en réduisant les consommations énergétiques et la dépendance aux énergies fossiles (mobilités alternatives, EnR, préventions des déchets) et en réduisant les facteurs environnementaux défavorables à la santé humaine.

TABLEAU 10: HIERARCHISATION DES ENJEUX

Enjeux environnementaux	Pression actuelle (faible = 1 ; moyenne = 2 forte = 3)	Perspective d'évolution (Amélioration = 1 ; pression stable = 2 ; Dégradation = 3)	Impacts potentiels du PCAET (Influence faible = 1, moyenne = 2 et forte = 3)	Note globale	Niveau de l'enjeu (Modéré = entre 3 et 5 ; Important = entre 6 et 7 ; majeur = entre 8 et 9)
La lutte contre le changement climatique	Forte	Stable	Forte	8	Majeur
L'adaptation du territoire au changement climatique.	Forte	Stable	Forte	8	Majeur
Diminution des consommations énergétiques	Forte	Dégradation	Forte	9	Majeur
Diminution de la dépendance énergétique du territoire envers les ressources fossiles	Forte	Dégradation	Forte	9	Majeur
Protection de la santé humaine	Moyenne	Stable	Moyenne	6	Important
Poursuivre la réduction des émissions de polluants atmosphériques	Moyenne	Dégradation	Moyenne	7	Important
La diminution des pressions pesant sur l'état qualitatif et quantitatif des eaux	Moyenne	Amélioration	Moyenne	5	Modéré

La protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable.	Faible	Stable	Moyenne	6	Modéré
Préserver et remettre en bon état les milieux naturels et continuités écologiques	Moyenne	Amélioration	Forte	6	Important
Accroître et restaurer les puits à carbone fragmentés et/ou détruits par les modes affectation des terres	Forte	Stable	Forte	8	Majeur
Préserver et limiter la modification des unités paysagères du territoire	Forte	Dégradation	Moyenne	8	Majeur
Accroître et restaurer les puits à carbone	Forte	Dégradation	Forte	9	Majeur
Changement d'affectation des sols	Forte	Stable	Moyenne	7	Important
Protection des personnes et des biens	Moyenne	Dégradation	Moyenne	7	Important
Prévention et valorisation des déchets	Moyenne	Dégradation	Forte	8	Majeur
Réduction des facteurs environnementaux défavorables à la santé humaine	Forte	Dégradation	Forte	9	Majeur
Développement des connaissances sur les liens santé-environnement	Moyenne	Stable	Forte	7	Important

3 EFFETS PROBABLES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

3.1 Guide de la lecture de l'analyse des incidences

D'après le Code de l'environnement (Article R. 122-20 3°), le rapport des incidences environnementales comprend « Une analyse exposant :

a) Les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ;

b) L'évaluation des incidences Natura 2000 prévue aux articles R. 414-21 et suivants »

L'analyse des incidences notables du plan constitue une étape fondamentale de l'évaluation environnementale. Elle doit permettre de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux et à terme, d'éclairer les citoyens sur la justification des choix arrêtés. Son objectif est de « présenter de façon synthétique les effets notables probables du plan sur l'environnement.

Sont étudiés dans cette partie les effets des objectifs, orientations et mesures du plan/schéma/programme évalué sur les enjeux environnementaux définis dans l'état initial. Il s'agit de balayer l'ensemble des effets qu'ils soient positifs ou négatifs, directs ou indirects, temporaires ou permanents, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction du cumul de ces effets ».

Le résultat de l'analyse est restitué sous forme d'une matrice d'incidences qui précise les impacts potentiels de chaque action sur les enjeux environnementaux identifiés. Pour chaque domaine et enjeu environnemental, l'analyse des incidences s'est appuyée sur l'état initial de la situation du territoire en matière d'environnement. Les effets escomptables du PCAET susceptibles d'avoir des incidences pour le sous-enjeu considéré ont ensuite été examinés.

Cette analyse des incidences s'appuie sur 3 critères :

1. La nature de l'impact engendré par la mise en œuvre de l'action du PCAET. La notation distingue 7 cas de figure :
2. La nature de l'action en considérant que les actions pour lesquelles la CCCL joue un rôle d'animation des acteurs ou qui prévoient l'élaboration d'un plan, auront un effet plutôt indirect sur l'environnement.
3. Le degré d'incertitude qui n'est jamais nul dans le cas d'un document comme un PCAET. Pour les actions qui relèvent de l'animation du territoire, l'incertitude sera plus importante que pour les actions relevant directement de la compétence de la CCCL.

Les critères qui servent de base à la qualification des effets probables de chaque action sont de sept ordre (Cf. tableau 11).

TABLEAU 11 : LEGENDE BASEE SUR LES CRITERES DE L'EES

Symbole	Qualification des effets probables par symbole
	Effet probable sur l'enjeu considéré comme très positif
	Effet probable sur l'enjeu considéré comme positif
	Effet probable neutre
	Effet probable sur l'enjeu considéré comme incertain, positif ou négatif (pourra dépendre de facteurs précis de mise en œuvre de l'action ou du contenu précis d'autres plans et programme). En cas de possibilité d'effet probable négatif, on parlera de risque.
	Point de vigilance
	Effet probable sur l'enjeu considéré comme très négatif

3.2 Mesures d'évitement, réduction, compensation

Le PCAET est un document soumis au respect de la doctrine nationale parue en mai 2012, visant à introduire la séquence « Éviter, Réduire, Compenser (ERC) » pour la conservation globale de la qualité environnementale.

Ainsi, le Code de l'environnement donne le sens de la séquence : le projet « présente les mesures prévues [...] pour :

- a) éviter les incidences négatives sur l'environnement du plan, schéma, programme ou autre document de planification sur l'environnement et la santé humaine ;
- b) réduire l'impact des incidences mentionnées au a) ci-dessus n'ayant pu être évitées ;
- c) compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du plan, schéma, programme ou document de planification sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être évités ni suffisamment réduits » (article R.122-20-6°).

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du schéma, ces mesures ERC visent à corriger les effets potentiellement négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine. Ces mesures correctives respectent donc le principe de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » et sont désignées comme tel dans le présent rapport environnemental.

3.3 Tableau synthèse des impacts du programme d'actions de la CCCL suivi des mesures ERC

3.3.1 Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050

		Changement climatique		Energie		Qualité de l' air		Eau		Milieu naturel et biodiversité		Paysage et patrimoine		Sols et sous-sols		Risques naturels et technologiques		Déchets		Santé humaine et nuisances	
		Lutte contre le changement climatique		Diminution des consommations énergétiques		Poursuivre la réduction des émissions de polluants		Diminution des pressions pesant sur l' état qualitatif et quantitatif des eaux		Préserver et remettre en état les milieux naturels		Préserver et limiter la modification des unités paysagères				Protection des personnes et des biens		Prévention et valorisation des déchets		Réduction des facteurs environnementaux défavorables	
		L' adaptation au changement climatique		Diminution de la dépendance énergétique		Protection de la santé humaine		Protection de la ressource destinée à l' AEP		Accroître et restaurer les puis à carbone										Développement des connaissances sur les liens santé-environnement	
Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050																					
BAT01	Réhabiliter le bâti et améliorer le confort des logements																				
BAT03	Appuyer la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux																				
BAT04	Réduire les impacts de l'éclairage public en soutenant les communes dans l'obtention du label « Villes et villages étoilés »																				
BAT05	Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le SCOT																				
TR02	Créer une plateforme de covoiturage solidaire																				
TR03	Promouvoir la pratique du vélo à travers la valorisation d'itinéraires favorables et la diffusion de la culture cyclable																				

3.3.2 Mesures ERC des actions de l'ambition 1

Num action	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives / Point de vigilance	Mesures ERC
BAT01	Réhabiliter le bâti et améliorer le confort des logements	Les effets de cette action seront très positifs et directs sur la réduction des consommations d'énergie des bâtiments, et donc sur leur empreinte carbone et sur l'atténuation du changement climatique notamment en améliorant la qualité de l'air. Les bâtiments ainsi isolés offriront un meilleur confort thermique d'été et d'hiver, ce qui contribuera à renforcer la résilience du territoire aux canicules et aux variations de températures, et contribue à l'adaptation au changement climatique. La rénovation énergétique des logements anciens et l'amélioration de la performance énergétique des logements neufs, de même que la plateforme de lutte contre la précarité énergétique permettront ensemble d'améliorer (manque fin de phrase) La CCCL dispose d'un parc important de logements vacants et s'appuie sur des partenariats avec les bailleurs du territoire, qui représentent des atouts pour la transition.	Bien qu'il soit attendu de cette action une nette amélioration du parc bâti, toute éventuelle modification devra intégrer la préservation de certains équipements qui peuvent présenter une qualité patrimoniale remarquable. La réhabilitation des bâtis augmentera l'attractivité du territoire, favorisera de nouvelles installations et par conséquent entrainera une augmentation de la production de déchets. Un autre point de vigilance porte sur la nécessité de travailler sur les usages, et d'impliquer les usagers dans les actions de sobriété afin d'éviter l'effet rebond parfois à l'œuvre dans les projets de rénovation énergétique : les gains de performance énergétique peuvent être amoindris par une utilisation accrue des ressources, ou des comportements et pratiques inchangés des usagers des bâtiments.	Le CAUE 16 sera mis à contribution afin de veiller à favoriser des bâtiments qui s'insèrent harmonieusement dans la trame paysagère et architecturale. Un cadre de réduction des déchets de chantier devra être inclus dans les marchés confiés aux entreprises intervenants sur les réhabilitations thermiques de bâtiment public. Une charte pourra être proposée pour les particuliers engageant des rénovations. Il sera mis en place des dispositifs inclusifs de la montée en compétences des copropriétés, syndicats, associations, d'usagers, et de la pédagogie lors des rénovations énergétiques.
BAT03	Appuyer la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux	Le soutien à la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux aura une influence positive indirecte sur l'atténuation du changement climatique, sur la santé et sur la réduction des inégalités environnementales, en offrant un confort amélioré aux usagers des services publics. L'action des collectivités en faveur de la rénovation de leur patrimoine contribue à l'exemplarité des acteurs publics vers l'ensemble des acteurs du territoire. Elle peut participer également à la consolidation des compétences des entreprises locales du bâtiment.		
BAT04	Réduire les impacts de l'éclairage public en soutenant les communes dans l'obtention du label « Villes et villages étoilés »	Le label « Villes et Villages étoilés » aura probablement une incidence positive directe sur l'atténuation du changement climatique. Cette action permettra des économies d'énergie et, ce faisant, la réduction des émissions de GES liées à ce secteur et l'amélioration de la qualité de l'air, de la santé et du cadre de vie de la population. Une attention particulière devra être portée à la réduction des pollutions lumineuses (nuisances et obstacle aux continuités écologiques) et aux effets potentiels des éclairages sur la faune nocturne et donc de leur impact sur la biodiversité globale.	L'analyse des incidences relève un point de vigilance : veiller à une articulation entre les attentes des habitants et usagers du territoire en termes de sécurité, de sobriété énergétique, de respect de la trame noire et du droit à la nuit.	Les retours de la consultation publique seront analysés pour optimiser la mise en œuvre de cette action au regard du point de vigilance.

BAT05	Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le SCOT	L'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) ne présente pas d'incidence négative sur les différents enjeux environnementaux. L'inscription des enjeux Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme aura une incidence positive indirecte sur l'environnement car elle permettra de traduire, de manière réglementaire, les priorités du PCAET dans le projet de territoire, et de les concrétiser.		
TR02	Créer une plateforme de covoiturage solidaire	L'objectif est de mettre en place en interne un ensemble de mesures afin d'inciter les employés à effectuer leurs déplacements domicile travail autrement qu'avec leur propre voiture, ou de façon individuelle. Les intérêts sont multiples, pour l'administration avec une réduction des charges de déplacements, une implication dans la démarche et une exemplarité des pratiques vis-à-vis du territoire, pour les employés cela permet de partager les temps de trajets et les frais, et pour l'environnement, de telles pratiques permettent de réduire l'impact sur la qualité de l'air, et de diminuer le trafic routier.	La création d'une plateforme de covoiturage solidaire prévoyant l'identification d'un réseau d'aires de covoiturage sur le territoire et le développement du vélo prévoyant le déploiement d'infrastructures sont susceptibles d'avoir des incidences directes et négatives en termes de : - Milieu naturel et biodiversité, - Qualité paysagère, - Maîtrise de l'artificialisation des sols.	Mesures pour ÉVITER l'impact des infrastructures cyclables, des aires de covoiturages et d'un réseau de point : optimiser les infrastructures urbaines déjà existantes (places, parking) pour limiter l'étalement urbain. Mesures pour RÉDUIRE l'impact des infrastructures cyclables et des aires de covoiturages : - Éviter les zones où la biodiversité est importante lors du choix de l'emplacement des aires de covoiturage. - Respecter la trame verte et bleue. - Intégrer les infrastructures cyclables dans le paysage urbain.
TR03	Promouvoir la pratique du vélo à travers la valorisation d'itinéraires favorables et la diffusion de la culture cyclable	La pratique des modes actifs de déplacement permet d'améliorer la santé des populations grâce à la pratique d'une activité sportive. Cette action répond à l'objectif de réduction des besoins de déplacements individuels motorisés, et à travers la diminution du nombre de véhicules en circulation, ce sont les consommations énergétiques et les émissions de GES que l'on cherche à réduire, donc limiter la dégradation de la qualité de l'air. D'autres effets positifs indirects sont à relever, avec notamment une réduction possible des nuisances sonores en raison de réduction de la circulation sur certaines voies. A l'échelle locale, cela permettra de réduire les émissions polluantes responsables du réchauffement climatique.	En effet, par leur propre consommation d'espace, les aires de covoiturages, les infrastructures cyclables peuvent être source d'étalement urbain, mais aussi de rupture de continuité écologique. Aussi, en termes de qualité paysagère, l'incidence est incertaine en fonction de l'insertion de ces nouvelles infrastructures dans le paysage/patrimoine existant.	
TR04	Renforcer les tiers-lieux sur le territoire et communiquer autour des espaces de co-working existant	La promotion et le développement des espaces de co-working contribueront à l'atténuation du changement climatique à travers les incidences positives que cette action aura sur les consommations d'énergie, la qualité de l'air et la santé humaine. Le développement du télétravail et des espaces de co-working permettra de diminuer le besoin de déplacement et les distances parcourues dans le cadre des trajets domicile-travail. La mise en œuvre de l'action permettra de diminuer les consommations énergétiques liées aux transports, limiter les émissions de GES, réduire les émissions de polluants atmosphériques et ainsi leur impact sur la santé. Par ailleurs, c'est un	Toutefois, si le déploiement des espaces de co-working nécessite la construction de nouvelles infrastructures, cette action peut avoir une incidence potentiellement négative en termes d'artificialisation des sols par la consommation d'espace qu'elles généreront et par conséquent sur le paysage et patrimoine. La mise en service des espaces de co-working pourra avoir des incidences potentiellement négatives en termes de déchets de par l'augmentation de sa production sur le territoire	Mesures pour ÉVITER l'impact sur l'aménagement du territoire : optimiser le tissu et les bâtiments existants lors de l'aménagement des espaces de co-working. Tous les espaces de co-working devront disposer d'une charte d'exemplarité en matière de gestion de déchets et d'un règlement concret et applicable auxdits espaces.

		bon compromis entre le télétravail à domicile et le travail sur le site de l'entreprise. Il permet d'améliorer le lien social.		
ENR01	Intégrer les enjeux de production d'énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme	L'intégration des enjeux de production d'EnR dans les documents d'urbanisme ne présente pas d'incidences négatives sur les enjeux identifiés. Cette action va permettre une meilleure prise en compte des enjeux de production d'énergie dans les documents d'urbanisme mais également de manière globale pour le territoire. Il s'agira d'affiner les règles de planification en vue de ressortir le potentiel de développement des EnR sur la CCCL. Cette planification intelligente permettra également de quantifier le potentiel du territoire sur le volet développement des EnR et par conséquent connaître sa capacité à diminuer les conséquences du changement climatique (diminution GES, diminution des consommations, meilleure qualité de l'air, consommation des espaces raisonnée).	L'absence des points de vigilances et des incidences négatives dans sur cette action n'est pas absolue. Elle est ainsi présentée du fait de l'incertitude des incidences potentielles sur les autres enjeux. Les EnR pourraient bien avoir des incidences potentiellement négatives sur l'eau, le milieu naturel et la biodiversité, le paysage et le patrimoine architectural, l'aménagement du territoire et les ressources naturelles.	Mesures pour ÉVITER les incidences liées aux infrastructures EnR sur l'aménagement du territoire et la biodiversité : - Optimiser le tissu existant, - Eviter les périmètres à fort enjeu (couloirs de migration, habitats naturels, zones de nidification...), - Eviter les zones de nidification lors du choix de la période de réalisation des travaux. Mesures pour RÉDUIRE les incidences sur le paysage et le patrimoine : - Veiller à l'intégration des infrastructures EnR dans le paysage. Mesures pour RÉDUIRE les incidences potentielles sur la biodiversité : les actions ciblant d'ores et déjà les toitures de hangars agricoles, les effets sur la biodiversité seront limités par rapport aux projets photovoltaïques au sol.
ENR02	Encourager le financement participatif des énergies renouvelables	L'encouragement du financement participatif dans les projets d'EnR contribue à améliorer le cadre de vie, offre aux citoyens l'opportunité d'adhérer au développement des énergies vertes sur leur territoire, permet le développement économique du territoire et le développement des EnR. Le développement d'activités autour des énergies renouvelables aura un impact positif sur la dynamisation du tissu associatif local et la réduction des inégalités sociales.		
ENR03	Soutenir le développement d'ENR (photovoltaïque et	Cette action repose sur une évolution vers des énergies renouvelables pour le fonctionnement global des bâtiments du bloc communal. Les enjeux et intérêts sont ainsi multiples puisqu'ils relèvent à la fois du recours à des énergies vertes qui permettront des économies	Toutefois, le développement du solaire photovoltaïque peut avoir des incidences potentiellement négatives sur le paysage et le patrimoine et présenter des risques sur les personnes et les biens notamment	Mesures pour RÉDUIRE les incidences potentielles sur le paysage et le patrimoine : Il est ainsi recommandé de se rapprocher du CAUE pour éviter une

	réseau de chaleur) sur le patrimoine public (communal et communautaire)	financières sur le long terme, et intègrent des actions vertueuses pour l'environnement et le climat. L'utilisation d'énergies renouvelables plutôt que des énergies fossiles réduira la dépendance du territoire aux énergies fossiles et limitera les émissions de polluants et de GES. Ces dispositions permettront l'atténuation du changement climatique en ayant un impact très positif à positif notamment sur le mix énergétique, la qualité de l'air, la santé humaine et l'exemplarité environnementale des bâtiments.	l'électrocution, l'exposition localisée à de forte chaleur de fonctionnement et à un champ magnétique Le développement de la géothermie doit être le plus localisé possible afin d'éviter le transport sur de longues distances responsable des pertes thermiques L'exploitation des réservoirs de chaleur doit être planifiée pour éviter l'épuisement	dégradation des espaces paysagers et patrimoniaux et d'intégrer au mieux les panneaux dans leur environnement. Des études techniques spécifiques devront être réalisées sur chaque bâtiment pour dimensionner les projets EnR et pour prendre toutes les précautions devant garantir la sécurité des personnes et des biens à toutes les phases de sa mise en œuvre L'exploitation des EnR sera subordonnée à une planification à moyen et long terme
ENR04	Informers les propriétaires sur les possibilités de développement du photovoltaïque-cadastre solaire	Cette action vise la mise en place des outils de communication auprès des habitants et des professionnels pour un apport global d'informations sur les EnR notamment le photovoltaïque- cadastre solaire. Par ces canaux, ils seront entretenus sur l'opportunité d'opter pour une énergie vertueuse présentant plusieurs intérêts. Il s'agit d'une énergie renouvelable dont la source est gratuite et écologique et qui préserve la qualité de l'air. Cette action donnera aux habitants et aux professionnels la possibilité de façon simple et efficace d'évaluer le potentiel solaire de leurs toitures et autres surfaces. Ce serait l'opportunité pour la CCCL de réaliser à large échelle la cartographie du potentiel solaire sur son territoire via l'établissement d'un cadastre solaire pour répondre à cet enjeu.	Mettre en place dans le cadre de la biomasse thermique des systèmes de détection de flamme pour éviter les incendies	
ENR05	Bois pour tous	Cette action s'inscrit dans la continuité des actions visant l'atténuation de changement climatique en même temps que la diminution des consommations énergétiques et de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En promouvant cette filière, nous entendons améliorer le service sur le territoire et accompagner les ménages concernés dans le renouvellement du parc avec des appareils performants, mais aussi par la qualité du bois de chauffage utilisé et le circuit en place. Pour cela, un accompagnement est nécessaire tout au long du cycle de production et d'utilisation de la ressource. La mise en place d'une filière bois énergie serait favorable pour la réduction des émissions de GES et de polluants en substituant leurs utilisations à celles de produits pétroliers. L'objectif est donc multiple : développer la filière, améliorer les systèmes, et développer les surfaces forestières et bocagères sur le territoire. Le bois est la première source d'énergie renouvelable et l'objectif à travers l'accompagnement de cette filière est de parvenir à augmenter davantage le nombre d'utilisateurs de cette énergie, en consommant la même quantité de bois, et en réduisant drastiquement les émissions de particules fines.	Le développement de la filière bois-énergie peut entraîner une pression sur les forêts impactant potentiellement la qualité des sols mais également indirectement la biodiversité très présente dans ce milieu, la forêt représentant l'habitat principal de nombreuses espèces. De plus, la forêt représentant un important puits de carbone, la diminution de celle-ci peut provoquer une baisse de la séquestration de carbone et donc augmenter la quantité de GES dans l'atmosphère. Ces GES ayant un effet négatif sur le climat et la qualité de l'air, la santé des riverains peut indirectement se trouver impactée.	Toutefois, la gestion durable des forêts destinées à fournir du bois pour cette filière permet de réduire dans une certaine mesure ces impacts en s'assurant de préserver, voire de renforcer la présence forestière sur le territoire et dans la durée. La filière bois doit être accompagnée et réglementée dans son évolution pour éviter une trop rapide destruction d'espaces boisés qui sont des puits de carbone et des espaces importants vis-à-vis de la biodiversité, et il est nécessaire de veiller au bon fonctionnement et suivi des systèmes de chauffage pour évaluer et s'assurer de la réduction des

				<p>émissions de particules issues de la filière biomasse.</p> <p>Des outils d'information sur la qualité du bois de chauffage utilisé par les particuliers permettront de limiter le risque de mauvaise combustion dans les appareils individuels à bûches</p>
ENR06	Favoriser l'installation de centrale photovoltaïque au sol sur site dégradé	<p>Cette action s'inscrit dans l'ambition d'accroître la production d'énergies renouvelables et donc d'avoir une consommation d'électricité écoresponsable. Elle favorisera la réduction considérable de l'empreinte carbone car 95% des composants des panneaux photovoltaïques sont recyclables ou réutilisables. Ne disposant pas d'un rendement suffisant, avec une moyenne située autour de 15% du rayonnement reçu converti par la suite en énergie, il est souvent nécessaire de couvrir une large surface pour obtenir la quantité d'électricité désirée. La conquête des sites dégradés permettra de limiter l'utilisation de sols agricoles ou naturels et donc les risques pour la biodiversité et de soutenir l'orientation 'zéro artificialisation nette'.</p>	<p>Conscient de la durée de vie des panneaux solaires photovoltaïques, il conviendrait de bien structurer l'acheminement des déchets en fin de cycle de vie</p>	<p>Prévoir de recycler les panneaux en phase de démantèlement</p>

3.3.3 AMBITION 2 : Construire un territoire résilient au changement climatique et améliorant la qualité de l'air

		Changement climatique		Energie		Qualité de l' air		Eau		Milieu naturel et biodiversité		Paysage et patrimoine		Sols et sous-sols		Risques naturels et technologiques		Déchets		Santé humaine et nuisances		
		Lutte contre le changement climatique		Diminution des consommations énergétiques		Poursuivre la réduction des émissions de polluants		Diminution des pressions pesant sur l' état qualitatif et quantitatif des eaux		Préserver et remettre en état les milieux naturels		Préserver et limiter la modification des unités paysagères		Préserver et limiter la modification des unités paysagères		Protection des personnes et des biens		Prévention et valorisation des déchets		Réduction des facteurs environnementaux défavorables		
		L' adaptation au changement climatique		Diminution de la dépendance énergétique		Protection de la santé humaine		Protection de la ressource destinée à l' AEP		Accroître et restaurer les puits à carbone										Développement des connaissances sur les liens santé-environnement		
Ambition 2 : Construire un territoire résilient au changement climatique et améliorant la qualité de l'air																						
AGR01	Développer la marque territoriale « Charente Limousine, ici, on mange local »																					
AGR02	Encourager et soutenir les initiatives engagées par les communes pour un approvisionnement local et de qualité dans les cantines scolaires																					
AGR03	Renforcer les productions issues de l'élevage par le maintien du centre d'abattage local et la création d'un atelier de découpe pour les producteurs locaux																					
AGR04	Initier une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale à l'échelle du SCOT																					
AGR05	Préserver le Bocage et favoriser, accompagner les projets de plantation																					

3.3.4 Mesures ERC des actions de l'ambition 2

Num action	Actions concernées	Incidences positives	Incidences négatives / Point de vigilance	Mesures ERC
AGR01	Développer la marque territoriale « Charente Limousine, ici, on mange local »	<p>Cette action est basée sur des principes de sensibilisation et de communication visant à promouvoir la consommation dite « locale ». L'approvisionnement local et de qualité permet la valorisation des acteurs locaux généralement plus favorable à des pratiques raisonnées vis-à-vis des sols, de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air, de la consommation d'énergies et de la santé humaine. La structuration de la consommation locale revient à valoriser des pratiques et des circuits vertueux et durable pour l'environnement et la biodiversité notamment en faisant évoluer progressivement la production, ce qui signifie moins d'intrants chimiques utilisés et donc dans les sols, moins de rejets dans les nappes et cours d'eau et donc des impacts positifs pour la préservation des sols et de la qualité de l'eau. Les circuits courts ou directs, ainsi que la mise en place d'éventuels partenariats avec les producteurs (paniers bio, vente en épicerie...) peuvent réduire considérablement les impacts négatifs liés au transport des marchandises, donc les effets indirects liés à l'acheminement de la production. Cela rapproche également consommateurs et producteurs et l'intérêt pour les producteurs n'est pas négligeable avec pour conséquence de faire évoluer les modes de consommation vers moins de gaspillage, une volonté de qualité, et une prise de conscience du lien entre consommation, production et environnement.</p>		
AGR02	Encourager et soutenir les initiatives engagées par les communes pour un approvisionnement local et de qualité dans les cantines scolaires			
AGR03	Renforcer les productions issues de l'élevage par le maintien du centre d'abattage local et la création d'un atelier de découpe pour les producteurs locaux	<p>Inscrit dans la droite ligne de la politique alimentaire territoriale, cette action vise un renforcement des capacités d'adaptation des systèmes d'élevage sur les plans technique, économique, financier et humain. Cette évolution du système alimentaire et agricole permettra de redynamiser le pôle viande regroupé autour du centre abattage. On s'attendra à des incidences positives notamment la création d'emploi, la montée en compétences des acteurs du secteur agricole, la redynamisation du tissu associatif, l'amélioration et la valorisation de l'offre alimentaire à l'échelle locale, régionale et même nationale, le renforcement des liens producteurs-consommateurs et le développement d'un pôle d'attractivité dans l'optique d'assurer l'adaptation des exploitants et une transition vers un développement résistant au climat et à faible émission. Elle sera également basée sur des principes de sensibilisation et de communication.</p>	<p>La mise en œuvre de cette action devra tenir compte de plusieurs points de vigilances. Sur le plan énergétique, une activité renforcée du centre d'abattage pourrait augmenter la demande d'énergie liée à la fréquence d'utilisation et des déplacements. Cette surconsommation sera à l'origine de nouvelles émissions. Ces émissions pourraient être couplées à d'autres émissions polluantes provenant de l'activité de découpe</p>	<p>Un assainissement adéquat doit être réalisé à l'échelle de l'atelier de découpe à construire et du centre d'abattage pour une gestion optimale et rationnelle des déchets et rejets liquides sur le site.</p> <p>Mesures pour ÉVITER l'impact des infrastructures à réaliser, il faudrait optimiser l'usage des espaces existants pour limiter l'étalement urbain.</p> <p>Mesures pour RÉDUIRE l'impact des infrastructures :</p>

			<p>au sein de l'atelier à créer. Une augmentation de l'activité de l'élevage pourrait accroître les émissions de méthane sur le territoire, accentuer les émissions polluantes dans l'air, présenter des risques olfactifs.</p> <p>L'idée de créer un atelier de découpe pourrait favoriser l'artificialisation des sols et par conséquent un impact sur la biodiversité, le paysage et le patrimoine.</p> <p>L'activité produira des déchets supplémentaires et présentera des risques biologiques (zoonoses, maladies et infections transmissibles de l'animal à l'homme), d'accident de travail et de traumatismes.</p>	<p>- Éviter les zones où la biodiversité est importante lors du choix de l'emplacement des nouvelles infrastructures</p> <p>- Respecter la trame verte et bleue.</p> <p>- Intégrer les infrastructures dans le paysage urbain.</p> <p>Dans le choix des équipements, privilégier les technologies très économes en consommation d'énergie.</p> <p>Veiller scrupuleusement au port des EPI dans le centre d'abattage et dans les ateliers de coupe</p>
AGRO4	Initier une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale à l'échelle du SCOT	<p>Les mesures en faveur des circuits courts et durables, qu'il s'agisse de développer la marque territoriale « Charente Limousine, ici, on mange local » (AGRO1), d'encourager et soutenir les initiatives engagées par les communes pour un approvisionnement local et de qualité dans les cantines scolaires (AGRO2), de renforcer les productions issues de l'élevage par le maintien du centre d'abattage local et la création d'un atelier de découpe pour les producteurs locaux (AGRO3) ou d'initier une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale (AGRO4), contribuent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'économie du territoire en facilitant les débouchés et en ouvrant de nouveaux débouchés, ▪ Réduire les consommations d'énergie, émissions de GES et de polluants à la fois liées au secteur agricole (via le changement vers des pratiques plus durables) et au secteur des transports (en diminuant les distances parcourues par les habitants pour accéder aux denrées alimentaires). <p>Ce qui contribue indirectement à l'atténuation de la contribue du territoire au changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et la santé de la population,</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le cadre de vie : en permettant aux individus de savoir d'où vient ce qu'ils consomment et en mangeant local et de saison, et ▪ Préserver le paysage agricole. 		
AGR05	Préserver le Bocage et favoriser, accompagner les projets de plantation	<p>Ces actions visent principalement la restauration des unités paysagères bocagères, leur maintien et une bonne gestion des forêts en associant la collectivité et l'ensemble des acteurs de la filière. Les usages de la forêt, nombreux et fondamentaux, nécessitent d'être valorisés et développer, . La multiplicité des actions en faveur de la gestion forestière et de la filière bois énergie démontre leur importance dans la lutte contre le changement climatique. Préserver et gérer de manière adaptée la surface forestière à travers la plantation, permet non seulement une durabilité de la filière, mais aussi de limiter les risques inondations en conservant des surfaces perméables, une préservation de la biodiversité (espèces végétales en place adaptées aux besoins et aux conditions, espèces animales qui en dépendent) et des puits de carbone et donc, d'avoir un impact positif sur la qualité de l'air. Enfin, les espaces forestiers peuvent également servir de tampons acoustiques et sont souvent des atouts paysagers pour les territoires.</p>	<p>Au-delà de l'utilisation du bois dans l'énergie et dans les matériaux, le maintien de l'ensemble des services rendus par ces écosystèmes est fondamental : captage carbone, production d'eau, protection des sols contre l'érosion, action sur les microclimats, loisirs, aménités paysagères.... Le changement climatique peut avoir des effets difficiles à appréhender pour la filière du bois, les arbres les plus performants en croissance et donc productifs pour la filière peuvent être les plus sensibles aux aléas, notamment la sécheresse. Ces difficultés doivent être bien appréhendées par la filière sylvicole. Il s'agira de ne pas créer des retombées négatives en valorisant notamment la filière bois : les espaces dédiés à la production doivent être bien gérés, les espaces boisés étant important pour la biodiversité et servent également de puits de carbone.</p>	
AGR06	Sylviculture : Encourager les plans de gestion durables et développer les espaces boisés.			
AGR07	Valoriser les pratiques agricoles en faveur du développement durable	<p>Le développement de l'agriculture de qualité aura une incidence positive directe sur la résilience, l'adaptation au changement climatique et la biodiversité, et potentiellement sur l'atténuation du changement climatique. Les choix effectués devront faire l'objet d'une vigilance sur les circuits de distribution (sobres en carbone), et sur les modes de production (sobres en intrants, respectueux de la vie dans les sols, favorables à la biodiversité naturelle et cultivée...). La CCCL devra veiller à ce que les formes et les pratiques développées en matière</p>		

		d'agriculture soient compatibles avec une gestion économe de la ressource en eau. L'arrosage devra être limité à son maximum et si possible reposer sur des systèmes de récupération des eaux de pluie ou d'utilisation des « eaux brutes ».		
DE01	Développer le plan de prévention en Charente Limousine	<p>Cette action permettra de s'orienter vers une réduction du gaspillage alimentaire et de toutes ses incidences (surproduction, volumes de déchets, consommation de la ressource...). Les volumes produits sont adaptés à la demande ce qui signifie moins de déchets, moins de production, mais de meilleure qualité, donc une pression sur la ressource réduite. Indirectement, une consommation de produits locaux engendrerait moins de conditionnement des produits mais aussi moins de déplacements pour le consommateur et pour le produit d'où une utilisation diminuée des véhicules motorisés.</p> <p>Limiter la production de déchets permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés à leur traitement. Ce qui contribue à atténuer le changement climatique et à préserver la santé et le cadre de vie des populations. Cela limite également les effets sur la biodiversité, - Préserver les ressources naturelles et notamment la ressource en eau, - Préserver le patrimoine architectural et paysager. 		
DE02	Accompagner la création d'un éco-lieu / recyclerie	<p>La communication et sensibilisation sur le thème de la réduction et du recyclage des déchets et objets auront un impact sur la population, la poussant à une meilleure gestion de leur ressource et surtout de leurs déchets en incitant à donner ou réparer plutôt que jeter. Les mesures sont proposées de façon à toujours être participatives, avec pour objectif de toucher le plus grand nombre, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises. Ces propositions mèneront à une réduction des déchets produits par les ménages via le développement d'une économie circulaire et la mise à disposition d'espaces dédiés.</p> <p>L'objectif est au développement d'une nouvelle façon de consommer, produire et rejeter en mettant en réseau les entreprises afin de mutualiser les besoins et d'optimiser les rejets. Cette action est pertinente car elle permet de coupler intérêt économique, compétitivité et réduction des impacts climatiques.</p> <p>La valorisation et le recyclage des déchets permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de GES issus de ce secteur et donc atténuer la contribution du territoire au changement climatique, - Atténuer la pollution et l'impact des déchets sur la biodiversité, la santé des populations et le cadre de vie, - Préserver la qualité paysagère et architecturale. 		

		Plus spécifiquement, engager les acteurs économiques dans une démarche d'économie circulaire (DE03) contribue au développement économique du territoire.		
DE03	Valoriser des déchets verts par la fabrication de broyat à disposition des communes	<p>Cette action favorise et encourage le compostage ainsi que le tri des biodéchets. Il s'agit de mesures économique et faciles à mettre en place qui présentent un intérêt pour réduire les émissions de GES en permettant une diminution de la quantité de déchets, donc des volumes transportés et traités dans un premier temps, et une réutilisation des déchets restants pour valorisation. Des mesures visant à favoriser l'usage non seulement dans les sites publics mais dans les jardins privés des habitants sont également intégrées en combiné avec des actions de communication et sensibilisation de la population.</p> <p>L'objectif est double en intégrant également la notion de compostage et de réutilisation des déchets alimentaires dans une démarche pédagogique, et dans une attente de valorisation ultérieure. Cela permet de rapprocher les habitants avec ce qu'ils mangent et ce qu'ils rejettent, avec l'intérêt d'une réduction des quantités et de l'optimisation des déchets restants. Cela permet donc de potentiellement influencer leurs choix d'achat et de consommation vers des pratiques plus durables et plus vertueuses.</p>		
AT01	Installer une instance de concertation sur l'adaptation au changement climatique	<p>Cette action relève de moyens de communication et d'échanges au sein des différents groupements, acteurs, et de l'intercommunalité. Les mesures viseront à mettre le Plan Climat et les thématiques qui le composent au centre des réflexions et à permettre à l'ensemble de la population du territoire de se retrouver dans les ambitions portées par le Plan Climat, qu'il s'agisse d'accélérer la transition, de construire un territoire résilient ou d'activités à travers d'autres plans et programmes. L'objectif est de rendre le Plan climat indispensable à toutes les prises de décisions, de travailler en cohérence avec les autres plans du territoire, et d'intégrer les actions et les enjeux dans toutes les démarches qui seront menées.</p> <p>Action indispensable pour favoriser la préservation des forêts, la formation des élus et des agents aura une incidence positive indirecte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation de la biodiversité forestière, - La préservation des ressources naturelles et plus particulièrement la ressource en bois, - La préservation du paysage forestier, - La limitation du changement climatique et l'adaptation (stockage du dioxyde de carbone dans la biomasse forestière, purification de l'air par les végétaux), 		

		- La préservation de la santé (amélioration de la qualité de l'air grâce à la filtration réalisée par les végétaux) et du cadre de vie (fonction récréative de la forêt : promenades en forêt, cueillette de champignons...).		
AT02	Informier et communiquer sur la qualité de l'air extérieur et intérieur	L'information de la qualité de l'air contribue directement à la lutte contre la pollution et permet ainsi indirectement de limiter les impacts de la pollution sur : <ul style="list-style-type: none"> - La biodiversité, - Le patrimoine architectural, - La santé, - Les ressources naturelles. - L'atténuation du changement climatique, - L'adaptation du territoire au changement climatique, - La maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables, - L'amélioration de la santé et du cadre de vie notamment par la lutte contre la pollution de l'air et contre la précarité énergétique. 		
IND01	Valoriser les pratiques des entreprises en faveur du développement durable	La valorisation des bonnes pratiques en entreprise dans le secteur industriel aura une incidence positive, mais indirecte sur les différents enjeux environnementaux. En effet, ces actions, indispensables pour amorcer un changement dans le secteur industriel, dépendront pour beaucoup de la bonne volonté des industriels et de l'effectivité des changements de pratiques. Ces actions permettent alors indirectement de : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations énergétiques et émissions de GES et ainsi atténuer la contribution du territoire au changement climatique, - Diminuer la pollution atmosphérique liée au secteur de l'industrie et ainsi son impact sur la santé, la biodiversité et les ressources naturelles, et le patrimoine architectural, - Préserver le cadre de vie via la diminution des nuisances olfactives notamment. 		
BAT06	Accompagner les opérateurs GEMAPI dans la prise en compte des conséquences du changement climatique	En limitant l'imperméabilisation des sols, le Plan climat favorise une réduction des consommations foncières, mais permet également de privilégier des matériaux perméables dans les aménagements. Cette perméabilité des sols favorise l'infiltration des eaux pluviales, et donc réduit les risques naturels d'inondations tout en préservant la biodiversité et la ressource. Les actions portées par la GEMAPI notamment en termes de restauration des zones humides, des économies d'eau et sur l'adaptation aux évolutions de débits des cours d'eaux contribueront à obtenir des écosystèmes aquatiques préservés et un état quantitatif et qualitatif permettant de répondre aux besoins du		

		<p>territoire. La biodiversité, le sol, l'eau, et la qualité de l'eau seront donc impactés positivement. Les éléments présentés dans cette action permettent d'assurer la place de la biodiversité dans les aménagements, la préservation des éléments de continuités, et une gestion adaptée des eaux permet une réduction des risques inondations, qui tendent à s'accroître ainsi qu'une réduction des pressions anthropiques sur la ressource. La concordance entre les différents documents apparaît pertinente pour atteindre les objectifs et permettre la mise en place de ces mesures au niveau du territoire, notamment vis-à-vis de l'habitat et des constructions. Il est donc pertinent de voir inscrire dans les actions du PCAET des préconisations vis-à-vis du SCOT, des documents d'urbanismes et des plans divers en lien avec l'habitat et les aménagements.</p>		
BAT07	Intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement des espaces publics	<p>Face aux conséquences du changement climatique, les espaces publics doivent de plus en plus s'adapter de sorte à garantir le bien-être commun. La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics aura un impact positif sur la santé humaine, le paysage, la biodiversité, les risques technologiques et la qualité de l'air. Un aménagement des espaces publics tenant compte du changement climatique permettrait en fonction des particularités inhérentes aux espaces publics d'améliorer la qualité d'usage et l'attractivité des voiries et espaces publics, de réduire les surchauffes urbaines, de penser des solutions locales pour contrer des inondations et feux de végétation, de faire émerger des techniques et recommander des matériaux respectueux de l'écologique, de favoriser la transversalité d'approche et une plus grande interdisciplinarité dans les projets d'aménagement. Le sol bénéficierait potentiellement de ces effets du fait des aménagements perméables et de la mise en garde contre l'artificialisation. L'éco pâturage sur certains espaces est une alternative écologique pour les entretiens des espaces naturels sur les territoires. Ce mode de gestion permet un maintien de l'état écologique du milieu tout en limitant les coûts de gestion et les impacts énergétiques et émissions inhérents.</p>		

3.3.5 Ambition 3 : Un territoire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

		Changement climatique		Energie		Qualité de l' air		Eau		Milieu naturel et biodiversité		Paysage et patrimoine		Sols et sous-sols		Risques naturels et technologiques		Déchets		Santé humaine et nuisances	
		Lutte contre le changement climatique	L' adaptation au changement climatique	Diminution des consommations énergétiques	Diminution de la dépendance énergétique	Poursuivre la réduction des émissions de polluants	Protection de la santé humaine	Diminution des pressions pesant sur l' état qualitatif et quantitatif des eaux	Protection de la ressource destinée à l' AEP	Préserver et remettre en état les milieux naturels	Accroître et restaurer les puis à carbone	Préserver et limiter la modification des unités paysagères	Préserver et limiter la modification des unités paysagères	Préserver et limiter la modification des unités paysagères	Prévention et valorisation des déchets	Réduction des facteurs environnementaux défavorables	Développement des connaissances sur les liens santé-environnement				
Ambition 3 : Un territoire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique																					
BAT02	Contribuer à l'animation de l'espace Conseil France Renov' porté par le CAUE 16 en Charente Limousine																				
AT03	Bonus « PCAET » sur les financements (coup de pouces, subventions ...)																				
AT04	Sensibilisation et mobilisation des habitants et des acteurs du territoire																				
AT05	Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité																				
IND02	Créer et animer un réseau de responsable environnement du secteur industriel																				
TR01	Soutenir la ligne TER en proposant un cadencement adapté à la demande																				

		<p>connaissance des problèmes qui se posent et de s'approprier les outils et solutions retenus dans le projet PCAET. Cette action sera également consacrée à accompagner toutes les initiatives dans les moyens de mobilisation des acteurs concernés. Avec ces efforts de sensibilisation et de mobilisation, on s'attendra à une mise en œuvre optimale de l'ensemble des actions, une montée en compétence collective, une conscience accrue des enjeux du territoire, une réponse collective sur l'ensemble des thématiques environnementale. A titre d'exemple, les sensibilisations à la rénovation énergétique sur le territoire (baisse des températures, mise en place des EnR) mèneraient à une amélioration de la consommation énergétique notamment par la mise en place d'énergies renouvelables et l'isolation performante du bâti. Avec un engagement massif de la population, ces engagements participeront à la réduction des émissions et à l'amélioration de la qualité de l'air.</p>	<p>mal effectués : des travaux d'isolation menés sans précaution peuvent s'avérer néfaste sur la qualité de l'air et sur la santé en lien avec une mauvaise ventilation des logements</p>	
AT05	Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité	<p>La biodiversité est un levier essentiel à prendre en compte pour lutter contre le changement climatique, atteindre l'objectif de la réduction des GES, accroître le stockage de carbone et même prévenir certains risques. Les éléments de nature ordinaire remplissent un rôle écologique notable. Le rôle de la biodiversité est multiple (captage du carbone, amélioration de la qualité de l'air, adaptation du territoire au changement climatique, brise vent, contrer l'inondation, habitats, réserves etc.), les bénéfices ne sont donc pas négligeables et il est essentiel de bien intégrer la biodiversité et la notion de continuités comme élément déterminant de l'urbanisation d'un territoire, pour une bonne qualité de vie et une réduction des effets sur le climat. La promotion des actions en faveur de la biodiversité va réduire considérablement les pressions anthropiques sur la biodiversité et favoriser des actions de restauration et de préservation de la biodiversité. Les actions vont s'accompagner d'impacts positifs indirects sur l'environnement, à la fois sur la préservation et le renforcement de la trame verte et bleue, la lutte contre le changement climatique, la protection des ressources en eau, en forêt et foncière. Les éléments présentés dans ces actions permettent d'assurer la place de la biodiversité dans les aménagements, la préservation des éléments de continuités, et une gestion adaptée des eaux permet une réduction des risques inondations, qui tendent à s'accroître ainsi qu'une réduction des pressions anthropiques sur la ressource. La concordance entre les différents documents apparaît pertinente pour atteindre les objectifs et permettre la mise en place de ces mesures au niveau du territoire, notamment vis-à-vis de l'habitat et des constructions. Il est donc pertinent de voir inscrire dans les</p>		

		actions du PCAET des préconisations vis-à-vis du SCOT, des documents d'urbanismes et des plans divers en lien avec l'habitat et les aménagements.		
IND02	Créer et animer un réseau de responsable environnement du secteur industriel	Les incidences positives sont sur un éventuel recours aux énergies renouvelables, la réduction des consommations énergétiques et les émissions de GES, induisant une amélioration de la qualité de l'air, une réduction des déchets et la mise en place d'une économie circulaire pour suivre les principes d'écologie industrielle. La mise en place d'une démarche axée plus environnementale pour les entreprises démontre la volonté des acteurs de prendre en compte les critères environnementaux (gestion des eaux, biodiversité, gestion des déchets...) dans toutes les dimensions du plan. Aucun effet négatif notable n'est à relever sur les autres critères environnementaux. La mise en place d'un tel réseau permet de répondre à de nombreux enjeux économiques (déplacements des employés, flotte automobile, stationnement), sociaux (accessibilité, fatigue, stress) et environnementaux (pollution, émissions gaz à effet de serre, nuisances...).		
TR01	Soutenir la ligne TER en proposant un cadencement adapté à la demande	Les transports alternatifs à la voiture individuelle notamment le train permettra directement la réduction du recours à la voiture individuelle ce qui contribue à : - Réduire les consommations énergétiques liées à ce secteur ; - Limiter les émissions de GES et ainsi atténuer la contribution du territoire au changement climatique ; - Diminuer les émissions de polluants atmosphériques et ainsi préserver la santé des habitants, la biodiversité, les ressources naturelles et le patrimoine architectural ; - Améliorer le cadre de vie et la santé : en diminuant la fatigue au volant, en favorisant la cohésion sociale (le covoiturage permet aux habitants de se rencontrer), en diminuant la pollution et les émissions de GES et leurs impacts sur la santé.		
TR05	Veiller au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire	Cette action va favoriser la mise en œuvre des actions TR02 et TR04 qui à leur tour réduiront le transport individuel qui représente un enjeu pour la dépense énergétique et la qualité de l'air.		

3.3.7 Bilan des effets probablement positifs, négatifs, incertains et des points de vigilance

Le tableau 12 récapitule le nombre d'actions du PCAET à impact positif, négatif, neutre et incertain.

TABLEAU 12 : SYNTHESE DES IMPACTS

Thématiques	Impact potentiel (+) à (++)	Neutre	Incertain	Impact potentiel (-) à (--)
Changement climatique	62	4	1	1
Energie	41	20	6	1
Qualité de l'air	52	12	1	3
Eau	24	43	1	0
Milieu naturel et biodiversité	22	39	3	4
Paysage et patrimoine	11	13	1	9
Sols et sous-sols	8	20	1	5
Risques naturels et technologiques	12	19	1	2
Déchets	7	22	2	3
Santé humaine et nuisance	48	18	1	1
TOTAL	287	210	18	29

3.4 Analyse des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 est réalisé sur la base de l'article L.414-4 du Code de l'environnement qui précise que « Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " : 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ; [...] ».

3.4.1 Présentation du réseau Natura 2000

Natura 2000 représente un réseau de sites naturels européens identifiés pour la rareté et la fragilité de leurs espèces et habitats. Deux directives européennes, la Directive Oiseaux et la Directive Habitats Faune Flore, ont été mises en place pour atteindre les objectifs de protection et de conservation.

Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000, transposé en droit français par ordonnance du 11 avril 2001.

Le réseau Natura 2000 regroupe des ZPS et des ZSC :

- les ZPS (Zones de Protection Spéciale) sont pour la plupart issues des ZICO, elles participent à la préservation d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ;
- les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent. Les ZSC ont été créées en application de la directive européenne 92/43/CEE de 1992, plus communément appelée « Directive Habitats ». Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC. Après arrêté ministériel, le SIC devient une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et sera intégré au réseau européen Natura 2000.

Chaque État membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000. Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.

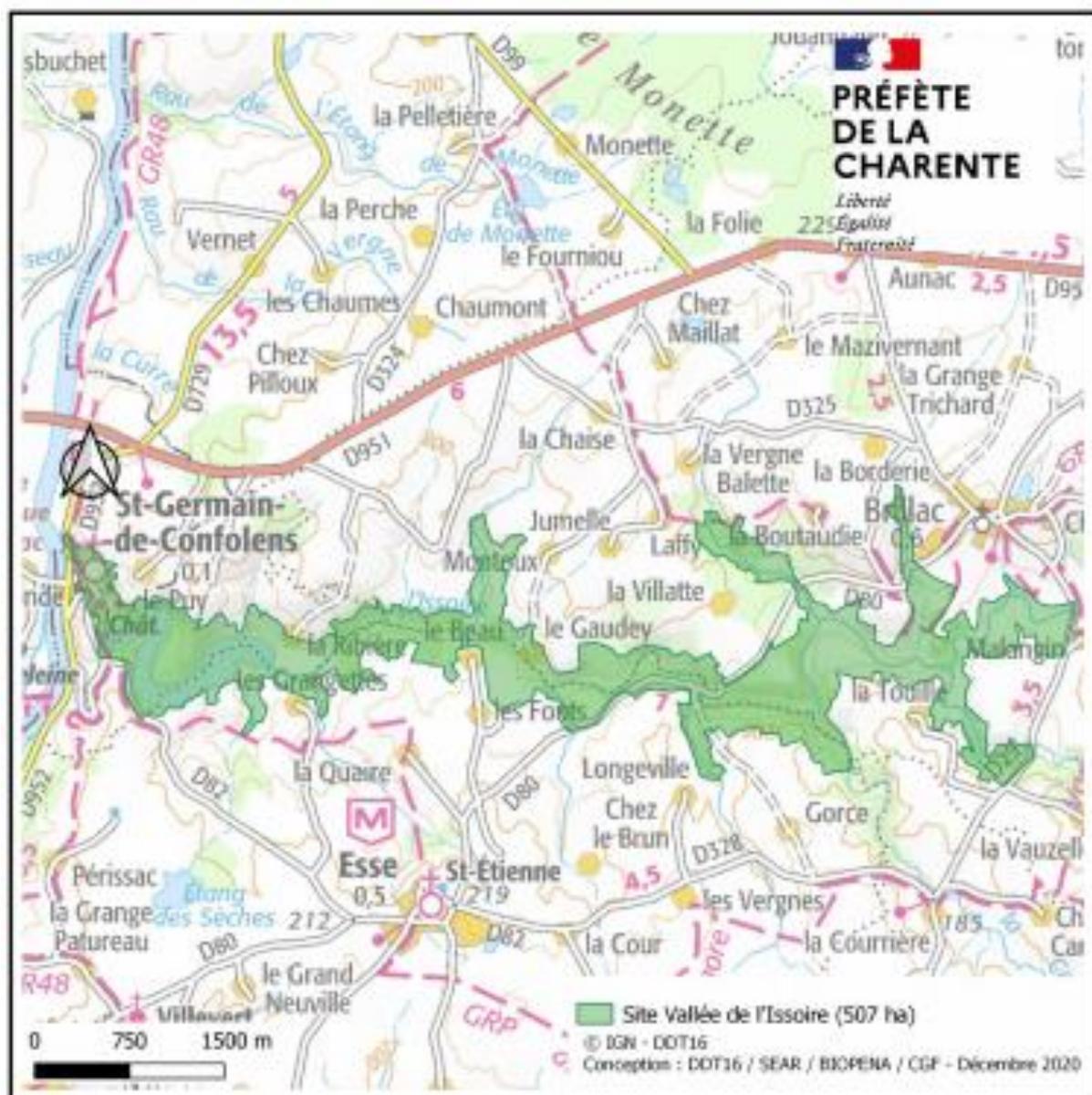
Trois sites NATURA 2000 ont été identifiés à l'échelle de la Communauté de Communes de Charente Limousines. Celui de la vallée de l'Issoire à cheval sur les communes de Brillac et d'ESSE, celui de Combourg situé au nord-ouest, précisément dans la commune de Pleuville et le site N2000 vallée de la Tardoire (en limite du territoire)

3.4.2 Natura 2000 de la Vallée l'Issoire, FR5400403

3.4.2.1 Description et intérêt du site

Petite vallée sur socle cristallin (bordure ouest du Massif Central), localement encaissée, avec affleurements rocheux (falaises granitiques, arènes sableuses) présentant une grande diversité de milieux et de groupements végétaux : landes calcifuges à Ericacées, pelouses oligotrophes sur surplombs rocheux, groupements chasmophytiques des falaises granitiques, prairies mésophiles à hygrophiles, mégaphorbiaies à Aconit tue-loup des rives de l'Issoire, petite rivière à courant rapide et eaux bien oxygénées, boisements de divers types, y compris hygrophiles (à Aulne) des bords de l'Issoire.

FIGURE 55 : PERIMETRE DE LA VALLEE DE L'ISSOIRE



Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de l'Issoire, 2020

Le site est désigné ZSC Vallée de l'Issoire par arrêté ministériel depuis le 09 août 2009. On y retrouve différentes classes d'habitats :

Classe d'habitat	• Forêts caducifoliées ;	45%
	• Prairies améliorées ;	30%
	• Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques) ;	8%
	• Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) ;	8%
	• Autres terres arables ;	3%
	• Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues ;	2%
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines) ;	1%
	• Rochers intérieurs, éblouis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente ;	1%
	• Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières ;	1%
	• Pelouses sèches, steppes	1%

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de l'Issoire, 2020

3.4.2.2 Habitats et espèces justifiant la désignation du site

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire : 91E0 - Forêts alluviales à Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i> et Frêne élevé <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (7,4 ha)

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil	
Amphibiens : 1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	Poissons : 1096 - Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i> 1163 - Chabot commun <i>Cottus gobio</i>
Mammifères : 1304 - Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1324 - Grand murin <i>Myotis myotis</i> 1355 - Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Invertébrés : 1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> 1088 - Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de l'Issoire, 2020

3.4.2.3 Qualité et importance du site pour les espèces

Présence de falaises et rochers granitiques rare en contexte planitiaire ; végétation phanérogame et cryptogame d'un grand intérêt avec un mélange d'espèces méridionales (Hélianthème en ombelle *Halimium umbellatum*) et montagnardes (*Asplenium foreziense*). Le réseau primaire et secondaire de l'Issoire avec ses eaux courantes, bien oxygénées, constitue aussi un habitat important pour certaines espèces menacées (Lamproie de Planer, Chabot, Loutres d'Europe et Écrevisses à pattes blanches). Le site est remarquable également par la qualité du tissu interstitiel reliant les différents noyaux d'habitats : prairies maigres à pâturage ovin extensif et chênaies calcifuges sur les pentes abruptes qui jouent un rôle à la fois dans son intégrité paysagère et son fonctionnement écologique global.

3.4.2.4 Vulnérabilité

Les barrages de retenue ainsi que les lacs collinaires qui se multiplient sur les versants sont susceptibles d'affecter la qualité des eaux de l'Issoire et des ruisseaux qui l'alimentent (réchauffement, eutrophisation, diminution de l'oxygène dissous). Des tentatives de remplacement des boisements spontanés et des landes par des

monocultures - résineux sur les versants - constituent une menace encore peu active mais qui pourrait à terme devenir préoccupante. L'abandon des parcelles les moins intéressantes pour l'agriculture avec le développement de friches et la fermeture du milieu pourrait également être une menace pour le site à moyen terme. Les prairies pâturées extensivement qui forment encore l'essentiel du tissu interstitiel du site pourraient, dans le contexte actuel de déprise agricole, être remplacées par des cultures céréalières intensives dans les zones les plus planes.

3.4.2.5 Principaux enjeux

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Landes sèches européennes	Chiroptères
	Prairies	Chiroptères
	Plan d'eau et mares	Chiroptères et Sonneur à ventre jaune
	Cours d'eau, berges	Chabot, Lamproie, Campagnol amphibie, Vison d'Europe et Loutre d'Europe
	Mégaphorbiaies	Chiroptères et Vison d'Europe
	Falaises rocheuses	Faucon pèlerin
	Boisements et plantations de résineux et de feuillus	Lucane cerf-volant, Grand capricorne, chiroptères

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Chiroptères	Hibernation				Reproduction et élevage des petits						Hibernation	
Sonneur à ventre jaune				Reproduction et ponte								
Chabot			Reproduction									
Lamproie	Destruction d'individus											
Vison d'Europe et Loutre d'Europe		Reproduction et élevage des petits										
Lucane cerf-volant et Grand capricorne						Formation des imagos						

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de l'Issoire, 2020

3.4.2.6 Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire

- 6- Premiers boisements (y compris les taillis courts rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
- 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 18- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0. : création de plans d'eau, permanents ou non ;
- 21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0. : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
- 22- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0. : Réalisation de réseaux de drainage ;
- 26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
- 27- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines ;
- 29- Arrachage de haies ;
- 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
- 32- Affouillements ou exhaussement du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2 mètres ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

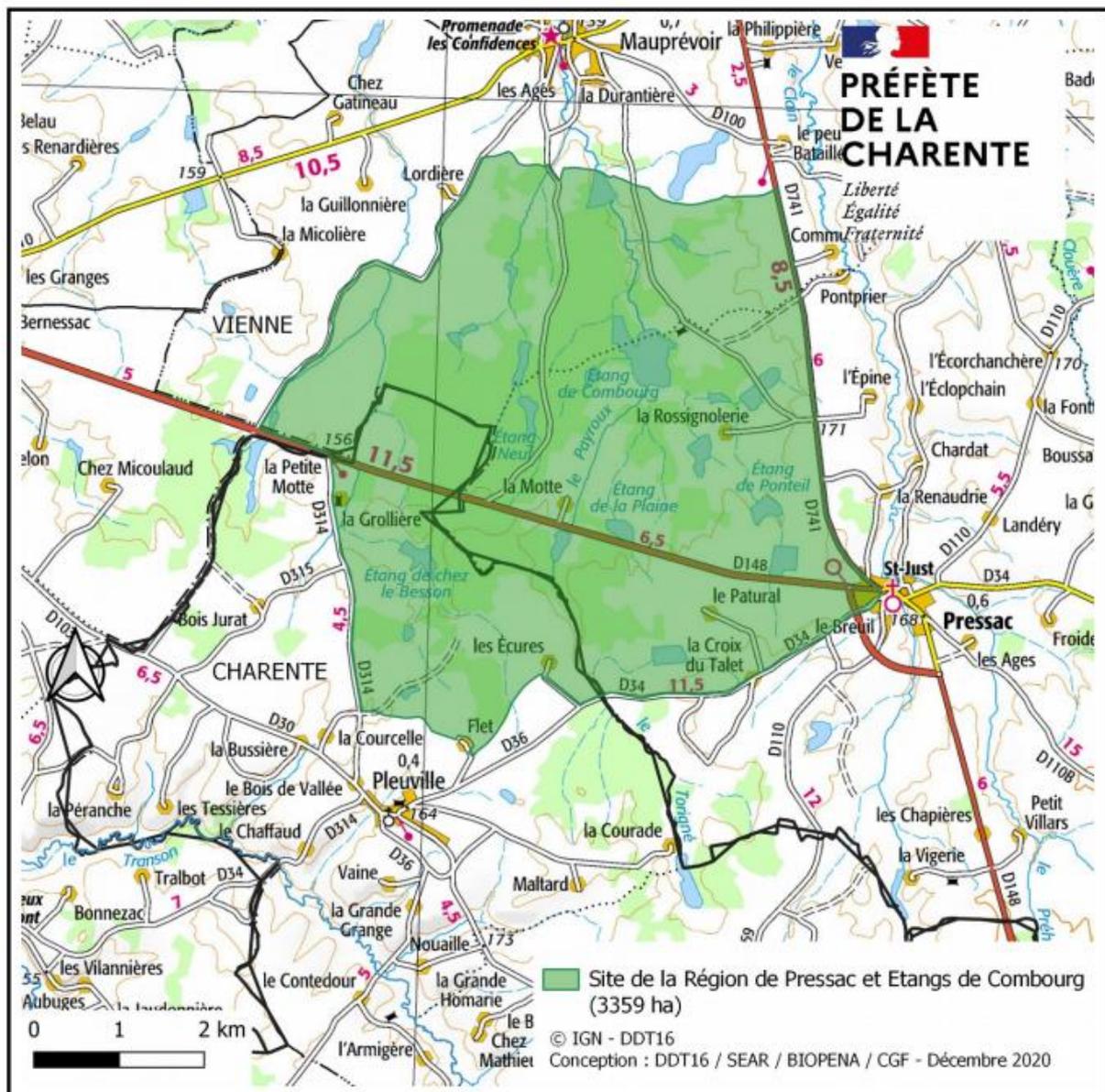
Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de l'Issoire, 2020

3.4.3 Natura 2000 RÉGION DE PRESSAC ET ÉTANGS DE COMBOURG, FR5412019

3.4.3.1 Description et intérêt du site

Située entre la Vienne et la Charente, ce site est une zone humide d'importance régionale constituée d'une centaine de pièces d'eau dont 30 étangs d'une surface supérieure à 1 hectare, d'un grand bois caducifolié (chênaie), de quelques petites zones de landes et d'un bocage humide. La zone occupe une demi-cuvette très peu profonde, ouverte vers le nord et le nord-ouest. Les sols argileux et imperméables retiennent facilement les eaux de ruissellement qui alimentent un important réseau hydrographique. Le paysage du site est très nettement dominé par les boisements et les parcelles d'agriculture intensive. Les habitats humides à aquatiques, les fourrés et les prairies naturelles occupent l'espace restant. Le site présente une diversité importante de milieux naturels, qui s'exprime particulièrement au niveau des habitats humides et des milieux boisés. Le site accueille chaque année de nombreux oiseaux, en migration ou en hivernage, inféodés aux milieux bocagers, aquatique et forestier.

FIGURE 56 : PERIMETRE DE LA REGION PRESSAC ET ÉTANGS DE COMBOURG



Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Région de Pressac et Étang de Cambourg

Le site est désigné ZPS Région de Pressac et Etangs de Combourg par arrêté ministériel depuis le 06 juillet 2004. On y retrouve différentes classes d'habitats :

Classe d'habitat	. Autres terres arables ;	35 %
	. Forêts caducifoliées ;	25 %
	. Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ;	20 %
	. Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana ;	5 %
	. Forêts mixtes ;	4 %
	. Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) ;	4 %
	. Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) ;	3 %
	. Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières ;	2%
	. Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines).	2%

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Région de Pressac et Étang de Cambourg

Source : fiche INPN FR5412019

3.4.3.2 Habitats et espèces justifiant la désignation du site

Espèces justifiant la désignation du site	
Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil : A023 – Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i> (1 - 5 couples) A026 – Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> (1 - 12 ind) A027 – Grande aigrette <i>Egretta alba</i> (18 ind) A029 – Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i> (12 - 18 ind) A030 – Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> (8 couples) A031 – Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> (5 couples) A072 – Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> (1 ind) A073 – Milan noir <i>Milvus migrans</i> (2-4 ind) A074 – Milan royal <i>Milvus milvus</i> (1 - 5 couples) A080 – Circaète Jean-Le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> (1 ind) A081 – Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> (1 ind)	Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil : A005 – Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i> (5-20 ind) A008 – Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i> A028 – Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> (5-1600 ind) A043 – Oie cendrée <i>Anser anser</i> (200 couples) A050 – Canard siffleur <i>Anas penelope</i> (10 ind) A051 – Canard chipeau <i>Anas strepera</i> (10 ind) A052 – Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i> (10-100 ind) A053 – Canard colver <i>Anas platyrhynchos</i> (50-700 ind) A054 – Canard pilet <i>Anas acuta</i> (10 ind) A055 – Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i> A056 – Canard souchet <i>Anas clypeata</i> (1 ind) A059 – Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i> (200 ind)

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Région de Pressac et Étang de Cambourg

Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil :	Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil :
A082 – Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> (1-3 ind)	A061 – Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i> (17 ind)
A084 – Busard cendré <i>Circus pygargus</i> (1-5 ind)	A118 – Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>
A094 – Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> (1-2 couples)	A125 – Foulque macroule <i>Fulicula atra</i> (50-500 ind)
A103 – Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> (1 ind)	A136 – Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>
A127 – Grue cendrée <i>Grus grus</i>	A142 – Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> (100-1000 ind)
A133 – Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i> (3-5 ind)	A145 – Bécasseau minute <i>Calidris minuta</i> (1-20 couples)
A140 – Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> (40 couples)	A147 – Bécasseau cocorli <i>Calidris ferruginea</i> (5 couples)
A151 – Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i> (0-10 ind)	A149 – Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i> (1-10 couples)
A166 – Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i> (1-5 couples)	A153 – Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i> (5-50 couples)
A193 – Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> (5 couples)	A155 – Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>
A196 – Guifette moustac <i>Chlidonias hybridus</i> (1-20 couples)	A160 – Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>
A197 – Guifette noire <i>Chlidonias niger</i> (20 couples)	A161 – Chevalier arlequin <i>Tringa erythropus</i> (10 couples)
A222 – Hibou des marais <i>Asio flammeus</i> (1 couples)	A162 – Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i> (1-20 couples)
A224 – Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> (5-10 ind)	A164 – Chevalier aboyeur <i>Tringa nebularia</i> (1-20 couples)
A229 – Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> (2-5 ind)	A165 – Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i> (1-10 couples)
A236 – Pic noir <i>Dryocopus martius</i> (3-5 ind)	A168 – Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i> (1-20 couples)
A238 – Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> (1-10 ind)	A179 – Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i> (80 couples)
A246 – Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> (5-15 ind)	
A302 – Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i> (50 ind)	
A338 – Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> (10-20 ind)	

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Région de Pressac et Étang de Cambourg

3.4.3.3 Qualité et importance du site pour les espèces

Le site est remarquable de par l'association d'étangs à des milieux forestiers bocagers. La faible profondeur des étangs permet le développement d'une importante végétation aquatique très favorable à l'avifaune (roselières, saulaie-aulnaies...). Elle confère une zone d'alimentation et de repos pour de nombreux hivernants (500 à 1000 canards et foulques) et migrateurs. Elle abrite la plus importante colonie de Hérons cendrés et la deuxième colonie de Hérons pourprés de la Vienne et présente également de fortes densités de rapaces et de pie-grièches.

3.4.3.4 Vulnérabilité

Bocages : intensification agricole par conversion des prairies en cultures intensives, drainage, irrigation, destruction des haies. Zones humides : destruction des roselières par le ragondin, eutrophisation des eaux, introduction d'espèces (poissons, écrevisses, canards colverts) pour les loisirs de la pêche et de la chasse. Forêts et landes : artificialisation des peuplements, destruction des landes.

Principaux enjeux

Intérêt majeur												
Oiseaux migrateurs												
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Oiseaux migrateurs			Arrivée des oiseaux migrateurs		Accouplement et élevage des jeunes				Arrivée des oiseaux migrateurs			

Les périodes sont données à titre d'indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période à forte sensibilité
Période à moyenne sensibilité

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Région de Pressac et Étang de Cambourg

3.4.3.5 Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura Région de Pressac et Étang de Cambourg

- 1 - Création de voie forestière ;
- 2 - Création de voie de défense des forêts contre l'incendie
- 4 - Création de place dépôt de bois ;
- 5 - Création de pare-feu
- 6 - Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
- 7 - Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 18 - Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0 : création de plans d'eau, permanents ou non ;
- 21 - Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
- 22 - Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage ;
- 29 - Arrachage de haies ;
- 30 - Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
- 32 - Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35 - Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste ;
- 36 - Utilisation d'une hélisurface mentionnée à l'article 11 de l'arrêté du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.

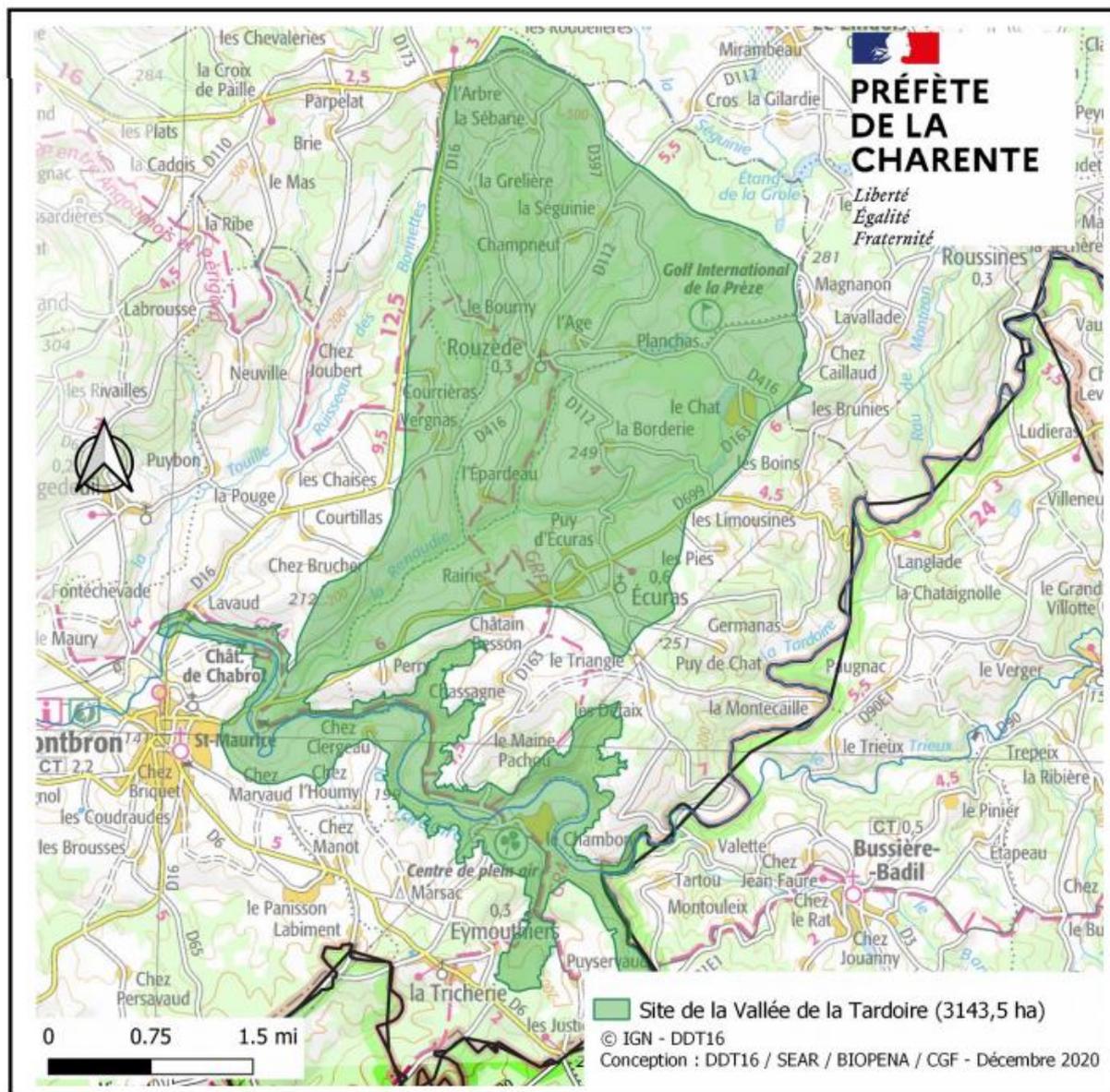
Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Région de Pressac et Étang de Cambourg

3.4.4 Natura 2000 VALLEE DE LA TARDOIRE, FR5400408

3.4.4.1 Description et intérêt du site

Petite vallée caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central, où deux cours d'eau à courant rapide, la Tardoire et son affluent la Renaudie, ont entaillé les granites et schistes du socle pour former localement des gorges encaissées. Les fonds de vallée sont majoritairement occupés par des prairies pâturées (et/ou fauchées), et les versants sont presque entièrement boisés. Des petits étangs y barrent le cours de petits ruisseaux.

FIGURE 57 : PERIMETRE DE LA VALLEE DE LA TARDOIRE



Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de la Tardoire

Le site est désigné ZSC Vallée de la Tardoire par arrêté ministériel depuis le 27 Mai 2009. On y retrouve différentes classes d'habitats :

Classe d'habitat	• Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;	40%
	• Forêts caducifoliées ;	30%
	• Forêts de résineux ;	5%
	• Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues ;	5%
	• Autres terres arables ;	5%
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges) ;	5%
	• Zones de plantations d'arbres (incluant les vergers, vignes) ;	5%
	• Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) ;	4%
	• Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	1%

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de la Tardoire

3.4.4.2 Habitats et espèces justifiant la désignation du site

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil	
Habitat(s) d'intérêt communautaire prioritaire(s) :	
91E0 - Forêts alluviales à Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i> et Frêne élevé <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (31,49 ha) ;	

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil	
Amphibiens :	Poissons :
1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> (10 ind)	1096 - Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>
	1163 - Chabot fluviatile <i>Cottus perifretum</i>

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil	
1303 - Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (2 – 10 ind)	1041 - Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>
1304 - Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (10 ind)	1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (50 ind)
1310 - Minoptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	1060 - Grand cuivré <i>Lycaena dispar</i>
1324 - Grand murin <i>Myotis myotis</i> (10 individus)	1088 - Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>
1355 - Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>
	1092 - Écrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de la Tardoire

3.4.4.3 Qualité et importance du site pour les espèces

Intérêt écosystémique avec la présence d'éléments géomorphologiques inhabituels en contexte planitiaire : escarpements rocheux, rivière à courant rapide etc. Intérêt faunistique très diversifié avec la présence d'espèces d'intérêt communautaire appartenant à des groupes variés et concernant des habitats divers : écrevisses, libellules, amphibiens et poissons dans les milieux aquatiques ; coléoptères, oiseaux et reptiles dans les boisements et le milieu bocager et chiroptères dans la grotte. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial sont localisées sur les falaises rocheuses qui encadrent les deux vallées (4 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, dont l'une est menacée en France). Par ailleurs, plusieurs habitats non concernés par la Directive sont néanmoins d'une grande importance pour la cohérence fonctionnelle du site et son homogénéité paysagère : chênaie pédonculée calcifuge, prairies bocagères.

3.4.4.4 Vulnérabilité

La qualité et l'originalité paysagère du site le rendent très attractif pour les activités de plein air. La présence d'une base de loisirs au Chambon, des projets d'infrastructure touristiques dans la vallée de la Renaudie constitue des signes d'une sur-fréquentation potentielle au moins ponctuellement (cas de certains rochers d'escalade, des berges de la Tardoire) susceptible d'altérer la qualité biologique des habitats. La qualité physico-chimique des eaux est d'autre part un facteur essentiel pour le maintien de plusieurs espèces menacées (odonates, amphibiens) : d'éventuels prélèvements abusifs ou des déversements d'eaux de mauvaise qualité en amont du site doivent être sévèrement contrôlés. Le maintien d'un tissu interstitiel peu intensifié (prairies naturelles, bocage et boisements) sur les versants de la vallée est également un élément indispensable à la conservation de la valeur biologique du site.

3.4.4.5 Principaux enjeux

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Milieux forestiers	Sonneur à ventre jaune, Grand capricorne, Lucane cerf volant
	Haies	Chiroptères
	Prairies	Chiroptères
	Mares et fossés	Sonneur à ventre jaune
	Cours d'eau, berges	Chabot, Lamproie, Cordulie à corps fin, Ecrevisse à patte blanche, Vison d'Europe et Loutre d'Europe
	Falaises rocheuses	Faucon pèlerin et végétation pionnière
	Grotte naturelle	Chiroptères

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Chiroptères	Hibernation				Reproduction et élevage des petits						Hibernation	
Sonneur à ventre jaune				Reproduction et ponte								
Chabot			Reproduction									
Lamproie	Destruction d'individus											
Écrevisse à pattes blanches	Destruction d'individus et reproduction											
Vison d'Europe et Loutre d'Europe		Reproduction et élevage des petits										
Lucane cerf-volant et Grand capricorne						Formation des imagos						

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de la Tardoire

3.4.4.6 Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire

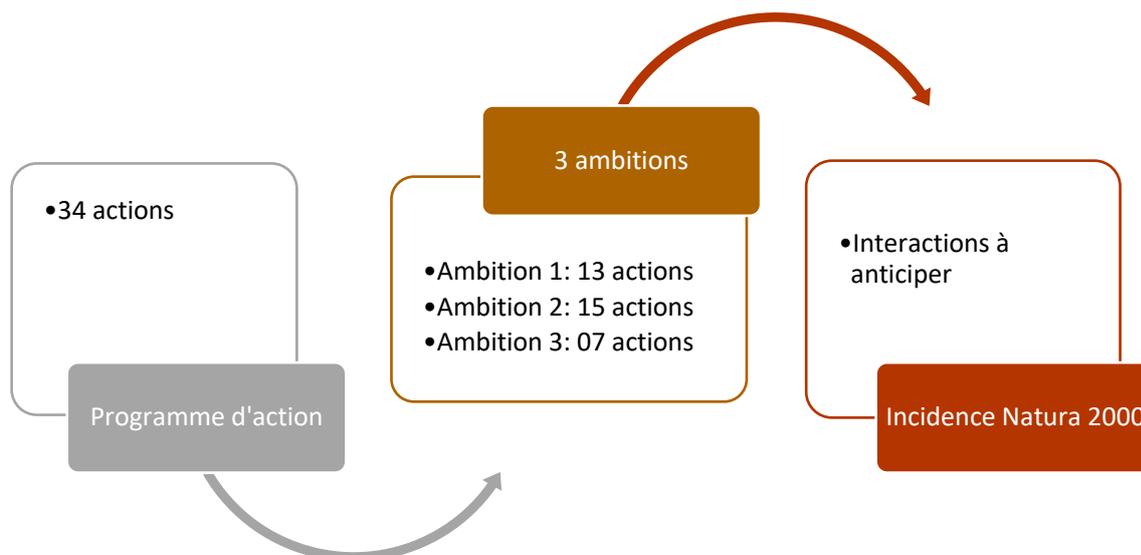
- 1- Création de voie forestières ;
- 4- Création de place dépôt de bois ;
- 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
- 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 18- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0. : création de plans d'eau, permanents ou non ;
- 21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0. : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
- 22- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 : Réalisation de réseaux de drainage ;
- 26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
- 27- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines ;
- 29- Arrachage de haies ;
- 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
- 32- Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de la Tardoire

3.4.5 Incidences du PCAET sur les zones Natura 2000

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. L'évaluation environnementale et l'évaluation des incidences Natura 2000 doivent être conduites conjointement. Elle cible l'analyse des effets du programme d'actions sur la biodiversité, ainsi que les habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

Le programme d'actions de la CCCL compte 34 actions structurées en trois ambitions et qui dénotent des interactions à anticiper pour optimiser les actions du PCAET pour ne pas compromettre les objectifs de conservation et de préservations des trois sites Natura 2000 présents sur le territoire.



3.4.5.1 Nature des incidences à anticiper

Pour rappel, l'évaluation des impacts potentiels des actions du PCAET s'est basée sur plusieurs thématiques : le changement climatique, l'énergie, la qualité de l'air, l'eau, le milieu naturel et biodiversité, paysage et patrimoine, sols et sous-sols, risques naturels et technologiques et santé humaine et nuisances. Pour aider à anticiper et à évaluer au mieux les incidences sur les sites Natura 2000, les actions se recoupant avec les thématiques (eau, le milieu naturel et biodiversité, paysage et patrimoine, sols et sous-sols et énergie) ont seuls été analysés dans le but de présenter les interactions demeurant à ce stade potentielles mais qui pourraient advenir avec la mise en œuvre du programme d'action.

A titre indicatif, les incidences qui seront à anticiper en lien avec la déclinaison du programme d'action du PCAET pourront porter sur les interactions suivantes :

3.4.5.1.1 Interactions liées au développement des infrastructures

Les actions TR02, TR03, TR04, TR05, AGRO03, DE02 proposées dans le PCAET pourraient influencer sur les sites Natura 2000, selon la localisation des projets qui seront mis en œuvre. Les aménagements liés aux modes de transport et de travail collaboratifs (par exemple la création d'aires de covoiturage) et ceux liés aux activités agricoles pourraient perturber localement la faune, la flore et les habitats naturels. Il s'agira de porter une attention accrue à la localisation de ces projets, préférablement en dehors des sites Natura 2000, et de gérer les éventuels impacts dans le cadre des réglementations applicables.

3.4.5.1.2 Interactions liées au développement des énergies renouvelables

Toutes les actions proposées dans le PCAET consacrées au développement et à la massification des EnR (ENR01, ENR02, ENR03, ENR04 et ENR05) ciblent prioritairement le patrimoine public (communal et intercommunal) puis les logements des particuliers en prévoyant de se baser d'une part sur une étude cadastre solaire et d'autre part en intégrant les enjeux de production des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme pour encadrer la mise en œuvre des actions concernées et garantir la prise en compte des sites Natura 2000. Les nombreuses demandes en étude sur les projets éolien et photovoltaïque au sol suggèrent d'anticiper des interactions fortes entre éoliennes et oiseaux ou faune. Ces interactions devront être prises en compte et faire l'objet d'une attention spécifique dans le cadre des projets éoliens, en particulier lorsque ceux-ci se trouveront en contact direct ou indirect avec un site du réseau Natura 2000. A noter que des impacts sur l'avifaune peuvent être associés à une installation éolienne y compris lorsque cette dernière ne se situe pas directement sur un site Natura 2000. La prise en compte des déplacements de l'avifaune (localisation des couloirs migratoires notamment) devra être intégrée aux études préalables et étudiée au cas par cas.

Les installations de production d'électricité solaire au sol généralement d'une importante emprise au sol, modifient le fonctionnement et le paysage des milieux sur lesquels elles s'implantent. Les caractéristiques précises des milieux devront être systématiquement prises en compte dans des études spécifiques d'EIE, et la présence de sites Natura 2000 à proximité de l'implantation devra faire l'objet d'analyses approfondies pour éviter les incidences directes et indirectes sur la biodiversité et les habitats intégrés aux sites Natura 2000.

L'action ENR05 « BOIS POUR TOUS » devra être évaluée plus spécifiquement. Elle se base à l'étape actuelle sur une importation de bois. Dans l'optique où il reviendrait au territoire d'alimenter partiellement ou entièrement les besoins d'approvisionnement en bois, l'expertise de forestiers comme l'ONF et de la Chambre d'Agriculture devra être sollicitée pour organiser la filière. Sans quoi la mise en œuvre de l'action n'évitera pas aux sites Natura 2000 une incidence directe qui serait liée à une exploitation anarchique des ressources forestières et par suite une fragmentation des habitats et le risque de perturber le fonctionnement de l'écosystème. Préférentiellement, cette action devra se baser sur l'accompagnement d'experts forestiers et de la Chambre d'Agriculture pour planifier les opérations sylvicoles et l'exploitation du bois de cette filière.

Au-delà des projets mentionnés, tout autre développement d'ENR ou de réseau électrique pourra avoir une incidence, directe ou indirecte, avec les milieux visés au titre de la directive Habitats ou de la directive Oiseaux. Il faudra s'appuyer nécessairement sur des études très approfondies avant tout développement. Toutefois, les actions entrant dans la visée de cette interaction ont bien tenu compte de l'importance des sites Natura 2000 et de leur intérêt en veillant à un développement raisonné par des documents d'urbanisme et un plan cadastre solaire.

3.4.5.1.3 Les interactions liées à des actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement

Un ensemble d'actions est prévu par le PCAET (BAT04, BAT05, BAT06, BAT07, IND01, IND02, AGR05, AGR06, AGR07, ENR01, AT01, AT03, AT04 et AT05) et dont le portage technique reposera sur des experts qualifiés en foresterie (ONF), énergies (SDEG16 et Chargé de mission énergie-climat), eau (GEMAPI et Syndicats d'eau). Toutes ces actions participeront à conserver, préserver et restaurer la biodiversité et favoriser l'engagement du territoire pour la nature.

3.4.5.1.4 Les interactions absentes sur quelques actions

Plusieurs actions au fil de l'analyse ne présentent pas d'interactions directes ou indirectes sur les sites Natura 2000. Il s'agit plus spécifiquement des actions prévoyant des activités de réhabilitation du parc bâti (BAT01, BAT03, ENR03, et ENR04), de réflexion, de communication, de sensibilisation, de concertation, d'animation et de financement participatif (ENR02, AGR01, AGR02, AGR04, DE01, DE03, AT02, BAT02, AT04 et TR01).

Les incidences décrites de façon générale ci-dessus ne présument en rien de l'incidence réelle des projets qui contribueront à la mise en œuvre du PCAET sur les sites du réseau Natura 2000. Elles visent à attirer l'attention sur certains impacts potentiellement importants qui devront être systématiquement anticipés à proximité de ces zones. Comme explicité au 5.4.5.1., tout projet sera susceptible d'interagir avec un ou plusieurs sites du réseau

Natura 2000 et devra faire l'objet d'une étude proportionnée aux enjeux identifiés et tenant compte des caractéristiques des sites Natura 2000 directement ou indirectement concernés.

3.4.6 Conclusion

Aucune incidence notable sur les sites du réseau Natura 2000 n'est identifiée à ce stade en lien avec la mise en œuvre du PCAET. Cependant, aucun site du réseau Natura 2000 ne peut être écarté face à d'éventuelles incidences futures et non identifiées à ce stade, liées à la mise en œuvre au niveau local de projets précis répondant aux ambitions du PCAET. Les études environnementales préalables aux projets devront, le cas échéant, prendre en considération tout impact potentiel direct ou indirect sur les sites Natura 2000 à proximité du lieu d'implantation du projet.

4 DISPOSITIF DE SUIVI DES EFFETS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

4.1 Objectif du suivi environnemental

Le travail d'analyse environnementale permet d'anticiper les effets prévisibles sur l'environnement et la santé humaine de chacune des actions du PCAET. Cependant, plusieurs incertitudes peuvent subsister : la marge d'erreur des prévisions, les conditions de mise en œuvre effectives des mesures, les évolutions imprévues de l'environnement, celles imprévisibles de la réglementation, etc.

Un dispositif de suivi (indicateurs, modalités, critères) doit donc être présenté, qui poursuit plusieurs objectifs (article R.122-20 du Code de l'Environnement) :

- vérifier, après l'adoption du schéma, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés ci-avant et le caractère adéquat des mesures ERC prises ;
- identifier, après l'adoption du plan, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées.

Pour être efficace, le suivi environnemental du plan nécessite d'identifier les indicateurs pertinents et d'établir un protocole pour leur suivi. Pour cela, les indicateurs doivent :

- être assez pertinents pour pouvoir représenter au mieux l'impact du plan vis-à-vis de l'ensemble des thématiques environnementales retenues ;
- être suffisamment faciles à renseigner pour que leur suivi soit réalisé ;
- représenter l'effet de chaque grande orientation mais également refléter sa mise en œuvre globale.

4.2 Indicateurs et modalités de suivi environnemental du PCAET

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, 99 indicateurs de suivi et de résultat sont retenus et intégrés directement aux fiches d'action pour permettre de rendre compte de l'application des actions, et de leurs incidences environnementales (Cf. tableau 13). De nouveaux indicateurs ont aussi été proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale visant à compléter les indicateurs de suivi et de résultats du PCAET (Cf. tableau 14).

Tableau 13 : indicateurs de suivi et de résultat du PCAET

Référence	Actions	Indicateurs de suivi et de résultat du PCAET
AGR01	Développer la marque territoriale « Charente Limousine, ici, on mange local »	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs locaux labellisés - Type de productions locales labellisées - Nombre d'actions de valorisation organisées
AGR02	Encourager et soutenir les initiatives engagées par les communes pour un approvisionnement local et de qualité dans les cantines scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres organisées - Nombre de service de restauration collective engagés - Taux de produits locaux dans l'approvisionnement des cantines scolaires
AGR03	Renforcer les productions issues de l'élevage par le maintien du centre d'abattage local et la création d'un atelier de découpe pour les producteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage valorisé sur le territoire - Evolution des CA des entreprises de l'agro-alimentaire - Evolution des surfaces artificialisées
AGR04	Initier une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale à l'échelle du SCOT	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'action dans l'élaboration du SCOT - Nombre d'acteurs associés à la réflexion
AGR05	Préserver le Bocage et favoriser, accompagner les projets de plantation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projet, linéaire de haie plantée, - Nombre de plan bocager mis en œuvre - Nombre de communes participantes, - Nombre de formations, d'événements réalisés
AGR06	Sylviculture : Encourager les plans de gestion durables et développer les espaces boisés.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires associés et profils - Nombre et qualité des acteurs locaux sensibilisés - Nombre de plan de gestion forestier créé - Nombre d'animation proposée et nombre de participants
AGR07	Valoriser les pratiques agricoles en faveur du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pratiques innovantes développées et vulgarisées

		<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des surfaces en prairie et des surfaces forestières gérées durablement - Evolution des surfaces artificialisées - Economies d'eau réalisées - Evolution des surfaces de la production bio - Nombre d'exploitant conciliant production agricole et production d'EnR - Évolution de la consommation énergétique des exploitations concernées - Évolution des émissions de GES du secteur agricole - Évolution des émissions de polluants du secteur agricole
AT01	Installer une instance de concertation sur l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres et thématiques abordées - Budget annuel dédié à la concertation - Nombre de projets initiés ou soutenus par l'instance de concertation
AT02	Informier et communiquer sur la qualité de l'air extérieur et intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'actions annuelles de sensibilisation/communication - Evolution des mesures de qualité de l'air extérieur (en fonction des données dispo) - Nombre de personnes sensibilisées
AT03	Bonus « PCAET » sur les financements (coup de pouces, subventions ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aides bonifiées, Nature des actions déployées
AT04	Sensibilisation et mobilisation des habitants et des acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des actions de sensibilisation - Nombre de personnes mobilisées dans les événements et réunions
AT05	Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils créé et évaluation de leur emploi, consultation - Nombre d'évènements créé - Nombre de partenaires associés et leur mobilisation
BAT01	Réhabiliter le bâti et améliorer le confort des logements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements réhabilités - Performance énergétique des bâtiments réhabilités - Evolution des consommations d'énergie et des émissions du secteur résidentiel - Nombre de sortie de vacances
BAT02	Contribuer à l'animation de l'espace Conseil France Renov' porté par le CAUE 16 en Charente Limousine	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts - Nombre d'actes réalisés (nomenclature des actes type) - Nombre et type d'actions de communication réalisées
BAT03	Appuyer la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes engagées - Nombre et nature des actions engagées (audit énergétique, travaux réalisés...) - Economies d'énergie engendrées grâce aux actions - Nombre de formations ou de réunions d'information réalisées auprès des élus et des agents
BAT04	Réduire les impacts de l'éclairage public en soutenant les communes dans l'obtention du label « Villes et villages étoilés »	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes engagées dans la démarche - Nombre de communes labellisées ou en attente de labellisation - Economies d'énergie engendrées suite aux interruptions - Nombre d'évènements de sensibilisation réalisés
BAT05	Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le SCOT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de critères présents dans le SCOT - Nombre de réunions organisées
BAT06	Accompagner les opérateurs GEMAPI dans la prise en compte des conséquences du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre et nature de projets initiés par les opérateurs GEMAPI - Nombre de participants
BAT07	Intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre de projets d'aménagement de bourg prenant en compte l'adaptation
DE01	Développer le plan de prévention en Charente Limousine	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des quantités de déchets produits par habitant par an

DE02	Accompagner la création d'un éco-lieu / recyclerie	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de déchets détournés - Volume de déchets valorisés - Nombre et nature des actions de sensibilisation réalisées
DE03	Valoriser des déchets verts par la fabrication de broyat à disposition des communes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plateformes communales - Tonnage de déchets verts apportés en déchetterie
ENR01	Intégrer les enjeux de production d'énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents intégrant des enjeux de productions d'ENR - Nombre de mesures facilitant la production d'ENR
ENR02	Encourager le financement participatif des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets ayant initié un financement participatif - Montant de la part « citoyenne » des investissements
ENR03	Soutenir le développement d'ENR (photovoltaïque et réseau de chaleur) sur le patrimoine public (communal et communautaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et surface de sites de production, puissance et énergie annuellement produite - Nombre de projets en cours de développement
ENR04	Informers les propriétaires sur les possibilités de développement du photovoltaïque- cadastre solaire	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du cadastre solaire - Nombre d'installations solaires, puissance et énergie annuellement produite - Nombre d'installations en autoconsommation - Nombre d'évènements de communication - Nombre de consultations de l'outil de calcul
ENR05	Bois pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires, volume de bois distribué, nombre de sites de stockage et répartition, - Nombre de chaudières bois installées, puissance et énergie annuellement produites - Évolution des émissions de polluants
IND01	Valoriser les pratiques des entreprises en faveur du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises signataire d'une charte de développement durable - Nombre de rencontres organisées
IND02	Créer et animer un réseau de responsable environnement du secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises adhérant au réseau - Nombre de responsables environnement identifiés - Nombre de rencontres organisées
TR01	Soutenir la ligne TER en proposant un cadencement adapté à la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Etat de fonctionnement de la ligne TER - Nombre d'acteurs mobilisés autour de la table - Nombre de passagers sur la ligne
TR02	Créer une plateforme de covoiturage solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inscription sur la plateforme et nombre de mise en relation - Nombre d'aires de co-voiturage identifiées
TR03	Promouvoir la pratique du vélo à travers la valorisation d'itinéraires favorables et la diffusion de la culture cyclable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes mobilisées - Nombre d'itinéraires identifiés - Nombre et nature de supports de communication diffusés
TR04	Renforcer les tiers-lieux sur le territoire et communiquer autour des espaces de co-working existant	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tiers-lieux existants - Evolution des fréquentations par an - Nombre et nature des supports de communication diffusés
TR05	Veiller au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture du territoire - Nombre de prises ouvertes

Tableau 14 : Indicateurs complémentaires de l'EES

Indicateurs	Fréquence	Source/partenaire
<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'espace naturel - Consommation d'espace forestier 	Annuelle	Portail de l'artificialisation des sols
<ul style="list-style-type: none"> - Etat des masses d'eau du territoire 	6 ans	Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne

<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des stocks de puits à carbone dans les réservoirs forestiers (tC) - Évolution du taux de production d'énergies renouvelables 	Annuelle	AREC-NA
<ul style="list-style-type: none"> - Surface consommée par le développement des EnR - Evolution de la superficie forestière - Volume de bois valorisé issu d'une gestion durable - Nombre de projet incluant une étude approfondie des incidences sur les sites Natura 2000 - Quantité de bois utilisée dans la filière bois énergie sur le territoire (t/an) - Nombre de plans d'eau effacé 	Annuelle	CCCL

5 METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DU PLAN

Le rapport environnemental du PCAET de la Communauté de Communes de Charente Limousine a été réalisé en conformité avec les prescriptions des articles R.122-17 à R.122-24 du Code de l'environnement.

5.1 Méthodologie de réalisation de l'état initial de l'environnement

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) est une étape de l'évaluation environnementale et l'analyse qui en découle s'intègre dans le rapport environnemental, sous la forme d'une partie.

Les objectifs de l'état initial de l'environnement sont la description et l'analyse prospective du territoire pour en faire ressortir les enjeux environnementaux. Il s'agit d'identifier les thématiques environnementales qui permettront de décrire le territoire intercommunal de manière synthétique, afin de mettre en lumière les principales caractéristiques nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux spécifiques au PCAET.

Ainsi, la description du territoire est réalisée au regard des différentes thématiques environnementales, qui sont organisées par milieux, à savoir : milieu physique, milieu naturel et milieu humain.

Selon l'article R.122-20-2° du Code de l'environnement, si tous les milieux constituant l'environnement doivent être caractérisés, l'analyse dans l'état initial doit être proportionnée en fonction des probables incidences liées à la mise en œuvre du PCAET.

Les enjeux ainsi identifiés servent de base à l'analyse des incidences sur l'environnement du plan.

5.1.1 Analyse des thématiques

Le degré de traitement de chaque thématique est proportionné aux données disponibles, aux enjeux, aux pressions pesant sur chacun des thèmes puis aux effets supposés du PCAET sur ces thèmes. Chaque thématique environnementale fait l'objet d'une présentation globale mettant en exergue les pressions sur elle et de la synthèse des enjeux environnementaux du territoire pour la thématique.

La thématique « santé humaine », citée dans le Code de l'Environnement, est traitée à travers différentes autres thématiques : qualité de l'eau et de l'air, nuisances, climat et changement climatique, risques naturels et technologiques, etc.

Chaque thématique de l'EIE fait l'objet d'un tableau synthétisant sa situation actuelle ou état des lieux et les perspectives d'évolution sans la mise en œuvre du PCAET. Elles sont établies sur la base bibliographique et en fonction des trajectoires tendancielles du territoire.

FIGURE 58 : GRILLE D'ANALYSE DES ATOUTS-FAIBLESSES-MENACES-OPPORTUNITES DU TERRITOIRE

Situation actuelle		Tendance au fil de l'eau	
Atouts + Aspects positifs de la situation actuelle sur la thématique		Opportunités Tendances positives : diminution des pressions, amélioration attendues	
Faiblesses - Aspects négatifs de la situation actuelle sur la thématique		Menaces Tendances négatives : accentuation des pressions, dégradations attendues	

5.1.2 Identification et hiérarchisation des enjeux

Il convient au préalable de faire la distinction entre thématiques de l'état initial et enjeux environnementaux.

Les thématiques environnementales sont objectives, non-problématisées et permettent de couvrir tous les champs de l'environnement. En cela, leur traitement permet de dresser un état initial complet, bien que proportionné selon les sujets plus ou moins pertinents dans le cadre du PCAET.

Les enjeux environnementaux sont le fruit d'un travail d'analyse et de synthèse de ces thématiques, et désignent un axe prioritaire pour le projet de PCAET. Elles constituent une problématisation et, parfois, se rattachent à plusieurs thématiques environnementales. Par exemple, « L'adaptation du territoire au changement climatique » concernent également les thématiques de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité, ou encore de la santé et environnement.

La méthode d'identification des enjeux s'appuie sur les croisements entre :

- l'état initial constaté sur chaque thématique (bon ou dégradé) ;
- la sensibilité de la thématique au regard des pressions externes existantes ou futures ;
- la sensibilité des thématiques au regard des pressions exercées dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

La hiérarchisation de ses enjeux est une étape clé de la démarche d'évaluation environnementale. Cette hiérarchisation déterminera notamment le niveau d'analyse des incidences probables du PCAET au stade de la construction de la stratégie et du plan d'actions (Cf. tableau 13).

La hiérarchisation des enjeux a été réalisée sur la base de trois critères :

- La pression actuelle sur l'enjeu
- Les perspectives d'évolution des pressions
- Les leviers du PCAET sur l'enjeu

Pour chaque critère, trois niveaux ont été définis associés à un système de points afin de quantifier le poids des différents enjeux. Chaque enjeu se voit ainsi affecter une note de 3 à 9 et l'on considère que l'enjeu est :

- Modéré pour une note comprise entre 3 et 5
- Important pour une note comprise entre 6 et 7
- Majeur pour une note comprise entre 8 et 9

TABLEAU 15 : SYNTHÈSE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE LEUR COTATION

Critère d'évaluation	Barème de notation
Pression actuelle : <ul style="list-style-type: none"> • Faible • Moyenne • Forte 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression faible : 1 point • Pression moyenne : 2 points • Pression forte : 3 points
Perspective d'évolution des pressions : <ul style="list-style-type: none"> • Tendance à l'amélioration • Pression stable • Tendance à la dégradation 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration : 1 point • Pression stable : 2 points • Dégradation : 3 points
Les leviers du PCAET sur les pressions : <ul style="list-style-type: none"> • Influence potentielle faible • Influence potentielle moyenne • Influence potentielle forte 	<ul style="list-style-type: none"> • Influence faible : 1 point • Influence moyenne : 2 points • Influence forte : 3 points

5.2 Méthodologie de réalisation de l'évaluation environnementale

5.2.1 Objectif de la démarche d'évaluation environnementale

5.2.1.1 Une approche globale et transversale

L'évaluation des effets significatifs probables du PCAET ne doit pas être confondue avec l'évaluation des effets de chacune des actions du plan.

Il s'agit d'apprécier les incidences cumulées de la mise en œuvre du PCAET par une lecture transversale et globale. La méthode vise à identifier quels sont les effets probables et prévisibles document sur l'environnement et comment les mesures et objectifs permettent d'éviter ou de réduire les effets probablement négatifs, voire d'améliorer les performances environnementales du plan.

5.2.1.2 Une démarche itérative

L'évaluation des incidences de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement vise à intégrer le plus en amont possible les enjeux environnementaux.

En analysant les effets (positifs ou négatifs) des actions envisagées sur l'état de l'environnement, l'itérativité permet de préconiser des mesures correctrices, visant à éviter, réduire ou compenser les effets probables négatifs.

5.2.2 Méthode d'évaluation environnementale du PCAET

5.2.2.1 Etapes de l'évaluation des effets

Les incidences probables du PCAET sur l'environnement sont évaluées à partir des enjeux mis en évidence dans l'état initial.

La méthode consiste à analyser le croisement entre les enjeux environnementaux et les actions du PCAET.

5.2.2.2 Grille d'analyse et synthèse des effets

Pour retranscrire ces effets probables, une grille d'analyse multicritères a été utilisée.

Dans un souci de clarté, le rapport présente, enjeu par enjeu, les effets probables sur l'environnement et la santé humaine des actions du PCAET et un bilan pour chaque enjeu.

5.2.3 Mesures d'évitement, réduction, compensation

L'itérativité de l'évaluation environnementale a amené l'élaborateur du PCAET à adapter son projet au fur et à mesure de l'exercice.

Ces ajustements sont l'objet de la partie du rapport environnemental relative à la description des mesures d'Evitement-Réduction-Compensation (ERC), et sont directement intégrées dans le projet de PCAET dans sa version d'octobre 2022. De telles mesures sont en effet à proposer lorsqu'il ressort de l'analyse du dernier projet évalué des effets probables négatifs ou des risques qui n'auraient pas été prises en compte dans la rédaction initiale.